

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

FEMMES AUTOCHTONES ET VIOLENCE – REPRÉSENTATIONS  
MÉDIATIQUES : À L'INTERSECTION DE LA RACE ET DU GENRE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

CAROL-ANNE VALLÉE

AOÛT 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Tout d'abord, j'aimerais souligner les luttes courageuses des femmes autochtones ainsi que leur famille, leurs amis-es et leurs alliés-es qui militent depuis de nombreuses années pour que cesse enfin cette violence colonialiste, sexiste et raciste. Ce mémoire ne prétend pas parler au nom des peuples autochtones, mais tente plutôt de combler un certain vide et rompre le silence, notamment dans le milieu universitaire francophone, sur cette réalité qu'est celle des femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées. Malgré que le sujet soit davantage abordé aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que beaucoup de travail reste à faire en matière de sensibilisation quant aux enjeux vécus par les Autochtones en général et les femmes autochtones en particulier. Ainsi, j'ose espérer que ce mémoire pourra contribuer à éveiller la conscience collective à ce sujet. Cette conscience débute à mon avis par une reconnaissance de l'histoire de colonisation et de ses répercussions toujours présentes sur les membres des différentes communautés autochtones. Ainsi, par souci de reconnaissance, il importe de souligner que la ville de Montréal a été construite sur un territoire traditionnel non-cédé appartenant à la nation Mohawk.

Sur un plan plus personnel, je tiens à offrir mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont accompagnée dans cette démarche. Sans votre présence, tout cela n'aurait pas été possible.

Un merci incontournable à mes directions de recherche Elizabeth Harper et François Huot qui ont fait une équipe formidable pour me guider tout au long de ce processus. Merci pour votre confiance et vos encouragements. Je n'aurais pu souhaiter une meilleure direction de recherche.

Je remercie également la précieuse et *oh combien inestimable* aide de mes chers-es collègues et amis-es universitaires avec qui j'ai pu partager et surmonter mes doutes,

mes angoisses. Merci pour votre solidarité et toutes ces discussions enrichissantes. Un merci particulier à toi chère Katherine pour ton soutien jusqu'au dernier moment.

Véro, fidèle *partner*, merci d'avoir été là, tout le temps, assise en face de moi (ou à l'autre bout de l'écran). Merci pour ces fous rires partagés devant de nombreux cafés et de vieux classiques musicaux.

À toi courageuse Justine, merci aussi pour ta présence et ton écoute durant mon parcours. Tu m'as manqué durant ces derniers mois, mais je sais que c'est pour mieux revenir en force.

Enfin, un merci tout spécial à ma famille et mes amis-es (proches et loin) pour être toujours là et croire en moi. À mes parents, mes frères, je dois dire que je ne sais pas comment j'y serais parvenue si vous n'aviez pas été près de moi tout au long de ces années.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	II
TABLE DES MATIÈRES .....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	IX
RÉSUMÉ .....	X
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE.....	5
1.1 Femmes autochtones disparues et assassinées.....	5
1.1.1 Des femmes et des filles soumises au silence.....	7
1.2 Femmes autochtones au Canada : que vivent-elles ?.....	9
1.3 Violence et femmes autochtones : une définition à l'intersection de la race et du genre .....	11
1.3.1 État de la recherche.....	11
1.3.2 La violence et ses différentes dimensions : éléments de définition.....	13
1.3.3 L'apport du féminisme noir à la définition.....	15
1.3.4 L'apport du féminisme autochtone à la définition .....	16
1.3.5 Une violence à l'intersection du genre, de la race et du colonialisme .....	17
1.4 Femmes autochtones et représentations : à l'intersection de la race et du genre.....	20
1.4.1 Représentations et médias.....	21
1.4.2 Des représentations des femmes autochtones comme forme de violence générée et racisée.....	22
1.5 Principaux constats et pertinence de la recherche.....	29
1.6 Question et objectifs de recherche .....	31
CHAPITRE II ANCRAGES THÉORIQUES.....	33
2.1 L'intersectionnalité.....	34
2.1.1 Collins et les domaines de pouvoir .....	35
2.1.2 Anthias et le discours .....	37
2.2 Les représentations comme forme de discours .....	38
2.2.1 Foucault et le discours comme pratique .....	40

2.3 Médias et pratique discursive.....	41
2.3.1 Chomsky et Herman; les médias comme appareil idéologique .....	41
2.3.2 Les <i>Cultural Studies</i> : vers une théorie critique de la communication .....	42
2.3.3 Stuart Hall et la théorie Encodage/Décodage .....	44
2.4 Conclusion .....	46
CHAPITRE III DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	48
3.1 Une recherche exploratoire : stratégie générale.....	48
3.2 L'intersectionnalité comme posture épistémologique .....	49
3.3 L'analyse critique du discours comme méthodologie .....	50
3.4 Collecte de données documentaires .....	53
3.4.1 Critères de sélection des documents .....	55
3.4.2 Taille et méthode d'échantillonnage .....	55
3.5 Traitement et analyse des données.....	56
3.5.1 Consolidation du corpus d'analyse .....	57
3.5.2 Portrait des articles.....	58
3.5.3 Analyse du discours .....	59
3.6 Biais et limites de la recherche .....	60
3.7 Considérations éthiques .....	61
CHAPITRE IV PORTRAIT DES ARTICLES MÉDIATIQUES REPÉRÉS .....	63
4.1 Corpus général : Chronologie, sources et emplacement des articles .....	64
4.2 Corpus général : Les principaux thèmes abordés .....	65
4.2.1 Taux de violence des femmes autochtones disparues ou assassinées.....	66
4.2.2 Réaction des autorités et type de traitement .....	67
4.2.3 Enquête publique / plan d'action national .....	68
4.2.4 Des femmes et des filles comme exemples de cas.....	69
4.2.5 Rapports et commissions d'enquête .....	70
4.2.6 Des données statistiques .....	72
4.2.7 Vigiles, Cérémonies, Événements .....	74
4.2.8 Compréhension et explication de la violence, de la réaction et du traitement des autorités .....	75
4.2.9 Revendications et mobilisations autochtones .....	77

4.2.10 Synthèse des thématiques du corpus général .....	77
4.3 Corpus spécifique: sources médiatiques et emplacement.....	78
4.4 Évolution chronologique des articles sur les cas spécifiques des femmes .....	79
4.4.1 L’histoire médiatique de Tiffany Morrison .....	80
4.4.2 L’histoire médiatique de Kelly Morriseau .....	81
4.5 Corpus spécifique : Mise en commun des principales thématiques abordées ..	83
4.5.1 Démarche d’enquête .....	84
4.5.2 Traitement différencié de la part de la police et des médias.....	91
4.5.3 Compréhension et explication de la violence, de l’indifférence et du traitement différencié .....	92
4.5.4 Présentation de données statistiques .....	94
4.5.5 Phénomène de disparition et assassinat .....	94
4.5.6 Violence envers les travailleuses du sexe .....	95
4.5.7 Vigiles, cérémonies, événements.....	96
4.5.8 Revendications et mobilisation autochtone .....	97
4.5.9 Portrait des femmes : un amalgame de caractéristiques personnelles .....	97
CHAPITRE V ANALYSE DU DISCOURS ET DISCUSSION .....	101
5.1 Présentation des femmes autochtones.....	102
5.1.1 « De mauvaises femmes » .....	102
5.1.2 « La violence comme événement imprévisible ».....	108
5.1.3 « Analyse et solution policière ».....	114
5.2 Les effets matériels du discours.....	117
5.2.1 Une violence dépouillée de ses fondements structurels et raciaux .....	118
5.2.2 Le contrôle de l’image .....	124
5.3 Discours médiatiques et travail social.....	131
5.3.1 L’intervention comme pratique normalisante.....	131
5.3.2 Le discours et les pratiques en travail social.....	132
5.3.3 La construction des femmes autochtones comme objet d’intervention ...	134
CONCLUSION.....	138
ANNEXE A QUESTIONS GUIDANT L’ANALYSE .....	144

ANNEXE B TABLEAU REPRÉSENTATION (KM).....	145
ANNEXE C TABLEAU VIOLENCE (KM).....	146
APPENDICE A INVENTAIRE DES ARTICLES REPÉRÉS : CORPUS GÉNÉRAL.....	147
APPENDICE B INVENTAIRE DES ARTICLES REPÉRÉS : CORPUS SPÉCIFIQUE (KM).....	149
APPENDICE C INVENTAIRES DES ARTICLES REPÉRÉS : CORPUS SPÉCIFIQUE (TM).....	153
BIBLIOGRAPHIE.....	154

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1 Évolution chronologique : Corpus général .....	64
Tableau 4.3.1 Sources médiatiques : Tiffany Morrison.....	79
Tableau 4.3.2 Sources médiatiques : Kelly Morriseau.....	79
Tableau 4.4.1 Évolution chronologique : Tiffany Morrison.....	80
Tableau 4.4.2 Évolution chronologique : Kelly Morriseau.....	82

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACD	Analyse critique du discours
AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
AI	Amnistie International
CCNSA	Centre de collaboration nationale de la santé autochtone
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
FAQ	Femmes autochtones du Québec
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IACHR	Inter-American Commission on Human Rights
JMMIW	Justice for Missing and Murdered Indigenous Women
ONU	Organisation des Nations Unies

## RÉSUMÉ

Le phénomène des multiples disparitions et assassinats de femmes autochtones au Canada est révélateur de la violence systémique que vivent ces dernières. Suivant le constat que les recherches qui portent sur la violence et les femmes autochtones offrent généralement une compréhension limitée de ces réalités, ce mémoire vise à explorer une dimension peu abordée, soit la dimension idéologique, et plus précisément les pratiques discursives. Cette recherche exploratoire propose de répondre à la question suivante : *Comment les femmes autochtones violentées, principalement celles qui sont disparues ou assassinées, sont-elles représentées à travers le discours médiatique francophone et quels sont les enjeux politiques d'une telle représentation?*

Pour ce faire, une recherche dans les bases de données a mené à la recension de 147 articles portant soit sur le phénomène général des disparitions et assassinats, soit sur les histoires spécifiques de deux femmes autochtones assassinées (Kelly Morrisseau et Tiffany Morrison). De ces articles ont été extraits les différentes thématiques abordées, permettant ainsi de répondre au premier objectif de cette recherche, soit de dresser un portrait des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées.

Dans un deuxième temps, une analyse foucauldienne du discours a permis de relever les régularités et les discontinuités ainsi que certaines procédures discursives permettant donc de répondre au deuxième objectif de cette recherche, soit de dégager et de reconstruire le discours porté par ces représentations. Cette analyse a mené au regroupement des énoncés en trois ensembles qui exposent l'articulation du discours médiatique portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées: « de mauvaises femmes », « une violence imprévisible », « analyse et solution policière ». Dans une perspective intersectionnelle, une critique de ce discours a été développée afin de réfléchir à ses enjeux matériels sur la situation des femmes autochtones ainsi que sur les discours et pratiques en travail social.

**MOTS CLÉS :** représentations, discours médiatiques, femmes autochtones, violence, disparitions et assassinats, intersectionnalité, analyse du discours, travail social.

## INTRODUCTION

« Les femmes autochtones du monde entier continuent d'être les victimes de violations systématiques de leurs droits humains, pas seulement en tant que personnes autochtones, mais également en tant que femmes. »

CÉDEF<sup>1</sup> (2012, p. 3)

« Les auteurs de ces actes agissent par racisme ou parce qu'ils pensent que l'indifférence de la société à l'égard du bien-être et de la sécurité des femmes autochtones leur permettra d'échapper à la justice. »

Amnistie Internationale (2004, p. 5)

Ces affirmations sont révélatrices de l'intérêt et de la motivation à produire un mémoire qui concerne les femmes autochtones. Plus précisément, elles sont le moteur d'une indignation non seulement face aux injustices que ces femmes ont vécues à travers l'histoire de la colonisation, mais aussi face à ces discriminations qu'elles vivent encore aujourd'hui au XXI<sup>e</sup> siècle, au Canada, et ce, sans qu'on y porte trop attention. Certaines recherches ont permis de faire état de cette violence à leur égard. Plus particulièrement, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a été la première à se pencher sur une choquante réalité : le nombre disproportionné de meurtres et de disparitions perpétrés envers les femmes autochtones au Canada. Fondée sur le constat que des centaines de femmes sont disparues dans les communautés du Canada au cours des 20 dernières années, l'AFAC lance, en 2004, la campagne *Soeurs par l'esprit* afin de tenter de briser le silence qui pèse sur la réalité de ces femmes. En 2010, elle produit la première recherche au Canada qui permet de

---

<sup>1</sup> Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

démontrer la disparition et la mort de plus de 582 femmes et filles autochtones à l'échelle du pays ayant eu lieu notamment entre les années 1990 à 2000. Puis, dans le cadre d'une thèse doctorale produite en 2013 à l'Université d'Ottawa, Maryanne Pearce soutient que ce nombre serait plus élevé, parlant plutôt de 824 cas femmes (Pearce, 2013). Enfin, en avril 2014, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'est attardée à son tour à ces multiples disparitions et assassinats et a identifié 1181 cas de femmes ayant subi un tel sort depuis 1980 (GRC, 2014).

Les femmes autochtones sont donc touchées par un taux de violence alarmant et tout à fait disproportionné par rapport aux femmes allochtones (Statistique Canada, 2013). Bien que ce constat soit troublant, il n'est pas le seul fait inquiétant auquel il importe de s'attarder. En effet, plusieurs organisations autochtones et internationales dont l'AFAC, Femmes autochtones du Québec (FAQ), Amnistie Internationale (AI) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont dénoncé le mépris et l'indifférence des autorités canadiennes (gouvernementales et policières), ainsi que des médias à l'égard de ces femmes en ayant volontairement gardé le silence sur cette violence.

À cet effet, soulignons tout d'abord cette commission d'enquête publique nationale indépendante réclamée pendant de nombreuses années de la part des organisations autochtones au Canada et au Québec ainsi que de différentes organisations internationales et de groupes de la société civile. Celle-ci avait toujours été refusée par le gouvernement fédéral de Stephen Harper, contribuant à invisibiliser cette violence systémique à l'égard des femmes autochtones. Ce n'est que récemment, soit en décembre 2015, quelques mois suivant l'élection du gouvernement libéral de

Justin Trudeau, que l'enquête a été annoncée. L'issue de celle-ci n'est pas encore connue<sup>2</sup>.

Par ailleurs, des commissions d'enquêtes nationales (Oppal, 2012) ont levé le voile sur le traitement discriminatoire de la part des autorités policières et judiciaires canadiennes dans des cas de meurtres à l'égard de femmes autochtones au pays. Plus récemment au Québec, en octobre 2015, un reportage de l'émission *Enquête*<sup>3</sup> est venu souligner à nouveau les lacunes policières dans le traitement des dossiers. Pour la première fois dans la province, on y présente des femmes autochtones « qui dénoncent à visage découvert, l'exploitation et les multiples abus physiques et sexuels dont elles ont été victimes de la part de policiers de la Sûreté du Québec dans la région de Val-d'Or » (Dupuis, 2015 dans Boileau *et al.*, 2015, p. 2).

Enfin, sur le plan médiatique, malgré que le sujet semble davantage abordé, notamment avec l'influence des réseaux sociaux, il demeure que plusieurs familles de ces femmes et filles ont dénoncé le traitement médiatique discriminatoire auquel elles sont confrontées. Ces histoires étant soient relayées comme faits divers ou encore tout simplement ignorées par les médias.

Face à ces constats, il apparaît inévitable de se questionner et de chercher à comprendre comment se fait-il que ces dernières puissent être violentées, disparaître et être tuées, sans que personne n'en parle, sans que personne ne se sente concerné? Dans le cadre de cette recherche, il s'agit donc de s'intéresser à cette violence qui touche les femmes autochtones, mais sous un angle peu exploré en travail social,

---

<sup>2</sup> Cette commission d'enquête aura entre autre comme mandat de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada par l'entremise d'un rapport provisoire à l'automne 2017 et d'un rapport final à la fin de 2018.

<sup>3</sup> Ce reportage présente les difficultés rencontrées par les parents de Syndi Ruperthouse - une femme Anishinabe de 44 ans ayant été portée disparue en avril 2014 à Val d'Or - dans leur relation avec les services des enquêtes policières.

celui des pratiques discursives. Pour ainsi dire, il est question d'analyser le discours porté par les médias lorsque ceux-ci abordent les réalités de ces femmes. *Quelles représentations sont-elles mises de l'avant et quels sont les enjeux de ce discours et de ces représentations?* L'objectif de ce projet de recherche vise donc à analyser la façon dont le discours médiatique sur le sujet est construit.

Ce mémoire est divisé en cinq chapitres. En premier lieu, dans la problématique, sont exposées les principales conclusions des rapports produits par l'AFAC (2010) et la GRC (2014). Puis, les principaux constats soulevés lors de la recension des écrits sur le sujet de la violence et des femmes autochtones sont présentés et certains questionnements sont relevés par rapport à l'analyse de la violence. De plus, certains écrits pertinents à propos des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones, notamment celles disparues ou assassinées, sont exposés. La question de recherche et les objectifs de cette étude concluent ce premier chapitre. En second lieu, le cadre théorique de cette recherche est détaillé. Celui-ci est constitué de trois parties : (1) l'intersectionnalité; (2) les représentations comme forme de discours; ainsi que (3) les médias et pratiques discursives, vers une théorie critique de la communication. Dans le troisième chapitre, consacré à la méthodologie, sont exposées la stratégie générale et la posture épistémologique de cette étude, les méthodes de collecte et de traitement de données, ainsi que les méthodes d'analyse du discours. Le quatrième chapitre dresse le portrait du corpus d'articles constitués. Enfin, le cinquième chapitre se divise en trois parties, lesquelles rendent compte du travail d'analyse du discours, mais également de ses enjeux matériels, et vise à répondre à la question de recherche en esquissant une réflexion théorique critique quant aux représentations médiatiques des femmes autochtones et de la violence. La dernière partie expose les liens entre le discours médiatique et l'intervention en travail social. En conclusion, un rappel des principales étapes et constats est présenté.

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

#### 1.1 Femmes autochtones disparues et assassinées

Des femmes et des filles autochtones sont portées disparues, plusieurs sans que leur corps ne soit retrouvé, d'autres sont assassinées, et ce bien souvent, sans que justice se fasse, sans que des moyens concrets ne soient mis en œuvre afin de faire cesser cette violence. Une première recherche menée par l'AFAC<sup>4</sup> ayant pris fin en 2010, dans le cadre de la campagne *Soeurs par l'esprit*, a mis au grand jour cette réalité ; le nombre disproportionné de meurtres et de disparitions concernant les femmes autochtones au Canada. Les résultats de cette recherche révélait la violence systémique raciste et sexiste que vivent ces dernières. On souligne que « ces femmes représentent environ dix pour cent du nombre total de victimes d'homicides de sexe féminin au Canada, malgré le fait qu'[elles] ne constituent que trois pour cent de la population de sexe féminin au pays »<sup>5</sup> (AFAC, 2010, s.p.). Entre les années 2000 et 2008 seulement, cette étude a permis de consigner 153 cas de meurtres dans la base de données (*Ibid.*). Sur la question du nombre, l'AFAC (2010) mentionnait que celui-

---

<sup>4</sup> Il importe de préciser qu'il n'existe pas de données officielles en ce qui concerne le nombre de femmes et de filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada. Malgré la présence de recherches plus récentes produites par la GRC (2014), un rapport produit par Inter-American Commission on Human Rights (IACHR, 2014) souligne que les données les plus représentatives demeurent, à ce jour, celles provenant de l'AFAC, notamment en raison des lacunes quant à la collecte standardisée des données ethniques par les forces de police du Canada. Il est souligné que « [t]he Government itself recognizes that Canada's official statistics do not provide accurate information regarding the true numbers of missing and murdered indigenous women » (IACHR, 2014, p. 29).

<sup>5</sup> À ce sujet, les données de Statistique Canada (2014) confirment que le taux de victimisation chez les femmes autochtones est particulièrement élevé. Plus précisément, le rapport produit par la GRC (2014) souligne qu'entre 1980 et 2012, il y a eu une surreprésentation des femmes autochtones parmi les victimes d'homicides : 16 % des femmes victimes d'un homicide étaient autochtones.

ci pourrait n'être qu'une portion des cas réels, notamment en raison de certaines limites que posait le dénombrement. Les derniers chiffres de la GRC (2014) ont confirmé cette hypothèse en compilant 1 181 cas de femmes. En ce qui concerne plus précisément les femmes et les filles assassinées ou disparues, l'AFAC (2010) révélait que celles-ci étaient jeunes en majorité, considérant qu'un peu plus de la moitié étaient âgées de moins de 31 ans. De plus, plusieurs d'entre elles étaient mères, laissant dans le deuil enfants, familles et amis-es.

Selon le rapport de la GRC (2014), malgré que la majorité des disparitions et décès aient eu lieu dans les provinces de l'Ouest canadien, soit près des deux tiers en Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba et Saskatchewan, le Québec figure aussi parmi les provinces touchées par la violence faite aux femmes. Alors qu'en 2010, l'AFAC documentait les cas de 22 femmes ou filles portées disparues ou ayant été assassinées au Québec, les chiffres obtenus par la GRC (2014) ont fait état de 46 cas d'homicides ayant eu lieu dans la province entre 1980 et 2012, la plaçant au 7<sup>e</sup> rang<sup>6</sup> par rapport aux provinces et territoires quant au nombre de cas.

L'étude de l'AFAC (2010) a également permis de révéler que les histoires de violence touchant ces femmes et ces filles autochtones ont majoritairement eu lieu en milieu urbain. À cette date, « soixante-dix pour cent des femmes et des filles ont disparu de régions urbaines, et soixante pour cent ont été assassinées en région urbaine » (*Ibid.*, s.p.). Face à ce constat, on précise que « les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être tuées par un étranger » (*Ibid.*). Comme le rapport le souligne, ce constat s'avère particulièrement révélateur de la violence raciste qui sous-tend ces actes de violence. Ces dernières sont donc « aussi

---

<sup>6</sup> La répartition géographique des incidents (GRC, 2014) se divise selon les catégories suivantes : Alberta (206), Colombie-Britannique (205), Manitoba (196), Saskatchewan (153), Ontario (114), Territoire du Nord-Ouest (47), Québec (46), Nunavut (20), Terre-Neuve-et-Labrador (10), Yukon (10), Nouveau-Brunswick (5), Nouvelle-Écosse (5), Île-du-Prince Édouard (0).

susceptibles d'être tuées par une connaissance ou un étranger que par un compagnon intime » (*Ibid.*). D'autre part, cette recherche a permis de soulever un fait inquiétant en ce qui a trait à la résolution de ces actes de violence; près de la moitié des meurtres sont non-résolus. L'étude démontrait qu'« à l'échelle nationale, cinquante-trois pour cent des cas de meurtres ont été classés par la mise en application d'homicide, tandis qu'aucune accusation n'a été portée dans quarante pour cent des cas » (*Ibid.*). Concernant le Québec, pour l'année 2010, le taux d'affaires non-classées se situait à 31,3 % alors qu'il était de 56,3 % pour les affaires classées par une mise en accusation (*Ibid.*, p. 31).

#### 1.1.1 Des femmes et des filles soumises au silence

Ce qui s'avère particulièrement inquiétant dans le cadre de ce phénomène, c'est notamment la réaction, voire l'indifférence de différents acteurs qui auraient dû être impliqués dans cette lutte contre la violence et qui, jusqu'à tout récemment, ont volontairement gardé le silence sur celle-ci. Tel que soulevé par l'AFAC (2010) ainsi que diverses organisations internationales au fil des années (AI, 2004, 2009; ONU, 2008, 2014; HRW, 2013; IACHR, 2014), le sort des femmes autochtones disparues ou assassinées n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante de la part des autorités canadiennes. Amnistie Internationale (2009) soulève que plusieurs enquêtes publiques ont fait état du traitement discriminatoire subi par les peuples autochtones, et ce, à toutes les étapes du système judiciaire. En ce qui concerne le travail de la police, plusieurs familles ont nommé les interventions inappropriées et discriminatoires dans des cas de disparitions. Plus récemment au Québec, une recherche menée par Femmes Autochtones du Québec (Boileau *et al.*, 2015, p. 51) s'est intéressée, entre-autres, aux relations entre les corps policiers et les proches de femmes autochtones disparues ou assassinées et soutient que « la frustration et le sentiment d'impuissance que peuvent ressentir les familles en raison de ce qui leur

apparaît comme un travail peu engagé des policiers-ères ou des enquêteurs-euses occasionnent beaucoup de souffrance et d'incompréhension ». À cet égard, Amnistie Internationale (2009) soutient que le racisme a mené à peu d'intervention de la part des services de police et de la population en général. En ce qui concerne les médias, ils ont aussi été critiqués pour leur silence quant au traitement des histoires de ces femmes et de ces filles (AFAC, 2010). En raison de cette couverture médiatique limitée et stéréotypée, il semble que ces dernières subissent un traitement différencié, voire discriminatoire, par rapport aux femmes allochtones. Il est souligné : « la discrimination, qui alimente la violence, prive les femmes autochtones de la protection à laquelle elles ont droit ou permet aux auteurs de cette violence d'échapper à la justice, est un ingrédient déterminant dans la menace à laquelle ces femmes sont confrontées » (AI, 2004, p. 5).

À la lumière de ces constats, plusieurs questionnements font surface. D'une part, comment se fait-il que ces femmes et ces filles soient si fortement touchées par la violence? D'autre part, les éléments présentés dans ces rapports amènent à questionner les conceptions dominantes de la violence faite aux femmes. En effet, caractérisée comme racialisée et sexualisée par certaines auteures et organisations (AFAC, 2010; Jiwani, 2006; Amnistie Internationale, 2004), cette conception de la violence nécessite une compréhension globale du contexte historique, social, politique et économique. À l'intersection de la race et du genre, ces femmes et ces filles semblent donc persécutées parce qu'elles sont justement, femmes et autochtones et en situation de précarité financière. Il apparaît que c'est aussi pour cette raison que « la violence dont elles sont la cible, ne retient pas l'attention de la police, du système juridique, du gouvernement, [des médias,] ni de la société » (AFAC, 2010, p. 3). Comment se fait-il que la population ne réagisse pas plus fortement face à ces injustices? Comment est-il possible d'expliquer le sort qui est réservé aux femmes et filles autochtones?

## 1.2 Femmes autochtones au Canada : que vivent-elles ?

Tout d'abord, il importe de mentionner que dans le cadre de cette recherche, le terme « femme autochtone<sup>7</sup> » sera employé dans le but de les représenter de façon générale, occultant ainsi la singularité des différentes communautés<sup>8</sup>. Reconnaisant les limites<sup>9</sup> importantes de cette appellation, il importe de réitérer qu'il ne s'agit pas d'une catégorie uniforme. En effet, les femmes autochtones, bien qu'elles partagent une histoire commune forgée par le colonialisme et l'assimilation de leur culture, dernièrement identifiée comme un « génocide culturel » (Radio-Canada, 2015), celles-ci vivent des histoires complexes et diversifiées que cette appellation ne permet pas d'exposer.

Cela dit, Amnesty Internationale (2009, p. 7) affirme que malgré que « le Canada soit l'un des pays les plus riches du monde, les conditions de vie des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui y vivent sont souvent comparées à

---

<sup>7</sup> Lorsqu'il est question de nommer les premiers peuples du Canada, il est nécessaire de souligner que l'historique de colonisation marque encore la façon de les définir. À cet effet, précisons que « pendant des siècles, les premiers habitants de l'Amérique du Nord ont été définis en grande partie par d'autres, à commencer par Christophe Colomb, qui a utilisé à tort le terme *Indiens* pour désigner les divers peuples établis dans les Amériques » (Siméone, 2015, s.p.). Aujourd'hui au Canada, la référence aux peuples autochtones relève de la *Loi Constitutionnelle de 1982* qui désigne trois groupes culturels distincts, soit les Inuits, les Métis et les Indiens (aussi appelés Premières Nations) (UMQ, 2006). La référence à « femme autochtone » dans le cadre de ce mémoire désigne ici toute femme qui s'identifie comme appartenant à un groupe autochtone, que ce soit en vertu de son origine ou de son identité (auto-déclaration).

<sup>8</sup> La population autochtone du Québec se répartit selon les dix nations amérindiennes (Innus, Mohawks, Cris-Eeyou, Algonquins, Attikameks, Micmacs, Hurons-Wendats, Abenaquis, Naskapis et Malécites) et une nation inuite. Ces nations se répartissent à nouveau dans 55 communautés autochtones (Secrétariat aux affaires autochtones, 2013).

<sup>9</sup> Comme le soulève Linda Tuhiway Smith (2012, p. 6), référant dans son cas à *Indigenous peoples*, de tels termes posent certains problèmes puisqu'ils collectivisent plusieurs nations distinctes ayant des expériences différentes par rapport à l'impérialisme. D'ailleurs, rejetant le terme *Aboriginal* les membres de l'Assemblée des chefs du Manitoba se sont dits inquiets quant aux « effets préjudiciables de l'emploi d'un seul terme pour désigner des peuples distincts ayant chacun leur propre langue, leur propre culture, leur propre histoire et leur propre territoire » (Simeone, 2015, s.p.). À la lumière de ces critiques, il importe de reconnaître que des enjeux similaires se posent certes également avec l'emploi du terme femme autochtone.

celles des habitants de certains pays les plus pauvres ». Plus récemment, un rapporteur spécial de l'ONU (2014) soutient que le Canada fait face à une « crise » en ce qui concerne la situation des peuples autochtones au pays. Il est précisé que « the well-being gap between aboriginal and non-aboriginal people in Canada has not narrowed over the last several years » (ONU, 2014, p. 20). À cet effet, en vertu du Recensement de 2006, les femmes autochtones sont touchées par cet état de précarité dans une proportion de 36 %, représentant un taux deux fois plus élevé par rapport aux femmes allochtones (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012, p. IV). De plus, en utilisant des facteurs comme l'emploi, la scolarisation et le chômage, un rapport de Statistique Canada (2016) démontre que ces dernières ont aussi un retard important par rapport aux femmes allochtones. Une recherche menée par Halseth (2013, p. 7), recensant des études portant sur les conditions de vie des femmes autochtones, confirme que celles-ci « sont plus susceptibles d'habiter un logement de moindre qualité, de vivre dans un environnement physique plus pauvre, d'avoir un niveau de scolarité et un statut socioéconomique moins élevés que les autres femmes ainsi que moins de perspectives d'emploi ». En ce qui a trait à l'espérance de vie, une étude de Statistique Canada (2011) soutient qu'il existe un écart de plus de cinq ans entre l'espérance de vie des femmes autochtones et celle des femmes allochtones et ce, en faveur de ces dernières.

La revue de la littérature soulève un constat important : les femmes autochtones sont touchées par de fortes inégalités en matière de santé (Halseth, 2013; AFAQ, 2010). Bien que l'on s'attarde individuellement à certains déterminants sociaux de la santé, les auteures (Halseth, 2013; CCNSA, 2012) rappellent que ces derniers comportent des aspects multiples et interagissent entre eux, contribuant à perpétuer le cycle d'inégalités auxquels bon nombre de femmes sont confrontées. Les femmes autochtones sont ainsi nombreuses à subir de la discrimination, non seulement basée sur le genre, mais également sur la classe sociale et la race (Halseth, 2013). À ce sujet, l'AFAC (2009, p. 1 dans CCNSA, 2012, p. 22) nomme que « l'une des plus

graves menaces au bien-être des femmes autochtones est le taux alarmant de violence qu'elles subissent dans leur foyer, dans leur communauté et dans la société canadienne en son ensemble ». La violence étant au cœur de ce que vivent bon nombre d'entre elles, il apparaît alors important de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

### 1.3 Violence et femmes autochtones : une définition à l'intersection de la race et du genre

#### 1.3.1 État de la recherche

S'intéressant aux femmes autochtones disparues et assassinées, et plus précisément aux discours à leur égard, il a tout d'abord semblé pertinent de faire état des écrits sur ce sujet. Un premier constat est précisément la rareté des recherches, notamment francophones, portant spécifiquement sur le phénomène des disparitions et assassinats. Certaines auteures québécoises et canadiennes (Labrecque, 2014; Boileau *et al.*, 2015; Pearce, 2013; Gilchrist, 2010; Valade, 2007; Jiwani et Young, 2006) ainsi que différentes organisations (AFAC, FAQ, JMMIW<sup>10</sup>, AI, ONU) s'intéressent aux histoires de ces dernières, mais ce phénomène si tragiquement important demeure encore trop souvent dans l'ombre et est l'objet de peu d'études scientifiques.

En contrepartie, ce qui ne s'est pas avéré surprenant c'est que la violence est un sujet dominant dans les recherches portant sur les femmes autochtones (Montminy *et al.*, 2012; CCNSA, 2012; AFAC, 2010; Flynn, 2010; Bourque *et al.*, 2009; Pharand et

---

<sup>10</sup> L'abréviation JMMIW est utilisée pour désigner *Justice for Missing and Murdered Indigenous Women*. Il s'agit du même collectif de solidarité aussi appelé parfois *Missing Justice*.

Rousseau, 2008; Bopp *et al.*, 2003). En ce qui concerne les écrits consultés, il a été constaté que la majorité d'entre eux traitent de violence familiale ou conjugale. En effet, le CCNSA (2012) rapporte que plusieurs études s'attardent sur ce type de violence et démontrent que les femmes autochtones sont fortement touchées. En comparaison avec les familles non autochtones, ces recherches nomment que le taux de violence dans les familles autochtones est trois fois plus élevé (AFAC, 2010; Pharand et Rousseau, 2008) et qu'environ les trois quarts des femmes autochtones ont été victimes de violence familiale (CCNSA, 2012). D'autre part, la documentation sur les femmes autochtones et la violence porte principalement sur la prévalence, la sévérité et les obstacles que rencontrent ces dernières lorsqu'elles tentent d'y mettre fin (*Ibid.*). Ces recherches abordent généralement la question de la violence de la même manière et soulèvent des conclusions similaires. Un rapport d'Amnistie Internationale (2009, p. 1) nomme le fait qu'« une jeune femme appartenant aux Premières Nations a cinq fois plus de risque qu'une autre Canadienne de mourir des suites de violence ». De plus, il est soulevé que les femmes autochtones ne sont pas seulement plus touchées, mais aussi concernées par des formes plus sévères de violence telles qu'« être battues, étranglées, menacées, attaquées avec une arme à feu ou un couteau ou agressées sexuellement » (Bourque *et al.*, 2009, p. 175). Cette même étude rapporte que 54 % des victimes autochtones sont la cible de ce genre de violence contre 37 % chez les allochtones (*Ibid.*). De plus, Statistique Canada (2012b) nomme que les femmes autochtones ont un taux de victimisation près de trois fois plus élevé que les femmes non autochtones.

Bien qu'il soit tout à fait pertinent de s'intéresser à la prévalence et la sévérité, il semble que ces recherches ne soient pas suffisantes pour tenter d'expliquer et comprendre ce phénomène de violence envers les femmes autochtones. Cette violence exige que l'on s'y intéresse de façon plus globale, que l'on questionne le cadre social dans lequel celle-ci prend forme. En effet, tel que le mentionne Reading (2009 dans CCNSA, 2012, p. 22) « la violence et les mauvais traitements chez les

personnes, les familles et les particuliers autochtones doivent être abordés sous l'angle des facteurs sociaux, politiques et historiques complexes qui ont forgé la vie de ces peuples ». De plus, il serait nécessaire de pousser plus loin cette conception de la violence dans les écrits. La prochaine section abordera la question de la conceptualisation de la violence.

### 1.3.2 La violence et ses différentes dimensions : éléments de définition

Lorsqu'il est question de violence à l'égard des femmes, la portée et la définition peuvent varier grandement, passant de définitions restreintes, selon des formes particulières de violence, à des définitions plus inclusives. En réaction aux conceptions dominantes ayant beaucoup évolué au cours des années, Céline Rousseau (2002) nomme le fait qu'on assiste à une sur-centration sur la violence physique et verbale, soit une violence dite manifestée. Dès lors, cette quasi-obsession occulte souvent, selon cette même auteure (2002, p. 18), « ce que Michel de Certeau (1987) appelle la violence propre, la violence administrative, la violence d'une certaine contrainte sociale qui est niée au profit d'une centration sur une violence beaucoup plus explicite ». C'est notamment ce que Žižek (2008) nomme la violence structurelle. Dans le même ordre d'idée, Jiwani (2006) souligne l'importance, lorsque l'on s'intéresse à la violence faite aux femmes autochtones, de questionner ces formes de violence structurelles qui sont souvent mises de côté dans les analyses, ces formes qu'elle qualifie aussi de violences institutionnelles et étatiques. Ainsi, il importe de changer la perspective dans laquelle la violence est analysée de sorte à ne pas s'attarder seulement à ses manifestations les plus évidentes.

Dans le cadre de son essai, *Violence – Six réflexions transversales*, Slavoj Žižek (2008) identifie des éléments fort intéressants à prendre en compte lorsque l'on cherche à conceptualiser la violence. En premier lieu, l'auteur établit une différence entre la violence « subjective » et celle dite « objective ». La première se rapporte à

une violence dite « visible », soit une forme de violence exercée par un agent identifiable (2008, p. 8). La seconde concerne la violence structurelle, qualifiée d'« invisible » (*Ibid.*). Žižek (2008) stipule que « la violence subjective n'est que la part la plus visible d'un triumvirat mobilisant deux autres types de violence objective » soit; « symbolique » et « systémique » (*Ibid.*). La violence symbolique est définie comme « incarnée dans le langage et ses formes », [les discours,] ce que Heidegger appelait la "maison de l'être" » (*Ibid.*). La violence systémique, pour sa part, est « liée aux rouages bien huilés de nos systèmes politico-économiques dont elle traduit les effets dévastateurs », en d'autres mots, le capitalisme (*Ibid.*). En ce qui concerne l'analyse de la violence subjective et objective, Žižek (2008) est d'avis que celle-ci ne se fait pas d'un même regard. D'une part, la première réfère à « un état de non-violence absolu » et est donc perçue comme une « perturbation d'un environnement dit « normal » et pacifique » (*Ibid.*). D'autre part, ce dernier nomme que « la nature même de la violence objective est justement d'être inhérente à cet environnement "normal" » (*Ibid.*). La violence objective est invisible, puisqu'elle « irrigue le contexte de violence zéro nous permettant de ressentir la violence subjective d'un fait » (*Ibid.*). Enfin Žižek (2008, p. 23) propose une analyse qui conçoit l'interaction entre trois modèles de violence soit, subjective, objective et symbolique.

Afin de présenter une définition du concept de violence qui soit globale, les éléments mis de l'avant par Žižek (2008) s'avèrent fort pertinents, néanmoins il importe d'ajouter certains éléments théoriques en ce qui concerne son analyse. Objet d'étude privilégié des études féministes, la violence a mené à de nombreuses recherches et luttes de la part du mouvement des femmes. Dès lors, afin d'appréhender la violence dans toute sa complexité et de présenter une conception adaptée aux réalités des femmes autochtones, il importe de s'attarder aux théories féministes, plus précisément aux apports de la pensée féministe noire et du féminisme autochtone. C'est ce que permettra la prochaine section.

### 1.3.3 L'apport du féminisme noir à la définition

Les analyses théoriques des féministes noires permettent de saisir la complexité des réalités vécues par les femmes racisées. Notamment en ce qui a trait à la définition, à l'analyse de la violence et aux moyens d'y faire face, des auteures comme bell hooks (1981, 1984), Kimberley W. Crenshaw (1991, 2005) et Patricia Hill-Collins ([1990] 2000) développent un argumentaire visant à critiquer les théories et les pratiques féministes, dites blanches et occidentales. En effet, celles-ci ne permettent pas de prendre en compte la variété et la complexité des systèmes d'oppression qui touchent les femmes de couleur, et par conséquent, ne permettent pas de saisir la spécificité de la violence pour ces dernières. Plus précisément, ces auteures « remettent en question le féminisme américain de la deuxième vague qui minimise la racisation des femmes afro-américaines en ne tenant pas compte des conséquences de l'esclavage et du colonialisme notamment » (Harper, 2012, p. 5). Elles évoquent ainsi l'importance d'analyser les expériences de violence des femmes en regard de l'imbrication des rapports de pouvoir engendrés par le genre, la race et la classe (notamment, mais non exclusivement). À ce sujet, Corrin *et al.* (1997, p. 22) mentionnent qu'« en reconnaissant les liens mutuels entre les systèmes d'oppression tels que race, classe et genre, les féministes noires ont pris un tournant qui consiste à réfléchir en termes de relations sociales de domination et de résistance ». Dès lors, les féministes noires cherchent à déconstruire les analyses de l'oppression des femmes fondées sur l'oubli du racisme et rappellent donc que le problème n'est pas simplement d'avoir oublié les femmes de couleur dans la lutte, mais justement d'avoir construit cette analyse de l'oppression sur la seule expérience des femmes blanches, dite universelle.

### 1.3.4 L'apport du féminisme autochtone à la définition

Les critiques évoquées par les féministes noires rejoignent celles soulevées par certaines auteures féministes autochtones (Green, 2007; St-Denis, 2007; Smith, 2005). Dans le livre *Making space for Indigenous Feminism* (2007), Joyce Green évoque l'invisibilité des femmes autochtones dans le mouvement des femmes, marquant le silence qui est maintenu sur leurs réalités. En ayant élevé le genre comme système d'oppression, au détriment de la race et de la classe, les féministes blanches ont contribué à la reproduction des relations coloniales (Freedman, 2002 dans St-Denis, 2007, p. 48). Les féministes autochtones réitèrent donc l'idée selon laquelle l'analyse du sexisme, et en contre-partie de la violence qui en découle, ne peut être séparée du double héritage du racisme et de la colonisation. Plus particulièrement, dans le cas de la violence dans les communautés autochtones, plusieurs sont d'avis que la cause de cette violence réside dans le colonialisme. On nomme la transformation des rapports entre les hommes et les femmes forgés par le modèle patriarcal<sup>11</sup> occidental (Montminy *et al.*, 2012). Par ailleurs, Smith (2005) soulève le fait que la violence contre les femmes a été, jusqu'à ce jour, « l'outil colonial et racial par excellence » (dans Montminy *et al.*, 2012, p. 48). Cette violence, selon cette même auteure, servant le colonialisme et le patriarcat, doit donc être analysée comme provenant d'une imbrication des différents systèmes d'oppressions coloniale, raciste et sexiste (*Ibid.*). De cette façon, le féminisme autochtone propose une analyse globale

---

<sup>11</sup> Bien que le concept de patriarcat soit critiqué par certaines auteures autochtones, notamment en vertu de son caractère eurocentrique, St-Denis nomme l'importance de s'y attarder lorsqu'il est question de violence. Malgré que le « Western Patriarchy » ne soit pas la seule forme d'oppression devant être prise en compte dans les analyses, il nécessite tout de même une attention particulière puisqu'il façonne la vie des femmes et des hommes autochtones (St-Denis, 2007). Reprenant les propos de Alan Johnson (1997, p. 51) l'auteure ajoute; « Patriarchy isn't simply about relationships between women and men. It encompasses an entire world organized around principles of control, domination and competition » (St-Denis, 2007, p. 46).

de la violence et s'éloigne de la définition normalement utilisée, témoignant d'une conception davantage structurelle.

En somme, l'analyse de la violence telle que proposée par Žižek (2008), conjuguée aux apports du féminisme noir et autochtone, permettent une compréhension globale de ce concept. D'une part, par les modèles de violences objective, subjective et symbolique, Žižek (2008) conçoit la violence comme abordant autant ses formes « visible » et « invisible ». D'autre part, les féministes afro-américaines ajoutent à la compréhension de la violence en proposant une conception qui implique une multiplicité des systèmes d'oppression, soutenant l'importance de la prise en compte de la race et de tout autre différentiel de pouvoir. Enfin, les féministes autochtones rappellent l'importance d'une définition qui prend en compte l'historique de colonialisme ayant forgé la vie de ces peuples. Dès lors, lorsque l'on s'intéresse à mieux comprendre ce phénomène des disparitions et assassinats, il s'avère tout à fait pertinent de s'attarder à des conceptions de la violence qui interrogent ces aspects structurels et qui préconisent une imbrication des systèmes d'oppression genrée, raciste et colonialiste, forgeant des dynamiques particulières de violence. C'est ce qui sera abordé dans la section suivante.

### 1.3.5 Une violence à l'intersection du genre, de la race et du colonialisme

Lorsqu'il est question de conceptualiser la violence contemporaine à l'égard des femmes autochtones, Jiwani (2006) va dans le même sens que les auteures précédemment discutées et souligne l'importance d'une définition qui reconnaît la dynamique complexe des entrecroisements des différentes formes d'oppressions. En lien avec les théories du féminisme noir et autochtone, elle rappelle l'importance de ne pas passer sous silence cette violence inhérente au processus même de la création de l'État canadien, basée sur le principe de la colonisation (Jiwani, 2006). Cette violence de tous les jours, résultant des inégalités structurelles, du racisme, est souvent

occultée et devient ainsi insidieuse, naturalisée, puisque trop souvent laissée dans l'ombre. Il s'agit donc de concevoir la violence comme « structurée dans la domination » (*Ibid.*, p. 3, traduction libre) et produite à travers « la construction de la différence et de l'altérité [...] le mécanisme par lequel les individus ou les groupes luttent pour accéder à une position de pouvoir dans des structures hiérarchiques définies par les valeurs patriarcales » (Berman et Jiwani, 2002, p. 5). Ces structures de pouvoir, qualifiées d'invisibles, sont justement présentes grâce à cette violence qui s'avère un moyen par excellence pour conserver cette hiérarchie de privilèges entre les groupes. À cet égard, Jiwani nomme l'importance de considérer que la violence se produit à plusieurs niveaux soit, autant dans les relations interpersonnelles qu'au plan sociétal, voire « dans les institutions ou encore au sein et entre les États » (2006, p. 7, traduction libre). De plus, il importe de considérer que « certaines formes de violence sont sanctionnées, indirectement approuvées, ou encore tout simplement non tolérées » (*Ibid.*, traduction libre). Ainsi, tout comme le propose Žižek (2008) dans sa définition globale de la violence, Jiwani (2006, p. 4) souligne que cette définition doit inclure tout « le spectre du pouvoir coercitif, physique et institutionnel » (traduction libre), autrement dit elle doit englober « the very character, instruments, and goals of domination ».

En ce qui a trait aux femmes autochtones disparues et assassinées, Jiwani (2006) expose qu'elles sont confrontées à des violences sexistes et racistes. Ce haut taux de violence s'explique donc par le fait que ces dernières vivent du sexisme dans leur propre communauté, mais qu'elles sont également confrontées au sexisme et au racisme de la part de la société dominante (*Ibid.*). À ce sujet, cette auteure mentionne que les femmes racialisées subissent une violence provenant d'un « racisme genré » (*Ibid.*, p. 143, traduction libre). Selon elle, le racisme doit être reconnu comme « une forme de violence endémique et envahissante » (Jiwani, 2006, p. 66, traduction libre) qui, en interaction avec plusieurs systèmes de domination, forge la vie des femmes de couleur et autochtones. La violence sexiste et raciste ont ainsi un dénominateur

commun, celui d'être « structured in a large culture of power – a culture mediated by institution structured in dominance » (*Ibid.*, p. xi). Dès lors, lorsqu'il s'agit des femmes autochtones, l'auteure rappelle l'importance de concevoir cette violence dans son contexte, « a context governed by structural forms of violence and dominance as in the power of Whiteness, the coercitive pressures of assimilation, and the rejection from and marginalization by dominant others » (*Ibid.*, p. 68). Dans le même ordre d'idées, Boileau *et al.* (2015, p. 18) précisent, en parlant de la société non-autochtone, que « le pouvoir étatique et les politiques coloniales et sexistes qu'il a produites ont contribué à accentuer les conditions qui font que l'on accorde moins de valeur aux vies autochtones et moins de valeur encore à celles des *femmes autochtones* ». Dès lors, l'importance de parler de violence dans sa globalité, soit inscrite dans un contexte social, politique, historique donné, s'avère donc essentielle lorsqu'il est question de conceptualiser la violence faite aux femmes autochtones.

En somme, il apparaît pertinent de s'intéresser à la violence structurelle dans le but de faire avancer la compréhension des réalités vécues par les femmes autochtones disparues ou assassinées. Plus précisément, comment ces formes de violence structurelle sont-elles mises en place? Quels sont les mécanismes permettant de perpétuer cette violence? Afin de tenter de répondre à ces interrogations, il est proposé de s'attarder à une des dimensions de la violence, soit la dimension idéologique, et plus précisément aux discours dominants entourant la violence vécue par ces femmes et ces filles. Dans les sections subséquentes, il sera donc question d'aborder les représentations développées, principalement dans les médias, par rapport à ce phénomène de violence. En d'autres termes, comment ces discours sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sont-ils construits?

#### 1.4 Femmes autochtones et représentations : à l'intersection de la race et du genre

Lorsqu'il s'agit de mieux comprendre la violence vécue par les femmes autochtones, il semble pertinent de s'attarder aux discours déployés à leur égard. À cet effet, Foucault (1971, p. 10) parle de matérialité du discours dont la production est « contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée ». Partant de l'idée que le discours n'est pas simplement un reflet de la réalité, mais qu'il constitue une réalité en soi, les représentations, et particulièrement les représentations médiatiques, sont donc vues comme ayant des impacts directs sur la vie des individus. C'est cette matérialité du discours qui lui confère, selon ce même auteur, un pouvoir politique. Ainsi, analyser les représentations permet de travailler sur ces lieux où elles sont produites, les questionner, les critiquer et possiblement les transformer. Comme le mentionne Foucault (1980a, p. 82 dans Jiwani, 2006, p. xiii),

« while I focus on structure of power and the discursive devices used to maintain them, I also direct my attention to the sites of intervention where such power can be challenged, transformed, or diverted, in the interests of privileging subjugated knowledge ».

Tenter de comprendre les enjeux de ces discours sur une « culture » de la violence envers les femmes autochtones, c'est aussi s'attarder aux liens avec les pratiques sociales qui découlent des discours, et particulièrement à leur influence sur la production et la reproduction des normes. Il sera donc question de soutenir théoriquement l'influence des représentations sur la vie des femmes autochtones et plus spécifiquement de démontrer en quoi les discours sont impliqués dans la production et la reproduction des inégalités sociales.

#### 1.4.1 Représentations et médias

Lorsque l'on tente de comprendre et d'interroger les discours culturels produits dans une société, il importe de s'intéresser aux différents outils qui permettent de les véhiculer. Dans le cadre de cette recherche, ce sont les représentations médiatiques, voire les discours portant sur les femmes autochtones qui seront analysés. Ce choix a notamment été influencé par un constat préoccupant provenant des recherches de l'AFAC (2010). D'une part, il est soulevé que les familles de ces femmes disparues ou assassinées ont longtemps soutenu que les médias offraient une moins grande couverture aux Autochtones qu'aux Allochtones (Habilo Media, s.d.). À ce sujet, Valade (2007) confirme que durant deux décennies, plus de 30 femmes autochtones ont été portées disparues ou assassinées sur l'*Autoroute des Larmes*<sup>12</sup>, mais qu'il a fallu attendre la disparition d'une femme allochtone, en juin 2002, pour que les journaux nationaux abordent enfin ce phénomène de violence raciste et sexiste. Tel que démontré par Jiwani (2006, 2009), les médias font partie des acteurs qui ont gardé le silence, et continuent encore de le faire, lorsqu'il est question des femmes autochtones, contribuant à perpétuer cette violence à leur égard. Dans les cas inverses où ces femmes sont exposées à des discours qui les concernent, les auteures (Valade, 2007; Jiwani et Young, 2006) soutiennent que la représentation est généralement stéréotypée, marquée par la marginalité. Cette différenciation de visibilité et de traitements médiatiques vue comme discriminatoire à l'égard des femmes autochtones mérite que l'on s'y attarde.

Tout comme le mentionne Robert Harding (2005, p. 311), « une fonction primaire des médias est d'influencer le *bon sens* qu'emploie le public pour interpréter l'information

---

<sup>12</sup> Mieux connu sous le nom ; *Highway of Tears*, situé dans la province de la Colombie Britannique, Labrecque (2014, p. 5) le nomme comme « l'un des cas emblématiques du féminicide au Canada », le second cas étant le quartier du Downtown Eastside à Vancouver.

qui leur est présentée ». Soulignons que les médias ne sont pas simplement un reflet du sens commun, mais qu'ils participent eux aussi à cette production et reproduction des normes et significations. Harding (2005, p. 312) ajoute que « [t]he common sense produced in the news media is not value neutral, but part of a larger process of presenting a hegemonic understanding of the world to audiences or what Gramsci (1980) refers to as "the production of consent" ». Ces univers de significations sont dès lors produits dans une variété de médias (au sens large), dont font partie les médias de masse moderne. Dans le même ordre d'idée, Jiwani (2009, p. 2) mentionne : « News, at both the national and local levels, thus construct a symbolic universe- a "socially constructed reality" which affirm national identity and the latter's relations with and location in the large world ». Dès lors, les représentations faites sur les femmes autochtones, le choix des histoires et la façon dont elles sont racontées ont une importance concrète sur la vie de ces dernières. Impliquées dans différentes dynamiques de rapports de pouvoir, les pratiques discursives et les représentations qui en découlent, imposées par les différents médias contribuent à « naturaliser les inégalités sociales et légitimer le statu quo » (*Ibid.*, traduction libre). En effet, comme certaines voix dominantes sont davantage exposées, au détriment de celles qui sont peu ou pas entendues, elles risquent souvent de devenir davantage intelligibles (*Ibid.*). Jiwani (2006, 2009) soulève donc le rôle important que jouent les médias dans la perpétuation des différents discours, contribuant à passer sous le silence les réalités de ces femmes, et ce, en occultant notamment le racisme et la violence structurelle auxquels elles sont confrontées.

#### 1.4.2 Des représentations des femmes autochtones comme forme de violence genrée et racisée

L'origine des représentations autochtones dans le contexte canadien remonte au début de la colonisation française et anglaise. Ces représentations étaient, selon Jiwani

(2009, p. 3, traduction libre), « intimement liées à ce processus de colonisation et se sont vues transformées selon les différents règlements coloniaux et contestations en vertu du territoire ». Harding (2005, p. 315), même s'il est plus radical dans le langage qu'il emploie, va dans le même sens en soulevant que « [h]istorically, the Canadian news media have functioned as a loyal auxiliary of the state, given to excesses of ethnocentrism and outright racism ». Dans le cadre d'une recherche menée en 2005 analysant les contenus des actualités écrites portant sur les Autochtones dans trois journaux canadiens - *The Vancouver Sun*, *The Province* and *The Globe*, Robert Harding (2005, p. 311) démontre que les représentations médiatiques sont construites de sorte « à exclure la possibilité [que ces derniers] soient "prêts" à exercer un contrôle complet sur leurs vies ». Il apparaît que les populations autochtones sont souvent, et depuis longtemps, infantilisées, jugées comme dépendantes et déraisonnables face à l'État et aux citoyens-nes canadiens-nes. D'ailleurs, Jiwani et Young (2006) soulignent, alors qu'elles citent Harding (2006) qu'une association entre Autochtone, violence et criminalité a été fortement employée au fil de l'histoire pour discréditer ces gens et leurs revendications.

En ce qui a trait aux femmes autochtones, la représentation faite par les colons a été caractérisée par une image avilissante. Entre « Indian princesses and lascivious squaws » (Jiwani, 2009, p. 3), elles ont été dépeintes comme « un symbole de beauté sauvage (Miheisah, 2003), mais également de perversion (Smith, 2006) » (dans Montminy *et al.*, 2012, p. 18). Selon les auteures (Smith, 2006 et AFAC, 2007 dans Montminy *et al.*, 2012, p. 18), cette représentation a eu des impacts majeurs sur la vie et l'identité de ces femmes. Comme le souligne Labrecque (2014, p. 8), « on croit que les femmes autochtones et leur corps sont accessibles ». Les violences sexuelles ont d'ailleurs été nombreuses suite à l'invasion des colons menant certaines auteures à parler de relations coloniales en soi « gendered and sexualized » (Neferti Tadiar dans Smith, 2005, p. 8). Tout comme l'a aussi rapporté Collins (2000), les constructions sociales portant sur les femmes de couleur ont été basées sur des représentations de

femmes hypersexuelles où l'on minimise la violence contre ces dernières. Cette violence, notamment la violence sexuelle, a été et est toujours, selon Smith « un outil servant au génocide "qui dure depuis 500 ans", un instrument à la fois du colonialisme, du patriarcat et du racisme » (2005 dans Montminy *et al.*, 2012, p. 18). Dans le cadre de leurs recherches, Jiwani et Young (2006) démontrent que les pratiques discursives employées par les médias ont comme conséquence de marginaliser spécifiquement les femmes autochtones et la violence contre les femmes en général. À ce sujet, les femmes autochtones « have been subject to very specific discursive representations in mainstream media which constitute a form of intersecting gendered and racial violence » (Valade, 2007, p. 3). Les prochains paragraphes présenteront certaines de ces pratiques discursives.

#### 1.4.2.1 Stratégie du silence

De façon générale, les Autochtones occupent une place moindre dans les médias. En effet, un rapport de 1996, produit par la *Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP)* conclut : « Aboriginal people and issues are often excluded from the media altogether » (dans Harding, 2005, p. 313). De plus, Harding (2005, p. 314) soulève que bien qu'il puisse y avoir des divergences par rapport aux couvertures médiatiques urbaines ou rurales, « toutes deux démontrent une habileté à manipuler les cadres d'informations comme stratégie d'endiguement politique, menant au déni, voire au silence sur les préoccupations autochtones » (traduction libre). Dans le même ordre d'idée et reprenant les propos de Debbie Wise Harris (1991, p. 16), Jiwani et Young (2006, p. 899) nomme que les représentations des femmes autochtones sont marquées par des « strategic silences ». Lorsqu'il est question de parler de la violence que subissent ces femmes, celles-ci se voient généralement réduites au silence en tant que victimes ou encore représentées comme des agentes passives de ces situations. Vacillant entre invisibilité et visibilité stéréotypée, les femmes autochtones sont, dans

tous les cas, vouées au silence puisque la représentation qui leur est faite n'est pas celle de leur réalité, mais est plutôt empreinte de préjudice à leur égard.

Bien que l'invisibilité soit un élément important à prendre en considération lorsqu'il s'agit de saisir les réalités des femmes autochtones, il importe de mentionner qu'elle ne doit pas être comprise en opposition avec la visibilité. En effet, il n'y a pas de relation causale entre une visibilité accrue des femmes et la question du pouvoir (Mensah, 2000, p. 112), ou inversement, l'invisibilité n'est pas toujours forcément négative. Il s'agit plutôt de s'intéresser à la visibilité comme moyen de connaître et de dénoncer les injustices vécues par les femmes autochtones, d'exposer leurs réalités complexes et diversifiées.

#### 1.4.2.2 Visibilité stéréotypée

En ce qui concerne les couvertures médiatiques portant sur les Autochtones en général, Harding (2005, p. 324) souligne que leurs représentations sont encore teintées par des « stéréotypes dommageables » (traduction libre). La mise en discours des femmes autochtones n'apparaît pas servir le renforcement des capacités d'action de ces dernières, bien au contraire. Jiwani et Young (2006) révèlent le fait que les femmes autochtones se voient plutôt cantonnées dans des représentations stéréotypées, inadéquates ou irréalistes. En effet, le traitement médiatique et la visibilité que l'on donne aux femmes autochtones sous-tendent des stéréotypes liés aux rôles sexuels. D'une part, celle de la victime innocente, « digne d'être sauvée » (« *worth saving* ») (Jiwani et Young, 2006, p. 900, traduction libre). De l'autre, celle de la victime coupable, figure de désordre social et souvent associée à la prostitution et la toxicomanie (*Ibid.*). Dans les cas spécifiques de visibilité médiatique des femmes autochtones disparues ou assassinées, les auteures parlent notamment d'hypervisibilité sur certains aspects (*Ibid.*, p. 899). Elles démontrent plus particulièrement, comment ces femmes sont présentées comme des corps déviants

dont la race, le genre et la classe deviennent « significatifs de cette déviance » (*Ibid.*, p. 899, traduction libre), contribuant à la violence raciste et sexiste à leur égard.

#### 1.4.2.3 Dénier du racisme

Dans le cas précis de la violence et des peuples autochtones, il est dit que les médias évacuent trop souvent le racisme, et le passé de colonisation, comme prémisses propres à cette violence. À ce sujet, Jiwani (2006, p. 88) soutient que « the media's denial of racism corresponds with and reinforces hegemonic definitions of racism as an activity confined to extreme hate groups, rather than as a system and structure of domination inherent in the very fabric of society and its institutions ». En effet, en omettant d'afficher certains contenus, et par conséquent, en faisant fi du colonialisme, Jiwani et Young (2006) rappellent que l'on ré-enracine le cadre dominant. D'autre part, les auteures soulèvent que les crimes violents envers les femmes de couleur reçoivent un traitement différent par rapport aux femmes de la population générale. Ces femmes victimes de violence font très rarement la première page et sont plutôt relayées aux pages subséquentes (*Ibid.*, p. 901). Inversement, lorsqu'il s'agit de violence commise par un homme noir, celui-ci se retrouve souvent en première page, soutenant l'idée d'une certaine prédisposition aux crimes pour les personnes de couleur (*Ibid.*). Enfin, les auteures nomment que les médias emploient souvent une stratégie visant à mettre l'accent sur la race lorsqu'il s'agit de violence commise par une personne racialisée, ou au contraire, nier la race (« *de-raced* ») lorsque cette violence est subie par des personnes racialisées (*Ibid.*). De cette façon, en occultant la violence raciste, comme système majeur d'oppression des femmes de couleur et des femmes autochtones, les médias s'engagent dans ce que Jiwani (2006) nomme une violence discursive.

#### 1.4.2.4 Dénis de la violence structurelle

Bien qu'il arrive souvent qu'on occulte les histoires des Autochtones, les écrits à leurs sujets présentent la violence comme thème récurrent. Tel que le constate Jiwani (2009), il existe une prédominance des histoires liant les femmes autochtones et la violence. C'est notamment par rapport à la façon dont on représente et explique cette violence que les discours médiatiques analysés comportent d'importantes lacunes dans la compréhension du phénomène. Tel que le soulève l'auteure, il importe de remarquer comment cette violence est entendue, celle-ci étant « restreinte et limitée par le modèle lui-même » (Jiwani, 2009, p. 5, traduction libre), comment cette violence est historiquement ancrée, et contribue par conséquent, à cette violence raciste et sexiste. Reprenant les propos de Razack (1998), Jiwani et Young (2006, p. 901) soulèvent que la violence envers les femmes est souvent présentée comme étant « culturalisée », s'expliquant par les traditions culturelles propres aux communautés, évacuant par le fait même, la violence structurelle. D'autre part, la représentation faite des femmes autochtones s'attarde principalement à présenter leur statut de victime. Jiwani (2009, p. 6) le nomme ainsi :

« With respect to structural violence, Aboriginal women are largely portrayed as abject victims of poverty, their lives marked by alcohol and drug addictions, homelessness, high infant mortality and morbidity rates, greater incidence of HIV, Hepatitis infections and gynaecological cancers ».

Ce que fait remarquer l'auteure dans cette façon de dépendre ces situations de violence c'est qu'en plus d'évacuer la violence structurelle, on « suggère un lien causal entre les formes de violence intime et structurelle » (*Ibid.*, traduction libre). Ainsi, cette dernière soulève ; « many stories seem to imply that Aboriginal peoples had an essentialized proclivity to violence » (*Ibid.*). Face au constat de ces pratiques discursives employées par les médias, la prochaine section présente spécifiquement les résultats de recherches portant sur les représentations des femmes autochtones disparues et assassinées (Jiwani, 2009; Jiwani et Young, 2006).

#### 1.4.2.5 Représentation des femmes autochtones disparues et assassinées

Dans son essai, *Symbolic and Discursive Violence in Media Representations of Aboriginal Missing and Murdered Women*, l'auteure Yasmine Jiwani (2009) explique que les représentations des femmes autochtones qui ont circulé dans le quotidien national du Canada, *The Globe and Mail*<sup>13</sup>, ont été construites de façon à en faire des victimes indignes d'attention sociale et d'intervention, et ce, contrairement à d'autres femmes racialisées. Alors que les femmes afghanes étaient présentées comme des victimes d'un système d'oppression patriarcal des hommes talibans, les femmes autochtones sont plutôt vues comme les responsables de leurs épisodes de violence (*Ibid.*). Les recherches de Jiwani (2009) ont permis de faire état de thèmes récurrents à travers les représentations médiatiques des femmes autochtones et de confirmer l'omniprésence de la violence. Ce qui ressort de cette analyse, c'est notamment le déni du racisme et le silence sur la violence structurelle. Par ailleurs, Jiwani et Young (2006), dans *Missing and Murdered Women: Reproducing Marginality in News Discours* soulignent que l'explication de ces cas de violence, est souvent présentée comme l'oeuvre de *fous*, de *détraqués* de la société, relayant ce geste à l'individualité. En s'attardant uniquement à des aspects mentaux ou en ignorant « la combinaison particulière de facteurs socioéconomiques et politiques qui contribue à conduire à ces crimes » (traduction libre), les auteures nomment que ces types de représentations atténuent ainsi la responsabilité collective face à ce phénomène de violence et permettent de justifier l'inaction de la société (*Ibid.*, p. 905). En effet, qualifiée de saut conceptuel, cette stratégie permet de donner un sens à l'inconcevable (par attributs culturels) et crée un ensemble discursif, où la seule responsabilité de ces actes revient à l'agresseur ou à sa famille (*Ibid.*). Les propos des journalistes ne visent donc pas à questionner le fait que ces « prédateurs sont des hommes qui exploitent et

---

<sup>13</sup> L'auteure a procédé à une analyse des écrits journalistiques impliquant les femmes autochtones, et ce, sur une période de 7 ans.

agressent sexuellement des filles et des femmes que la société dévalue » (*Ibid.*, p. 908, traduction libre).

De plus, selon Jiwani et Young (2006), les discours médiatiques entourant les femmes autochtones disparues et assassinées proposent souvent un amalgame entre femme autochtone et prostitution. Pourtant, le rapport de l'AFAC (2010) nomme le fait que la majorité de ces femmes n'étaient pas des travailleuses du sexe. Cette représentation, soutenant l'idée que ces femmes ont une sexualité déviante, propose aussi que ces comportements, dits à risque, expliquent ces actes de violence. Jiwani et Young (2006, p. 902) nomment que l'identité autochtone imbriquée à la prostitution « positionne ces femmes au dernier échelon de l'ordre moral » (traduction libre). De ce fait, ces deux attributs stéréotypés marquent leur disparition comme étant normale, naturelle et renforcent le préjugé (sens commun) voulant que ces femmes soient des irresponsables, des itinérantes, voire des victimes indignes d'attention sociale (*Ibid.*). De cette façon, on définit quelles femmes sont visibles et quels attributs, réels ou supposés, sont mis de l'avant, et inversement lesquelles femmes ne le sont pas. Jiwani et Young (2006) nomment que malgré que les interventions policières soient jugées comme inefficaces dans le cadre de ces discours, il apparaît que cette critique soit douce comparativement à une définition fort « chargée » de la victime dépeinte, parfois même faussement, comme toxicomane et prostituée. Même dans les cas de couvertures médiatiques jugées comme favorables à la cause de ces femmes, il est soutenu que les journalistes réitèrent constamment ce cadre dominant (*Ibid.*).

### 1.5 Principaux constats et pertinence de la recherche

Ce tour d'horizon sur la littérature a permis de constater deux problèmes importants en ce qui a trait à l'analyse de la violence vécue par les femmes autochtones. D'une part, les écrits francophones portant sur les meurtres et disparitions de ces dernières se font rares. D'autre part, bien que le sujet de la violence soit majoritaire dans les

recherches portant sur les femmes autochtones, il apparaît que celle-ci se rapporte généralement uniquement à la violence familiale ou conjugale ainsi qu'à la prévalence et la sévérité de ce type de violence. La compréhension de ce concept est donc généralement limitée à certaines formes spécifiques « visibles », une violence nommée subjective, omettant de considérer la forme « invisible », dite objective ou structurelle (Žižek, 2008) qui est pourtant nécessaire à la compréhension de ce que l'on pourrait nommer une « culture » de la violence. À l'intersection de la race, du genre et du colonialisme notamment, cette violence spécifique aux femmes autochtones exige que l'on s'y intéresse de manière plus approfondie, que l'on y réfléchisse dans un cadre plus global.

En ce qui concerne les représentations médiatiques, cette revue de la littérature a aussi permis de confirmer que les Autochtones, et les femmes en particulier, sont peu représentés et que la couverture qui leur est réservée est souvent empreinte de préjugés à leur égard, marquée par une visibilité stéréotypée. De plus, cette mise en lumière par rapport aux stratégies médiatiques de réduction au silence, de déni du racisme et de la violence structurelle permet de confirmer l'importance de s'attarder aux pratiques discursives. En effet, celles-ci sont révélatrices d'une attitude colonisatrice et raciste ayant comme conséquence de marginaliser les femmes autochtones. Dès lors, analyser le discours que sous-tendent ces représentations permet de s'attarder à une dimension peu explorée de la violence, la dimension idéologique, tout à fait importante lorsqu'il s'agit de comprendre le contexte global dans lequel cette violence s'inscrit.

Bien que ces principaux constats m'apparaissent suffisants pour démontrer la pertinence d'un tel projet, j'ajouterais simplement que les recherches dans le champ des médias et de l'Autochtonie sont, encore une fois, peu nombreuses, et ce, bien que la nécessité d'un tel sujet ne soit plus à démontrer (Habilo Media, s.d.). De plus, malgré quelques recherches produites, notamment dans l'Ouest canadien, sur les

représentations médiatiques des femmes autochtones violentées, disparues et assassinées, il semble qu'à ce jour, aucune ne se soit attardée aux pratiques discursives des médias québécois à l'égard de ces femmes et filles.

Enfin, dans le cadre d'une recherche en travail social, il apparaît tout à fait pertinent de s'intéresser aux discours dominants. En effet, tout comme le souligne Healy (2014), les pratiques et discours en travail social sont profondément marqués, voire construits par les contextes dans lesquels ceux-ci prennent place. Dès lors, ces grands discours ont certes une influence sur les milieux de recherche et d'intervention tout comme sur les politiques sociales (*Ibid.*). En ce qui a trait spécifiquement à l'influence des discours médiatiques, une étude réalisée auprès d'étudiants-es en travail social confirme que les « medias coverage and professional socialization processes, particularly, change student judgments of a problem's urgency » (Forte, 2004, p. 523). Ainsi, faire une analyse de discours permet, d'une part, de comprendre et de soulever leurs contradictions. D'autre part, cela permet aussi de travailler sur ces lieux où les représentations sont produites et par conséquent, il devient ainsi possible de les questionner, les critiquer, voire de les transformer.

#### 1.6 Question et objectifs de recherche

Dans le cadre de leurs écrits, Jiwani et Young (2006) soulèvent que le discours médiatique à l'égard des femmes autochtones « invisibilise » ces dernières sur certains aspects, les rend trop « visibles » par rapport à certains autres, mais les présente toujours comme marginales. Loin de donner une représentation neutre et fidèle de la situation des femmes autochtones, le discours contribue au contraire à les maintenir dans une situation où elles sont l'objet d'une oppression basée sur le genre, la race, la classe et l'histoire coloniale du Canada et du Québec, notamment.

À lumière de ces constats, la question générale de cette recherche est la suivante : *Comment les femmes autochtones violentées, principalement celles qui sont disparues ou assassinées, sont-elles représentées à travers le discours médiatique francophone et quels sont les enjeux politiques d'une telle représentation?*

Pour répondre à cette question, les objectifs de cette recherche sont:

- Dresser un portrait des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées.
- Dégager et reconstruire le discours qui est porté par l'ensemble de ces représentations médiatiques.
- Développer une critique de ces différents discours en analysant leurs enjeux matériels sur la situation des femmes autochtones ainsi que sur les discours et pratiques en travail social.

## CHAPITRE II

### ANCRAGES THÉORIQUES

Ce chapitre présente les bases théoriques et conceptuelles sur lesquelles s'appuie cette démarche. Dans un premier temps, il importe de mentionner que cette recherche s'inscrit dans une posture critique, féministe et antiraciste. Plus précisément, une des perspectives importantes guidant ce mémoire est celle de l'intersectionnalité qui servira de modèle pour soutenir une analyse qui prend en compte les questions reliées aux divers systèmes d'oppressions et leurs entrecroisements (race, classe, genre, colonialisme, etc.). Dans un deuxième temps, comme cette recherche se situe dans le champ de l'analyse du discours et des messages médiatisés, certains ancrages théoriques seront retenus afin de soutenir le travail d'analyse des médias. À ce sujet, plusieurs écrits s'y rapportent et développent des argumentaires différents, parfois contradictoires. Après une brève présentation du modèle économique américain proposé par Chomsky et Herman (1988), il sera question de s'attarder aux écrits développés dans le domaine des *Cultural Studies*, notamment par l'auteur Stuart Hall (1980a; 1980b). S'inscrivant dans une perspective poststructuraliste, cette recherche retiendra aussi certains éléments mis de l'avant par les théories foucaaldiennes, notamment face à la conception du discours (et à son analyse). Ce cadre se situe en continuité avec les éléments descriptifs et théoriques soulevés dans le premier chapitre, aux points 1.3 et 1.4, lesquels abordent les notions de violence et de représentation. En définitive, ce chapitre permet de s'attarder aux aspects idéologiques, et inévitablement politiques, des discours que soutiennent les représentations médiatiques portant sur la violence faite à l'égard des femmes autochtones.

## 2.1 L'intersectionnalité

Afin de comprendre les problèmes, l'oppression et les injustices vécus par les femmes, l'utilisation de l'intersectionnalité comme concept, théorie, méthodologie, approche, ou encore comme paradigme, est de plus en plus populaire, au Québec comme ailleurs, notamment au sein des écrits féministes universitaires contemporains. De façon générale, l'intersectionnalité permet de considérer la manière dont les différents types de « différentiels » de pouvoir, basés sur des catégorisations socioculturelles (genre, race, ethnicité, classe, sexualité, etc.) interagissent et comment se construisent différents types d'inégalités et de rapports sociaux injustes qui façonnent la vie des individus (Lykke, 2010, p. 83). La littérature à ce sujet soutient que le terme « intersectionnalité » a été introduit par l'auteure Kimberly W. Crenshaw en 1991, mais que plusieurs appellations s'y référant avaient été employées au fil du temps et continuent toujours d'évoluer, notamment au sein du féminisme et de ses différentes écoles de pensée. En effet, l'intersectionnalité est un terrain contesté présentant de multiples interprétations, s'avérant parfois même contradictoires. Il est donc question d'une double généalogie, quoique controversée, de l'intersectionnalité (Bilge, 2009). D'une part, les féministes afro-américaines développent une théorie permettant d'articuler les rapports de pouvoir afin de comprendre de quelle façon le genre interagit avec la race, la classe, l'orientation sexuelle et tout autre système d'oppression, et façonne ainsi les expériences des femmes face aux inégalités et à la violence, sur les plans structurel, politique et représentationnel (Crenshaw 1991, dans Harper, 2012). D'autre part, des féministes européennes présentent une autre vision de l'intersectionnalité. Cette seconde interprétation permet notamment, selon Harper (2012, p. 11),

une conception des individus qui ne soit pas uniquement envisagés comme étant opprimés par les structures sociales; les hiérarchies sociales sont plutôt abordées comme la concrétisation de discours, de pratiques et de processus qui prennent forme au cours des interactions humaines, que ce soit au sein des institutions, de la communauté ou encore de la famille.

Comme plusieurs auteures ont proposé des conceptions différentes de l'intersectionnalité, ce mémoire s'inspire des écrits de Patricia Hill Collins ([1990] 2000) et de Floya Anthias (2005). En proposant une théorisation de l'intersectionnalité qui permet d'allier certains des apports théoriques de ces deux auteures, celle-ci s'avère plus complète et davantage adaptée à l'objet de cette recherche.

### 2.1.1 Collins et les domaines de pouvoir

Patricia Hill Collins est une sociologue reconnue dans le mouvement des féministes afro-américaines. Plus particulièrement dans le cadre de son livre *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, elle s'est intéressée à l'intersectionnalité qu'elle définit comme

« [...] an analysis claiming that systems of race, social class, gender, ethnicity, sexuality, nation and age form mutually constructing features of social organization which shape a Black<sup>14</sup> woman's experiences and, in turn, are shaped by Black women » ([1990] 2000, p. 299).

À partir de cette définition, Collins propose une théorisation de l'intersectionnalité qui permet d'examiner comment le pouvoir s'organise dans la société. Elle met de l'avant un concept qu'elle nomme « matrice de la domination », concept défini comme « l'organisation générale des relations de pouvoir hiérarchique dans une société » (*Ibid.*, traduction libre). Pour l'auteure, chacune des matrices se veut une

---

<sup>14</sup> Bien que l'on nomme ce courant *Black feminism*, le terme « black » est considéré comme symbolique et permet d'inclure des femmes de toutes origines ethniques, dites minorisées, comme les femmes autochtones.

configuration spécifique d'intersection des systèmes d'oppression (race, genre, classe, sexualité, statut social, ethnicité, âge...) qui sont en interaction et agissent dans les quatre domaines de pouvoir que sont : structurel, disciplinaire, interpersonnel et hégémonique (*Ibid.*). Le domaine de pouvoir hégémonique fera l'objet d'une attention particulière en raison de la méthodologie de cette recherche, soit l'analyse de discours. Il importe tout de même de mentionner que tous les domaines de pouvoir sont interdépendants l'un de l'autre.

Le domaine de pouvoir hégémonique est employé afin de légitimer l'oppression et plus précisément, il permet la défense des pratiques mises en place par les domaines structurel et disciplinaire (Harper, 2012). À ce sujet, Collins nomme que celui-ci constitue « une forme ou un mode d'organisation sociale qui utilise des idées et idéologies pour contenir et dépolitiser l'opposition et le mécontentement des groupes opprimés » (2000, p. 299, traduction libre). Elle ajoute que pour « maintenir leur pouvoir, les groupes dominants doivent entretenir un sens commun, une logique de « bon sens » ou une idéologie qui vient légitimer leur droit de régner » (Collins, 2000, p. 284 dans Harper, 2012, p. 8). L'idéologie, comme le souligne Collins, peut être constituée et véhiculée par les différents milieux, soit scolaire, religieux et évidemment par les médias qui jouent un rôle important dans la transmission et dans la justification de celle-ci. Enfin, comme le soulève l'auteure, « le domaine de pouvoir hégémonique repose sur sa capacité à former une conscience individuelle en manipulant idées, symboles et idéologies » (Collins, 2000, p. 285 dans Harper, 2012, p. 8).

Le modèle théorique que propose Collins est fort pertinent pour l'analyse des représentations médiatiques des femmes autochtones disparues ou assassinées. En effet, d'une part, le modèle de matrice de la domination rend possible une conception globale de la violence, incluant la part structurelle souvent occultée, ce qui permet de concevoir la part subjective et objective de la violence telle que définie par Žižek

(2008). D'autre part, le domaine de pouvoir hégémonique permet de structurer les représentations médiatiques comme faisant partie d'un certain cadre idéologique servant à moduler l'organisation sociale. En d'autres mots, il permet de concevoir le rapport aux discours, porteurs d'idéologie, que sous-tendent les représentations médiatiques.

### 2.1.2 Anthias et le discours

Dans le but de consolider les apports de Patricia Hill Collins, il a semblé pertinent de s'intéresser aux écrits de Floya Anthias (2005). En effet, l'auteure permet de pousser plus loin l'analyse du rôle des discours et les impacts des représentations sur les individus. Un élément important mis de l'avant par Anthias (2005) est cette idée que ce sont les discours et les narratifs qui homogénéisent les membres de chaque groupe ou catégorie constitué. En effet, ces membres se voient octroyer certains attributs particuliers selon leur catégorie (*Ibid.* dans Harper, 2012). Ce sont ces particularités propres à ces groupes qui « forment des frontières symboliques » entre le « Nous » et l'« Autre » et qui implique, par conséquent, des critères d'inclusion et d'exclusion (Anthias, 2005 dans Harper, 2012, p. 12). Il est souligné que « entre et à l'intérieur de chacun des groupes, il existe des hiérarchies distinctes » (*Ibid.*).

De plus, en ce qui a trait à l'idée que les femmes ne subissent pas passivement les systèmes de domination auxquels elles sont confrontées, mais qu'elles peuvent aussi développer des stratégies de résistance face à l'oppression et la marginalisation, Anthias (2008) propose la notion de « positionnalité » : l'interaction, la position sociale et le positionnement social. Selon l'auteure la position sociale est considérée comme la « concrete position vis-à-vis a range of social ressources such as economic, cultural and political » (Anthias, 2005, p. 33). Elle est donc liée aux divisions sociales qui découlent des différentes catégories que sont la race, la classe, le genre, l'ethnicité, etc. Ces divisions sociales sont produites et reproduites « à travers des

processus sociaux comme la construction de narratifs sociaux, [voire de discours,] s'appuyant sur le sens commun, ainsi que la création des catégories légales associées aux contextes sociaux, politiques et historiques spécifiques » (Harper, 2012, p. 12). Par ailleurs, le positionnement social se réfère plutôt à la façon dont les individus « articulent, comprennent et interagissent avec ces positions, par exemple en les contestant, les défiant, les définissant » (Anthias, 2005, p. 33, traduction libre). En résumé, cette vision de l'intersectionnalité permet de concevoir que ce sont les discours qui forgent les catégories sociales (race, classe, genre, etc.) menant aux divisions sociales. Ces divisions, elles-mêmes entretenues par les discours, mènent à des positions sociales concrètes. Les écrits de Anthias permettent donc de pousser plus loin la conception de discours que sous-tendent ces représentations médiatiques et de réitérer l'influence de ceux-ci sur les divisions et les discriminations sociales.

Cette proposition de conceptualisation de l'intersectionnalité, soutenue par les idées de Collins et Anthias, apparaît pertinente comme ancrage théorique permettant de comprendre la complexité des expériences de violence vécues par les femmes et les filles autochtones. Il s'agit donc de considérer l'intersectionnalité comme un cadre où pourront s'insérer les théories analytiques portant sur les représentations et le discours qu'elles sous-tendent.

## 2.2 Les représentations comme forme de discours

Les médias sont considérés comme un lieu où se construisent différents discours et où les représentations tendent à exposer une certaine manière de voir la réalité sociale. Néanmoins, il importe de considérer que ces représentations constituent un travail idéologique et politique. En ce qui concerne le concept de représentation, Stuart Hall présente une définition qui permet de le circonscrire :

« Representation is the process by which members of a culture use language (broadly defined as any system which deploy signs, any signifying system) to produce meaning. Already this definition carries the important premise that things – objects, people, events, in the world – do not have in themselves any fixed, final, true meaning. It is us – in society, within human cultures – who make things mean, who signify. Meanings, consequently, will always change, from one culture or period to another » (1997b, p. 61).

Dès lors, ce qui est soulevé ici c'est que les personnes, dans une certaine culture et à un temps historique donné, construisent des représentations. Celles-ci, ou plutôt le sens qui y est construit, les significations qui y sont rattachées, sont porteuses de pouvoir. Notamment, ce qu'il importe de souligner c'est que certaines de ces représentations se structurent en fonction de l'organisation sociale et deviennent, s'il est possible de le nommer ainsi, préférées, se rapportant à la notion d'idéologie, telle que soulevée par Collins (2000). Ces représentations dites préférées, perçues sous l'angle de l'idéologie, deviennent en ce sens dominantes, d'où l'importance selon Hall (1997b) et Anthias (2005) de les analyser sous l'angle des divisions sociales qu'elles contribuent à construire. Dès lors, bien que la création de significations s'avère un processus individuel, celle-ci se déroule dans un contexte social. Angus et Jhally affirment que (1989, p. 2) « people create meaning, [...] 'but not in conditions of their own choosing' ». Ce qui est donc soulevé ici, c'est l'idée que les représentations sont orientées et servent, idéologiquement, à maintenir une certaine organisation sociale. Deux éléments sont à prendre en considération. D'une part, tel que le souligne Althusser (1995), le travail idéologique constitue le sujet. En effet, comme c'est en fonction de l'idéologie que les représentations prennent leur sens, c'est aussi l'idéologie qui guide le rapport à soi, le rapport aux autres et permet de se percevoir et de percevoir l'autre de telle ou telle façon. D'autre part, à l'égard de cette même notion d'idéologie John B. Thompson (1984, p. 130-131) évoque ; « To study ideology is to study the ways in which meaning (signification) serves to sustain relations of domination ». Il s'agit donc de concevoir que les représentations sont non seulement porteuses de significations, mais plus important encore, elles sont porteuses d'un discours, au sens idéologique et politique du terme. Ce sont donc ces discours qui

soutiennent ces rapports de domination et qui permettent de soutenir une certaine idéologie dominante, se rapportant à ce que Collins (2000) nomme le domaine de pouvoir hégémonique.

### 2.2.1 Foucault et le discours comme pratique

En ce qui a trait à la notion de discours, Foucault (1971, p. 10) mentionne que

[...] dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité.

Cette matérialité dont parle Foucault est capitale puisqu'elle soutient l'idée que le discours ne doit pas seulement être conçu comme un ensemble de signes de langage portant un sens, mais plutôt comme ayant des impacts sur la réalité concrète des individus. À ce sujet, dans *L'Archéologie du Savoir*, il ajoute

[...] je voudrais montrer que le discours n'est pas une mince surface de contact, ou d'affrontements, entre une réalité et une langue, l'intrication d'un lexique et d'une expérience, je voudrais montrer sur des exemples précis, qu'en analysant sur les discours eux-mêmes on voit se desserrer l'étreinte apparemment si forte des mots et des choses et se dégager un ensemble de règles propres à la pratique discursive. (...) Tâche qui consiste à ne pas – à ne plus – traiter les discours comme des ensembles de signes (d'éléments signifiants envoyant à des contenus ou à des représentations) mais comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent (Foucault, 1969, p. 65-67).

En définitive, il s'agit de considérer les représentations médiatiques comme un discours qui impose une matérialité et qui peut être conçu comme une pratique, plaçant en quelque sorte, les femmes autochtones dans la situation où elles sont.

## 2.3 Médias et pratique discursive

Les médias sont généralement présentés comme une source d'information sur le monde. À ce propos, « la liberté d'expression, qui comprend la liberté de presse, est la valeur cardinale des systèmes médiatiques en Occident, et la sphère publique, qui renvoie à un lieu de débat public, en constitue le modèle théorique et l'idéal » (Gingras, 1999, p. 11). L'héritage d'Habermas (1978) et ce concept de « sphère publique », développé sur les critères de : rationalité, accessibilité, transparence, liberté d'expression, apparaissent dès lors confrontées aux critiques des tenants des médias comme appareil idéologique. Dans ce mémoire, il est question de concevoir le travail médiatique comme oscillant sur un continuum entre cet idéal de sphère publique et un appareil idéologique.

### 2.3.1 Chomsky et Herman; les médias comme appareil idéologique

En ce qui a trait aux médias et à leur rôle, voire leur influence dans la société, l'activiste et théoricien du langage Noam Chomsky, plus précisément dans le cadre de son ouvrage écrit avec l'économiste Edward S. Herman, *Manufacturing Consent. The Political Economy of the Mass Media* (1988) est devenu une certaine référence dans le domaine de l'étude des médias de masse aux États-Unis. Les auteurs proposent dans cette œuvre ce qu'ils nomment un « modèle propagandiste » des médias où ils présentent une analyse macrosociologique basée sur une critique économique et politique du capitalisme. Bien que le modèle proposé par Chomsky et Herman soit limité par son analyse et sa conception déterministe des systèmes économique et politique, il s'avère toutefois que les auteurs mettent en perspective certains éléments qui demeurent pertinents de prendre en considération dans le cadre de cette étude. Ces derniers soutiennent que les grands médias de masse « servent à mobiliser des appuis en faveur des intérêts particuliers qui dominent les activités de l'État »

(Chomsky et Herman, 1988, p. xi dans Baillargon, 2007, s.p.). Dès lors, tout comme le soulève Collins (2000) lorsqu'elle inscrit les médias comme faisant partie du domaine de pouvoir hégémonique, Chomsky et Herman considèrent les médias comme un « appareil idéologique » qui permet de contrôler et de marginaliser certaines opinions et par conséquent, d'en valoriser d'autres, servant ainsi les intérêts de certains groupes dominants. Malgré qu'il ne sera pas question de s'attarder à leur modèle d'analyse, il n'en demeure pas moins que celui-ci permet de situer le travail idéologique dans le monde des médias.

Puisqu'il s'agit de procéder à une analyse du discours sur les femmes autochtones, il a semblé pertinent de se tourner vers un modèle qui permet d'inclure une compréhension intersectionnelle des expériences de vie, la subjectivité du sujet, tout comme la compréhension de structures oppressives que sont la race, le genre, la classe, etc. Les *Cultural Studies* qui ont permis de développer une approche sociopolitique face aux médias ont semblé être les plus adaptés pour procéder à une telle analyse.

### 2.3.2 Les *Cultural Studies* : vers une théorie critique de la communication

Les *Cultural Studies*<sup>15</sup> sont considérés comme ayant fortement contribué à l'analyse des représentations médiatiques en abordant notamment les rapports entre discours et médias, et ce, « en interrogeant les pratiques culturelles du point de vue de leur complexité : compte tenu des forces historiques auxquelles les pratiques culturelles sont soumises et compte tenu des rapports de pouvoir dont dépend leur articulation » (Mensah, 2000, p. 66). Armande Saint-Jean (1996, p. 285 dans Mensah, 2000, p. 66) nomme au sujet des « approches culturalistes », qu'elles sont :

---

<sup>15</sup> Courant né dans le milieu universitaire en Grande-Bretagne dans les années 1970-1980 (Hall, 1980b).

Très vastes et très ouvertes sur les options les plus révolutionnaires, les approches culturalistes ont permis de reconnaître l'importance des facteurs économiques, culturels et politiques dans la formation et la transmission des idéologies au moyen des médias. Elles ont surtout permis d'explorer les liens entre la culture d'une société et les sous-cultures qui y coexistent, de même que l'influence exercée par les médias de masse et les réseaux de télécommunications.

Tel que défini par Hall, les *Medias Studies* développés au *Center for Contemporary Cultural Studies* proposent un modèle qui réfute celui de l'« influence directe » des médias (stimulis-réponse) tel que développé dans le cadre des recherches américaines et se tournent vers une analyse qui permet davantage de parler en termes de rôle idéologique des médias (1980a, p. 117). En effet, les médias sont conçus

« as a major cultural and ideological force, standing in a dominant position with respect to the way in which social relations and political problems were defined and the production and transformation of popular ideologies in the audiences addressed » (*Ibid.*, p. 117).

Il s'agit donc de concevoir que l'effet idéologique des médias passe plutôt par la création et la perpétuation d'un contexte, de ces conditions dont parlaient Angus et Jhally (1989), à partir duquel les individus interprètent le monde. Par ailleurs, le cadre d'analyse des médias développé par les *Cultural Studies* propose de s'intéresser aux messages de sorte à porter davantage d'attention « into their linguistic and ideological structuration » (Hall, 1980a, p. 118). Ce faisant, ce modèle permet de questionner le rôle que jouent les médias dans la circulation et le maintien de représentations et idéologies dominantes. Il s'agit donc de concevoir que ce qui découle de ces pratiques discursives se présente comme proposition d'un discours qui se veut hégémonique, au sens où il domine les autres, bien qu'il ne les exclut pas complètement, sans quoi la critique serait impossible. Ce mémoire s'inscrit donc dans cette perspective et se penchera notamment sur les écrits de Stuart Hall, considéré comme une figure centrale des *Cultural Studies* britanniques, permettant dès lors une analyse qui lie culture, politique et communication.

### 2.3.3 Stuart Hall et la théorie Encodage/Décodage

Stuart Hall (1980b) permet également de pousser l'analyse des médias, notamment par sa théorie Encodage/Décodage qui met plutôt l'accent sur la réception du message. Critique du modèle traditionnel linéaire « émetteur / message / récepteur », Hall (1980b, p. 128) propose plutôt un modèle<sup>16</sup> qui permet d'appréhender le processus de communication « comme une structure produite et entretenue par l'articulation de moments liés entre eux, mais distincts – production, circulation, distribution / consommation, reproduction », la production étant la construction du message » (traduction libre). Chaque étape est considérée comme autonome et interdépendante et même si tous les moments sont nécessaires à l'articulation, « aucun d'entre eux ne peut garantir le prochain moment avec lequel il s'articule » (*Ibid.*, p.129, traduction libre).

Cette théorie marque un tournant en ce qui concerne les théories de la communication médiatique. L'« encodage » est considéré comme le moment de la composition première du message. Le « décodage », pour sa part, est le moment où le message est lu et compris. C'est à ce niveau que Hall (1980a, p. 118) permet de rompre avec cette conception de l'audience passive. En effet, pour l'auteur, le codage des messages laisse une part ouverte au décodage mis en œuvre par les récepteurs selon leurs expériences sociales et politiques. Cet écart entre production et réception du message permet donc de soutenir que les produits médiatiques peuvent être interprétés de différentes façons, selon les individus, leur contexte. En effet, malgré qu'il reconnaisse la présence d'une lecture « dominante », celle découlant de la présence du discours hégémonique, Hall (1980b, p.136-138) soutient que des lectures variées existent, notamment la lecture « négociée » et la lecture « d'opposition » (traduction

---

<sup>16</sup> Hall utilise un modèle basé sur l'analogie du Capital de Karl Marx; « this is the labor process in the discursive mode » (Hall, 1980b, p.129).

libre). Ces trois lectures possibles sont présentées comme trois positions à partir desquelles les messages médiatiques peuvent être compris. La première position, dominante, est celle où le lecteur adhère complètement au message selon les codes de références utilisés dans l'encodage (*Ibid*, p. 136). Bien que Hall reconnaisse l'autonomie du sujet dans la réception du message, il n'évacue pas l'idée que l'encodage des médias de masse fonctionne de manière à renforcer et commander une certaine compréhension dominante du message. Il ne s'agit pas de comprendre les messages comme étant prédéterminés, mais il va de soi que ceux-ci sont construits au sein d'un système dominé par des codes admis, voire normalisés (*Ibid*). La seconde position, dite négociée, représente pour Hall un arrimage entre des éléments d'adaptation et d'opposition avec la première lecture. Il ajoute que cette version « it acknowledges the legitimacy of the hegemonic definitions to make the grand significations (abstract), while, at a more restricted, situational (situated) level, it makes its own ground rules - it operates with exceptions to the rule » (Hall, 1980b, p. 137). Enfin, la troisième position, oppositionnelle, est celle qui comprend complètement le sens dominant tel qu'encodé et le réinterprète au sein d'un cadre alternatif. Cette dernière lecture pourrait être qualifiée de lieu de résistance. Ces trois positions ne sont pas entendues comme fixes, mais plutôt en continuel mouvement.

En résumé, la théorie de la communication développée par les *Cultural Studies* permet de faire le pont entre le langage employé pour « représenter », et les significations que revêtent ces représentations. Le modèle proposé permet donc de questionner le rôle idéologique dans le maintien et la perpétuation des représentations et discours dominants. Enfin, le modèle de Hall (1980a; 1980b) pour sa part, s'avère fort pertinent puisqu'il permet de situer le sens des messages médiatiques au sein des structures sociales et politiques plus larges. Une phrase de Gingras (1999, p. 37) résume bien et simplement ce que Hall apporte d'essentiel dans ce modèle d'analyse des médias : « bien que la lecture hégémonique soit dominante, tous et toutes ne

lisent pas de manière identique les productions médiatiques ; aussi une résistance est-elle possible dans ce contexte ».

## 2.4 Conclusion

En conclusion, ce cadre d'analyse apparaît tout à fait pertinent lorsqu'il s'agit de s'intéresser aux représentations médiatiques des femmes autochtones violentées, et plus particulièrement de s'attarder aux aspects idéologiques et politiques du discours à la base de ces représentations. Tout d'abord, l'intersectionnalité qui permet de prendre en compte la diversité des systèmes d'oppression et leur entrecroisement est conçu comme un cadre d'analyse où vont s'insérer les théories critiques de la communication. Par le concept de matrice de domination, représentant l'organisation générale des rapports sociaux de pouvoir, Collins (2000) présente le domaine de pouvoir hégémonique qui permet de concevoir que les représentations, voire les discours qu'elles portent, sous-tendent une idéologie visant à moduler l'organisation sociale. Il est donc question de justification de l'oppression par la manipulation des idéologies, par la promotion de certains discours dominants. À ce sujet, Anthias (2005, 2008) permet de pousser plus loin la compréhension des pratiques discursives en affirmant que celles-ci contribuent à la création de catégories sociales, conduisant aux divisions sociales, divisions qui sont elles-mêmes entretenues par les discours et qui mènent à des positions sociales spécifiques. Ces discours construits, porteurs de sens, d'idéologie, impliquent des rapports de pouvoir et sont constitutifs des sujets (Althusser, 1995). À ce propos, Foucault (1971) parle de matérialité des discours impliquant l'idée que ceux-ci forgent la réalité des individus.

En ce qui a trait plus précisément aux pratiques discursives des médias, Chomsky et Herman (1988), tout comme Collins (2000), soutiennent l'idée des médias comme appareil idéologique, permettant de marginaliser certaines opinions et d'en valoriser certaines autres servant l'intérêt de groupes dominants. De façon plus précise et

nuancée, les *Cultural Studies* permettent de parler en terme de rôle idéologique des médias, au sens où cet effet idéologique passe par la création et la perpétuation d'un contexte à partir duquel les individus interprètent le monde. En somme, les représentations médiatiques sont porteuses de discours, voire d'idéologie. Ces mêmes discours peuvent être interprétés différemment, menant les individus à occuper des positions différentes (« dominante », « négociée » et « oppositionnelle ») (Hall, 1980b, p. 136-138, traduction libre) face à ce que témoignent ces discours. Néanmoins, la position dominante est celle qui contribue à considérer les médias comme un appareil de pouvoir idéologique, où ces derniers favorisent un contexte permettant la mise en place de discours hégémoniques. Dans la prochaine section sera présentée la démarche méthodologique choisie, permettant de produire une analyse critique du discours médiatique portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées.

## CHAPITRE III

### DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente les dimensions méthodologiques de la recherche. En premier lieu, la stratégie générale et la posture épistémologique qui ont guidé ce travail d'analyse seront exposées. Ensuite, l'approche méthodologique privilégiée sera présentée et les fondements de l'analyse critique du discours seront explicités. En troisième lieu, les méthodes de collecte et de traitement des données ainsi que les méthodes d'analyse du discours seront détaillées. Enfin, certains biais, limites et enjeux éthiques potentiels ou observés dans le cadre de cette recherche seront discutés.

#### 3.1 Une recherche exploratoire : stratégie générale

Puisqu'elle aborde un angle peu exploré en travail social, celui des pratiques discursives, et qu'elle porte de façon générale sur un sujet peu documenté, cette recherche s'inscrit dans une perspective exploratoire. Il s'agit de creuser et d'ouvrir le champ de l'analyse du discours médiatique portant sur les femmes autochtones violentées. Il importe donc de souligner que ces visées exploratoires ne prétendent pas présenter une analyse exhaustive de l'ensemble des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones et la violence, ni même des femmes autochtones disparues ou assassinées. Étant donné que le domaine médiatique demeure vaste, cette recherche propose d'explorer une partie du discours produit sur la violence et les femmes autochtones et ainsi contribuer à « combler un [certain] vide » (Van der Maren, 1995, dans Trudel, Simard et Vornax, 2007, p. 39) entourant le sujet.

La recherche concerne donc la mise en lumière du discours provenant des médias francophones, majoritairement des journaux, sur le phénomène des disparitions et des assassinats de femmes autochtones au Canada. Il s'agit de déterminer : *Comment ces femmes autochtones violentées sont-elles représentées à travers le discours médiatique francophone et quels sont les enjeux politiques d'une telle représentation?*

### 3.2 L'intersectionnalité comme posture épistémologique

Sur le plan épistémologique, la posture adoptée pour cette recherche relève de l'intersectionnalité et s'inscrit ainsi dans une perspective féministe et anti-raciste. Alors que cette posture permet « de rendre visibles les réalités de certains groupes de femmes qui sont souvent marginalisées dans les recherches et les discours féministes » (hooks, 1984; Davis, 2008, dans Harper, 2012, p. 1), elle réfute également l'idée que les femmes touchées par la violence forment un groupe homogène « partageant des expériences et des besoins universels » (Oxman-Martinez *et al.*, 2002, dans Harper, 2012, p.1). Ce faisant, Harper (2012) rappelle que l'intersectionnalité offre un espace pour questionner, contester et transformer les narratifs dominants produits dans les milieux de recherche et dans les politiques sociales en ce qui concerne la violence faite aux femmes.

Cette posture épistémologique permet ainsi d'examiner la manière dont les narratifs sociaux entourant le genre, l'ethnicité, la race (incluant l'héritage de la colonisation et de l'impérialisme) interagissent pour forger les réalités des femmes, notamment autochtones. En portant une attention particulière sur l'interdépendance de ces systèmes d'oppression et en s'attardant à la façon dont ils interagissent entre eux, il est possible de considérer autrement le sujet de la violence.

Par ailleurs, l'intersectionnalité permet de concevoir les notions de pouvoir, d'oppression et de privilège et implique une visée de changement social. À ce sujet, il est dit que

« Via its matrix orientation, and attention to relational power and privilege, simultaneity, and underlying shared logics, intersectionality needs to be understood to have explanatory power, analytical capacity, and a normative political component, one focused on eradicating inequality and exploitation » (May, 2015, p. 5).

Examinant le discours produit sur les femmes autochtones disparues ou assassinées dans une optique intersectionnelle, cette recherche amorce un mouvement de déconstruction face aux représentations des femmes autochtones et de la violence qui les touche. L'analyse du discours est donc une approche méthodologique cohérente avec la stratégie générale de cette recherche, mais également avec les objectifs et l'orientation de celle-ci.

### 3.3 L'analyse critique du discours comme méthodologie

Le champ de l'analyse du discours est vaste et implique une diversité d'approches, soutenues par des théories et des notions variées. Néanmoins, en dépit de ces divergences, il est généralement reconnu que:

[...] toutes les voies convergent vers la définition unique de son objet par Grawitz (1990 : 345) qui soutient que toutes les recherches en ce domaine « (...) partent néanmoins du principe que les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or un texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structure d'un texte en le rapportant à ses conditions de production, c'est l'envisager comme discours (Barry, 2002, p. 1).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'analyse critique de discours (ACD), il importe de mentionner qu'elle n'est pas une direction spécifique de recherche menant à une méthodologie particulière, mais plutôt une perspective d'analyse et de

théorisation. Tout comme c'est le cas pour l'analyse du discours en général, il existe différents types d'analyse critique de discours inspirés par des théories variées. Cette dernière peut donc être appliquée selon différents degrés de détail à divers champs et disciplines (van Dijk, 2001, p. 352). À ce sujet, van Dijk, reprenant le résumé proposé par Fairclough et Wodak (1997, p. 271-280), établit ainsi les principes devant guider une analyse de discours (2001, p. 353) :

1. Critical discourse analysis addresses social problems
2. Power relations are discursive
3. Discourse constitutes society and culture
4. Discourse does ideological work
5. Discourse is historical
6. The link between text and society is mediated
7. Discourse analysis is interpretative and explanatory
8. Discourse is a form of social action

Ainsi définie, cette perspective d'analyse est adaptée à ce projet de recherche puisqu'elle rejoint les principaux éléments développés dans les chapitres précédents. D'une part, l'ACD permet de concevoir le discours comme une action sociale ayant une réalité matérielle et concrète. À cet effet, la méthodologie s'intéresse principalement à des concepts tels que « pouvoir, domination, hégémonie, idéologie, classe, genre, race, discrimination, intérêts, reproduction, institutions, structure sociale et ordre social » (*Ibid.*, p. 354, traduction libre). D'autre part, et rejoignant les écrits de Foucault (1971), l'analyse considère le discours comme étant situé dans un contexte historique et social donné. Ce faisant, elle vise à mettre le discours en relation avec son contexte d'énonciation et le processus par lequel il est produit. Il s'agit ainsi de considérer le discours dans sa matérialité linguistique, « en tant que production écrite ou orale, mais toujours en lien étroit avec ses différents contextes de production, de diffusion et de réception desquels il tire (une partie de) sa signification » (Petitclerc, 2009, s.p.). Finalement, tel que présenté, l'ACD permet de tisser des liens entre le discours et le pouvoir. Plus précisément, elle permet de souligner la nature discursive des relations de pouvoir et des problèmes sociaux. Ceci fait écho à

une des notions importantes soutenue dans le cadre de ce mémoire soit que « le discours est ainsi conceptualisé comme le lieu majeur des luttes de pouvoir social » (*Ibid.*). Cette méthodologie permet donc de s'intéresser aux contraintes exercées par les multiples différentiels de pouvoir que sont le genre, la race, l'ethnicité, la classe, etc., rejoignant ainsi les principes de l'intersectionnalité.

De plus, l'emploi de l'ACD comme méthodologie permet de s'attarder aux particularités spécifiques des textes, en passant par le style, la structure thématique ou les interprétations cognitives (van Dijk, 1985, p. 4-5). Il s'agit de s'intéresser à des éléments comme : les sujets, les termes et significations des titres, les éditoriaux et lettres ouvertes, les citations et les sources, les perspectives (angles), les logiques d'argumentation, les divers éléments de style (Henry et Tator, 2002, p. 73-77 dans Loranger-Saindon, 2007, p. 30).

En vue de soutenir une telle approche méthodologique, il est proposé de s'attarder à la démarche de Michel Foucault telle que présentée dans l'*Ordre du discours* (1971). Chez ce dernier, le discours désigne en général

[...] un ensemble d'énoncés qui peuvent appartenir à des champs différents mais qui obéissent malgré tout à des règles de fonctionnement communes. Ces règles ne sont pas seulement linguistiques ou formelles, mais reproduisent un certain nombre de partages historiquement déterminés (Revel, 2009, p. 36).

Selon cet auteur, l'analyse du discours doit se faire selon deux ensembles, le premier « critique », l'autre « généalogique » (Foucault, 1971, p. 62). L'ensemble critique vise à mettre en oeuvre le « principe de *renversement* » (*Ibid.*, p. 53) en s'intéressant aux procédures du discours que sont : les formes d'exclusion (interdit, partage raison/folie, volonté de vérité), de limitation (auteur, commentaire, discipline) et d'appropriation (*Ibid.*, p. 62). Il est question de « montrer comment [les discours] se sont formés, pour répondre à quels besoins, comment ils se sont modifiés et déplacés, quelles contraintes ils ont effectivement exercées, dans quelle mesure ils ont été tournés » (*Ibid.*).

L'ensemble généalogique renvoie, pour sa part, à une analyse qui s'attarde à « la forme effective des discours » (*Ibid.*, p. 67). À ce sujet, Foucault parle de s'intéresser à ce qui se situe soit à l'intérieur ou encore à l'extérieur des limites du contrôle, « soit le plus souvent de part et d'autre de la délimitation » (*Ibid.*). Dans ce cas, l'auteur réfère à trois autres principes qui permettent de procéder à l'analyse : les principes de discontinuité, de spécificité et d'extériorité (*Ibid.*, p. 54-55). Il est question de voir « comment se sont formées, au travers, en dépit ou avec l'appui de ces systèmes de contraintes, des séries de discours ; quelle a été la norme spécifique de chacune, et quelles ont été leurs conditions d'apparition, de croissance et de variation » (*Ibid.*, p. 62). Bien que ces deux ensembles soient présentés de façon distincte, il en va autrement pour l'analyse qui en découle. L'auteur spécifie que ces deux parts doivent « prendre appui les unes sur les autres et se compléter » (*Ibid.*, p. 71).

À partir de ces considérations, l'analyse réalisée dans le cadre de cette recherche considère le discours sur les femmes autochtones non pas comme une forme de vérité, mais plutôt comme le produit d'une construction historique, sociale et politique donnée. Il est ainsi question de s'attarder à ce qui favorise ou justifie la mise en place de ce discours, ce qui lui permet d'exister sous certaines manifestations au détriment de certaines autres. En définitive, il s'agit de nommer non pas seulement ce qui est dit sur ces femmes et leurs histoires, mais également qui le dit, à quel moment et dans quel contexte ce discours prend forme.

#### 3.4 Collecte de données documentaires

Dans le but de répondre aux objectifs de cette recherche, dont le premier est de dresser un portrait des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées, il a été question de faire certains choix méthodologiques en ce qui concerne la collecte de données.

Tout d'abord, en ce qui a trait aux types de médias sélectionnés, considérant l'étendue et la variété des sources existantes (journaux, médias sociaux, télévision, radio, etc.), une question technique, soit la disponibilité des données, a orienté ce choix vers les médias accessibles en version écrite, majoritairement constitués dans ce cas-ci d'articles de journaux. Considérant que ceux-ci figurent toujours parmi les principales sources utilisées par la population (du Québec) pour s'informer (Charlton, Giroux et Lemieux, 2013) il s'avère pertinent de s'intéresser à ce médium. Puis, en ce qui concerne la collecte de données, celle-ci a été faite par l'entremise d'une banque de données informatisées qui regroupe un lot considérable et varié de sources médiatiques, facilitant ainsi la recherche documentaire.

La première étape du travail de collecte visait à réaliser un inventaire des productions médiatiques portant sur le sujet des femmes autochtones disparues ou assassinées. Néanmoins, certains problèmes ont été rencontrés et ont orienté autrement la collecte documentaire. D'une part, il a été constaté qu'une faible quantité d'articles portait directement sur le sujet. D'autre part, il a été observé que ces documents demeuraient généraux et abordaient peu les femmes elles-mêmes. Par conséquent, cela permettait difficilement de répondre aux objectifs de cette recherche, visant spécifiquement à s'attarder aux représentations de ces dernières.

De ce fait, il a été décidé de poursuivre le travail de recherche documentaire en y ajoutant des articles portant directement sur les histoires médiatiques de certaines femmes. Puisque la recherche initiale, abordant le sujet général, avait introduit soit le nom ou l'histoire de violence vécue par quelques femmes autochtones disparues ou assassinées, deux d'entre-elles ont été sélectionnées pour fin d'analyse. Il s'agit des histoires de Kelly Morriseau et de Tiffany Morrisson. Le choix de ces femmes découle du fait qu'elles ont été tuées près de nous, au Québec, plus précisément en Montérégie (pont Mercier/réserve de Kahnawake) et en Outaouais (parc de la Gatineau), et donc que les médias francophones avaient « intérêt » à couvrir leur

histoire. Le travail de collecte a permis de rassembler une variété de documents qui dresse un éventail des représentations entourant le sujet des femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées.

Dans un deuxième temps, et en vue de répondre au second objectif de cette recherche qui vise à dégager et reconstruire le discours porté par l'ensemble de ces représentations médiatiques, une attention particulière a été portée aux articles portant directement sur l'histoire de ces femmes, ou du moins, y référant.

#### 3.4.1 Critères de sélection des documents

En ce qui concerne le choix des productions médiatiques sélectionnées, il a été question de considérer autant les articles d'informations produits par les journalistes que les éditoriaux, chroniques et lettres du lectorat. Par ailleurs, au fil de la collecte de données, il a été constaté que le corpus comportait des « nouvelles » de certains télédiffuseurs et diffuseurs médiatiques web. Considérant que l'ensemble de ces produits médiatiques contribue à la construction du discours et du travail idéologique, toutes ces sources ont été conservées.

#### 3.4.2 Taille et méthode d'échantillonnage

En raison des difficultés rencontrées lors de la collecte de données et des changements apportés dans certains critères de recherche des documents, la taille et la méthode d'échantillonnage du corpus varient selon deux catégories de documents récupérés: généraux et spécifiques.

La collecte de documents généraux contient 50 articles qui ont été répertoriés via la banque de données informatisées *Eureka.cc* dans la section « francophone » « Québec » qui renferme 360 sources (journaux, magazines et revues, presse web). Les

descripteurs utilisés pour la sélection de ces articles ont été : « femme », « autochtone », « violence » et/ou « dispar\*(ition/ue) », « assassin\*(at/ée) ». En ce qui concerne l'échantillonnage, il a été question de conserver tous les articles en lien direct avec le sujet, produits avant le 1er avril 2014 (date à laquelle la collecte de données a débuté) et de fonctionner de manière rétroactive.

Pour la collecte de documents spécifiques, 97 articles ont été répertoriés dans la banque de données informatisée *Eureka.cc*. Contrairement aux documents généraux qui se limitaient aux articles francophones québécois, cette recherche a été élargie aux articles francophones canadiens. En effet, ceux-ci proviennent de la section « Canada français » qui renferme 426 sources (journaux, magazines et revues, presse web). Les noms de « Kelly Morriveau » et de « Tiffany Morrison » ont servi de descripteurs à la collecte. Tous les articles portant de près ou de loin sur ces femmes ont été retenus de façon systématique pour constituer cet échantillon jusqu'à la date de fin de la collecte, soit le 31 décembre 2014.

### 3.5 Traitement et analyse des données

En ce qui concerne le traitement et l'analyse des données, il sera présenté en trois temps. En premier lieu, il importe de préciser la constitution du corpus d'analyse puisque celui-ci a mené à l'élaboration de deux démarches analytiques différentes et complémentaires dans le cadre de ce projet. En deuxième lieu, seront ainsi exposées les différentes étapes ayant permis de dresser un portrait des articles portant sur les femmes violentées, disparues et assassinées. Puis, les modalités en ce qui concerne l'analyse de discours seront exposées. Enfin, la réflexion critique sera brièvement présentée.

### 3.5.1 Consolidation du corpus d'analyse

Lorsqu'il est question de détailler le corpus d'analyse de cette recherche, il importe préalablement de préciser certains éléments. Comme le mentionne Bommier-Pincemin (1999, p. 419), « en prenant le mot corpus dans son sens le plus large, il s'avère que l'analyste n'a pas affaire à un corpus –un ensemble de textes–, mais à une série de corpus, qui ont chacun leur rôle ». La catégorisation proposée par l'auteure permet donc de déterminer une typologie de corpus. D'une part, le *corpus de référence* est constitué en adéquation avec l'objectif de recherche ; il est clairement défini et « fournit l'univers le plus large dans lequel chaque élément trouve sa valeur » (*Ibid.*, p. 420). D'autre part, le *corpus d'étude* se présente comme « l'ensemble des textes sur lesquels porte effectivement l'analyse, pour lesquels on attend des enseignements, des résultats » (*Ibid.*). Enfin, le *corpus distingué*, aussi caractérisé comme *sous-corpus*, se présente comme « un groupe de textes du corpus d'étude que l'on veut caractériser dans leur cohésion d'ensemble » (*Ibid.*).

Inspirée par cette catégorisation, il a ainsi été question de constituer différents types de corpus pour cette recherche. La collecte de données a d'abord permis de recueillir un total de 147 articles qui représentent le *corpus de référence* et qui regroupe donc l'ensemble des articles répertoriés et sélectionnés pour cette recherche.

D'autre part, le *corpus d'étude* a été constitué de sorte à diviser les articles selon deux catégories. La première, nommée corpus général, fait référence à 50 articles qui portent sur le sujet général des femmes autochtones disparues ou assassinées. La seconde catégorie, nommée corpus spécifique, se rapporte aux articles portant précisément sur les situations de deux femmes et est composée de 97 articles, soit 83 articles pour Kelly Morrissette et 14 articles pour Tiffany Morrison.

Enfin, le *sous-corpus* se rapporte à un ensemble d'articles ayant été extraits des corpus généraux et spécifiques. Plus précisément, il a été question de s'attarder et de

regrouper les articles qui abordent directement les histoires de ces deux femmes, ou y font référence, de sorte à analyser le discours et ses conditions d'émergence. Ce sous-corpus a été constitué de sorte à s'attarder à des éléments précis du discours, soit les représentations des femmes autochtones et la compréhension de la violence.

Ainsi, la constitution de différents corpus a mené à un traitement et une analyse différente suivant les ensembles constitués. La section 3.5.3 détaillera les particularités de cette analyse propre à chacun des corpus, soit le général, le spécifique et le sous-corpus.

### 3.5.2 Portrait des articles

Le *corpus d'étude* ainsi divisé a mené à la constitution de trois tableaux de travail. Le premier rassemblait chronologiquement tous les articles généraux sur le sujet. Les deux autres regroupaient séparément les corpus spécifiques portant sur chacune des femmes. Dans ces tableaux ont été précisés le titre de chaque article, la date de production, la provenance de la source, le nombre de mots, l'emplacement, le-la ou les auteurs-es, ainsi qu'une brève description. Ce classement a ainsi permis de produire un inventaire sur chacun des corpus.

Par la suite, afin de faire ressortir les principaux thèmes abordés, une lecture approfondie de tous les articles a été effectuée. Il s'agissait de répondre à la question : « Qu'y a-t-il de fondamental dans ce propos, dans ce texte de quoi y traite-t-on? » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 231). Pour ce faire, chaque article a été classé dans une fiche, puis codifié afin d'y extraire le contenu abordé et de regrouper celui-ci selon les différentes thématiques. En ce qui a trait à la codification et la catégorisation, les catégories ont été induites par l'analyse thématique (Mayer et Deslauriers, 2000, p. 165). Enfin, une attention particulière a été portée aux auteurs-es cités-es ou dont les

propos sont rapportés afin de contextualiser la provenance de ces thématiques abordées.

En ce qui a trait au corpus spécifique, ce premier travail d'analyse thématique a été effectué séparément pour chacun des ensembles d'articles portant sur les femmes. Dans un deuxième temps, les données obtenues ont été comparées de sorte à présenter une mise en commun des principaux thèmes abordés.

### 3.5.3 Analyse du discours

Le sous-corpus ainsi constitué a fait l'objet d'une analyse du discours. De ces productions médiatiques spécifiques ont donc été relevées les régularités et irrégularités du discours (Foucault, 1971) en ce qui concerne la compréhension de la violence et la représentation des femmes elles-mêmes. Bien que la présentation des résultats expose, en partie, une analyse du discours qui regroupe les histoires médiatiques des deux femmes, l'analyse pour chacune d'entre elles a tout d'abord été effectuée séparément. En effet, ce n'est qu'en dernière étape que les données ont été croisées afin de les présenter conjointement.

Pour ce faire, une lecture approfondie d'un échantillon extrait des inventaires des articles propres à chaque femme a été effectuée. Cette pré-analyse a donc permis de faire une première catégorisation inductive des différents énoncés discursifs observés pour chacun des concepts majeurs de cette recherche : représentation et violence. Ces catégories ont été mises à l'épreuve par la consultation en amont des autres articles.

Les énoncés se rapportant à ces concepts ont été compilés dans deux tableaux Excel spécifiques à chaque femme où l'ordre chronologique des articles a été conservé. D'une part, dans la section représentation des femmes, tous les énoncés visant à « caractériser » la femme ont été compilés. D'autre part, dans la section violence, les

énoncés relatifs à la description ou à la compréhension de l'acte de violence ou à la violence en général ont été colligés. Ces tableaux permettaient alors d'offrir une vue d'ensemble de ces données par catégories, mais également de révéler les conditions d'apparition, de croissance et de variation du discours (Foucault, 1971). Un exemple du type de tableau utilisé pour colliger les données se trouve aux Annexes B et C.

Puis, pour chacune de ces catégories les énoncés ont été analysés à la lumière des éléments développés dans le cadre de la problématique et du cadre conceptuel. Plus précisément, suivant les principes d'analyse de Michel Foucault (1971), il a également été question de chercher à cerner certaines procédures d'exclusion externe (volonté de vérité, interdit, partage raison/folie), tout comme de limitation interne (commentaire, auteur, discipline) ou encore, de s'attarder aux conditions d'appropriation du discours. En somme, l'analyse proposée a permis de faire ressortir le discours dominant et les stratégies discursives à l'oeuvre dans les représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées.

Enfin, à la lumière de ces constats et de certains questionnements qui ont émergé, une réflexion critique a été formulée afin de questionner les idéologies que sous-tendent ces représentations et, en l'occurrence, d'identifier les rapports de pouvoir qui se déploient dans le discours médiatique. Pour ce faire, et en se rapportant aux notions soulevées dans la problématique et le cadre théorique, il a été question de regarder / discuter / critiquer le discours à la lumière de certains éléments précis (rapport au racisme, historique de colonisation, sexisme, violence structurelle, etc.) permettant ainsi de préciser, nuancer et étayer l'analyse.

### 3.6 Biais et limites de la recherche

Sur le plan méthodologique, une première limite identifiée est la question de la représentativité de l'échantillon. En effet, en raison du corpus non varié, soit le choix

de se restreindre à une seule base de données et d'analyser presque uniquement des médias écrits, cela pose des limites sur la représentativité et la généralisation du portrait. Par conséquent, ces résultats ne représentent pas l'ensemble des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées.

D'autre part, il importe de souligner que de faire une recherche qui porte sur le discours, c'est non seulement s'attarder à un domaine peu exploré en travail social, mais c'est aussi et surtout être confrontée au vaste champ qu'implique l'analyse discursive. Il a ainsi fallu faire certains choix quant au type d'analyse du discours préconisé, mais également par rapport aux limites de temps qu'impose le contexte d'une maîtrise. Il faut également préciser que l'analyse n'a évidemment pas permis de restituer toutes les significations possibles du matériel. En effet, le regard posé, les choix d'analyse et en l'occurrence, les inférences tirées des communications, relevant de ma subjectivité comme chercheuse, ont eu une influence sur la recherche et ses résultats (Mayer et Deslauriers, 2000, p. 168).

### 3.7 Considérations éthiques

Une considération éthique importante dans cette recherche est le fait qu'elle porte sur la question autochtone, plus précisément sur la violence envers les femmes. Bien que l'objet d'étude ne soit pas les femmes autochtones en tant que tel, mais plutôt les représentations médiatiques à leur égard, voire la façon dont le discours présente leur histoire, il n'en demeure pas moins que certains enjeux se posent. D'une part, ma position comme chercheuse non-autochtone doit être nommée comme un enjeu éthique potentiel dans la reproduction de certains rapports inégalitaires. Néanmoins, vu la gravité de la situation et l'importance de cesser de passer sous le silence ces multiples histoires de violence, à commencer par une sensibilisation des milieux universitaires quant aux enjeux vécus par les femmes autochtones, il m'apparaissait

essentiel de produire une recherche rigoureuse qui permettrait de questionner le discours (dans ce cas-ci médiatique, francophone) sur le sujet. D'autre part, bien que cette recherche n'interroge pas de sujets humains et vise l'étude de documents publics, le fait de s'être intéressée aux histoires médiatiques de deux femmes en particulier, Kelly Morriveau et Tiffany Morisson, peut poser certains enjeux pour les proches de celles-ci. Il m'importe de nommer que c'est avec un grand souci de respect pour ces femmes, mais également pour les familles, que j'ai tenté de mener cette recherche.

## CHAPITRE IV

### PORTRAIT DES ARTICLES MÉDIATIQUES REPÉRÉS

La recherche documentaire a permis de constituer un corpus de référence de 147 articles. Tel que présenté au Chapitre III, il se divise en un corpus général et un corpus spécifique. Le premier ensemble regroupe les articles généraux se rapportant au phénomène des disparitions et assassinats ; le second est constitué des articles spécifiques, propres aux histoires médiatiques de chacune des femmes.

Pour chacun des corpus, général et spécifique, seront soulevés dans un premier temps les éléments se rapportant davantage à la forme des articles et leur contexte de présentation: évolution chronologique, sources médiatiques, emplacement. Dans un deuxième temps, seront exposés les éléments se rapportant au contenu des articles, soit les principales thématiques abordées.

Pour le cas du corpus spécifique, les histoires médiatiques de Tiffany Morrison<sup>17</sup> et de Kelly Morriveau<sup>18</sup> seront d'abord présentées séparément afin de révéler

---

<sup>17</sup> *Tiffany Morrison, une jeune femme de vingt-cinq ans, était originaire du territoire mohawk de Kahnawake, près de Montréal et mère d'une petite fille. Tiffany Morrison a été portée disparue en 2006, ayant été vue pour la dernière fois alors qu'elle rentrait chez elle. Quatre années, plus tard, en 2010, les Peacekeepers de Kahnawake ont finalement retrouvé son corps. À ce jour, personne n'a encore été accusée, laissant la famille et les amis-es dans le deuil (AI, 2015; AFAC, 2009).*

<sup>18</sup> *Kelly Morriveau âgée de vingt-sept ans, était originaire du territoire de la première nation Sagkeeng au Manitoba. Cette mère de trois enfants était enceinte d'un quatrième lorsqu'on lui a enlevé la vie. En décembre 2006, elle a été retrouvée morte dans le Parc de la Gatineau et la police qui s'occupe du dossier a conclu à un homicide qui est toujours non-résolu. Cela fait dix ans, à ce jour, que la famille et les amis-es de Kelly Morriveau sont dans l'attente qu'une part de justice soit enfin rendue pour celle qu'ils-elles aiment (AI, 2015; AFAC, 2009).*

l'évolution chronologique particulière à chaque cas (évolution chronologique, sources médiatiques, emplacement). Puis, il sera question de présenter une mise en commun des différentes thématiques abordées dans les articles. Certaines particularités propres à la couverture de chacune de ces histoires seront néanmoins parfois dévoilées.

#### 4.1 Corpus général : Chronologie, sources et emplacement des articles

En ce qui concerne les articles portant sur le sujet général des femmes autochtones violentées, disparues et assassinées, la recension a permis de regrouper 50 articles médiatiques. Ceux-ci ont été répertoriés sur une période d'environ 6 ans, soit entre le 18 mars 2009 et le 20 mars 2014. Le tableau 4.1 détaille le nombre d'articles produits par année sur le sujet.

Tableau 4.1 Évolution chronologique : corpus général

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Nombre d'articles	6	7	10	10	13	4	50

En ce qui a trait aux sources médiatiques, ce corpus est composé quasi entièrement de quotidiens nationaux, provenant de cinq journaux différents, ici placés en ordre d'importance: Le Devoir (26) / La Presse (17) / Le Droit (2) / Le Soleil (2). Trois articles proviennent de la « presse web » (Cyberpresse, ICI-Radio-Canada). Ainsi, le journal Le Devoir et La Presse occupent à eux seuls la forte majorité des articles de ce corpus.

Enfin, bien que le corpus ne soit pas exclusivement constitué d'articles de presse, mais considérant que ceux-ci en forment tout de même la grande majorité, il a été question de s'intéresser à l'emplacement des articles dans les journaux. À cet effet, il

faut noter que c'est une minorité d'articles (4) qui apparaissent sur la page couverture du journal ou d'un de ses cahiers alors que la forte majorité se retrouve soit dans les pages centrales, c'est à dire de A2/B2 à A4/B5 (19) ou encore comme fait divers dans les pages A6 à A28 (22). Un article relève d'un cahier spécial thématique dont le titre est *Société États généraux du féminisme* et quatre articles n'ont pas permis d'identifier l'emplacement.

#### 4.2 Corpus général : Les principaux thèmes abordés

Toujours dans le but de dresser un portrait des représentations médiatiques, il s'avérait pertinent de s'attarder au contenu de ces articles et d'en extraire les principales thématiques abordées. Pour ce faire, la question suivante a été posée : *lorsque les médias couvrent le sujet général des femmes autochtones disparues et assassinées, quelles sont les principales thématiques mises de l'avant et comment se présentent-elles?* De surcroit, une attention a été portée à la provenance des thèmes, à savoir s'ils ont été cités ou rapportés et de quelles sources il s'agit.

Tout d'abord, lorsque les médias abordent les disparitions et assassinats, trois thématiques principales se présentent en toile de fond lorsqu'il est question de caractériser, voire définir le phénomène plus précisément. La première s'intitule *Taux de violence des femmes autochtones disparues ou assassinées*. La seconde, *Réaction des autorités et type de traitement* et la troisième, *Demande d'une enquête publique*. Enfin, une dernière thématique, bien que moins prédominante, concerne *Des femmes et des filles comme exemples de cas* et s'attarde précisément aux histoires de certaines femmes ou filles disparues ou assassinées.

Par la suite, des thématiques secondaires seront présentées par ordre d'importance. Celles-ci se présentent soit comme sujet abordé parmi d'autres thèmes dans les articles ou encore elles figurent comme événements spécifiques et font l'objet

d'articles précis: *Rapports et commissions d'enquête ; Des données statistiques ; Vigiles, cérémonies, événements ; Compréhension et explication de la violence, de la réaction et du traitement des autorités* et enfin, *Revendications et mobilisation autochtone*. Chacune de ces thématiques sera approfondie dans les sections subséquentes.

#### 4.2.1 Taux de violence des femmes autochtones disparues ou assassinées

Lorsque les médias abordent le sujet des femmes autochtones violentées, disparues et assassinées, ils mettent de l'avant le taux élevé de violence qui touche spécifiquement les femmes autochtones. Ils soulignent également le nombre important de cas non-résolus et d'enquêtes défailantes. Pour ce faire, le rapport produit par l'AFAC (2010) ou encore les propos provenant de représentantes de l'association sont majoritairement utilisés comme source de référence pour quantifier le nombre de cas rapportés, mais également estimés.

Ainsi, dès 2009, il est rapporté que depuis 1980, l'AFAC a répertorié les cas de 510 femmes autochtones disparues ou assassinées (La Presse, 2009, art. 3), un chiffre qui fluctuera au fil des articles pour aboutir à un total inscrit dans la base de données de « 582 femmes autochtones [qui] sont disparues ou ont été tuées au cours des 20 dernières années au Canada » (Le Devoir, 2012, art. 33). On souligne ainsi le fait qu'« au chapitre des crimes commis contre les femmes, les Autochtones ont tendance à être surreprésentées » (Le Devoir, 2012, art. 33). Parfois qualifiée comme une « épidémie de meurtres et de disparitions » (Le Soleil, 2011, art. 23), certains articles avancent que le nombre de cas est possiblement bien plus élevé, pouvant aller jusqu'à 3000.

Enfin, il est précisé que la majorité de ces cas de violence sont survenus entre 1990 et 2010 et que la plupart ont eu lieu dans l'Ouest canadien (Le Devoir, 2014, art. 48), mais également qu'un nombre important de ces meurtres sont non-résolus.

#### 4.2.2 Réaction des autorités et type de traitement

Lorsque les médias abordent le sujet de la violence envers les femmes autochtones, une thématique concerne la réaction des autorités et le type de traitement voué à ces dernières. En effet, les taux alarmants de cas de femmes autochtones violentées sont rapportés par les groupes autochtones et organisations internationales, et parfois gouvernementales, mais ce qui est présenté comme étant au cœur des dénonciations et revendications est l'inaction du gouvernement et des différents acteurs (service de police, médias). Cette inaction est ainsi nommée comme de l'indifférence de leur part. Ce sont majoritairement par l'entremise des rapports et commissions d'enquête que les médias abordent ces critiques ; ces éléments seront donc discutés plus en profondeur au point 4.2.5.

Les autorités gouvernementales sont en effet critiquées en vertu du fait qu'ils « ne respectent pas leurs obligations à l'égard des femmes autochtones » (La Presse, 2009, art. 3) et ce, notamment en raison de ce qui est présenté comme un refus « d'Ottawa » d'enquêter sur ces centaines de meurtres et de disparitions inexplicables (Le Devoir, 2009, art. 1). En ce qui concerne le travail des autorités policières, dès 2009, il est rapporté que « le groupe Femmes autochtones du Québec affirme que les cas de femmes autochtones portées disparues sont trop souvent abandonnés par la police » (La Presse, 2009, art. 2). Puis, une critique à l'égard du traitement médiatique portant sur les cas de femmes disparues ou assassinées est aussi exposée. En référant aux propos de porte-parole des organisations autochtones, ou encore des familles, on souligne que les femmes autochtones ne bénéficient pas du même traitement

médiatique que les non-autochtones et que ces cas sont souvent « ignorés par les médias grand public » (La Presse, 2009, art. 2).

Enfin, il importe de spécifier que c'est en raison de ces constats de traitement différencié et discriminatoire de la part de certaines instances gouvernementales et policières que se développe le prochain thème sur la demande d'une enquête publique.

#### 4.2.3 Enquête publique / plan d'action national

Un troisième thème majeur abordé dans les articles est celui relié à la mise en place d'une enquête publique nationale, ou d'un plan d'action national visant à faire la lumière sur les multiples cas de disparitions et d'assassinats de femmes autochtones à travers le pays. Les journalistes exposent la situation de manière à mettre en opposition deux groupes d'acteurs, soit ceux qui demandent l'enquête (AFAC, FAQ, SIS, ONU, AI) et ceux qui la refusent, en l'occurrence le gouvernement conservateur en place (lors de l'écriture de ces articles).

D'un côté, de nombreux articles soulignent cette demande de la part des organisations, notamment autochtones et internationales :

l'AFAC réclame une enquête nationale sur ces centaines de disparitions et meurtres inexpliqués. Elle est appuyée par les Nations unies et par de nombreux groupes de défenses de droit de la personne, comme Amnistie internationale. Selon ces organismes, c'est la seule façon d'espérer mettre un terme à cette tragédie silencieuse (La Presse, 2011, art. 17).

Sur le plan des acteurs politiques, certains représentants, notamment autochtones, sont cités à quelques reprises afin de défendre l'importance d'une telle enquête pour lutter contre la violence faite aux femmes autochtones. On y présente plus spécifiquement leur critique à l'égard du gouvernement fédéral: « le chef de

l'Assemblée, Gislain Picard, accuse les gouvernements d'oublier les femmes autochtones » (Le Devoir, 2011, art. 15).

De l'autre côté, soit celui de l'opposition à la mise en place d'une telle commission d'enquête publique, on retrouve le gouvernement conservateur de Stephen Harper. Ce sont surtout les propos de ministres, notamment de la Condition féminine (Canada, Québec), qui sont rapportés pour expliquer ce refus.

La ministre de la Condition féminine, Rosa Ambrose, a affirmé qu'elle sympathisait avec leur cause [...] Elle a néanmoins rejeté l'idée d'une force d'intervention ou d'un plan d'action national pour prévenir la violence, essentiellement parce que selon elle, les gouvernements en font déjà beaucoup à cet égard (La Presse, 2011, art.14).

La position de la ministre de la Condition féminine au Québec, Christine St-Pierre (parti libéral) est aussi présentée. On rapporte que, selon elle, il existe des problèmes plus urgents et « que son ministère fait déjà beaucoup pour soutenir les femmes qui sont intégrées au cœur de son plan d'action en matière d'égalité » (Le Devoir, 2011, art. 15).

#### 4.2.4 Des femmes et des filles comme exemples de cas

Au fil des articles, les médias ont parfois, bien que sommairement, fait référence aux noms ou aux histoires spécifiques de certaines femmes portées disparues ou ayant été assassinées. C'est le cas pour Maysie Odjick (12), Shannon Alexander (10), Kelly Morisseau (5), Tiffany Morrison (4), Gladys Tolley (1), Helen Betty Osborne (1), Terrie Ann Martin (1) et Tera Jolly (1). Bien que les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'articles qui font mention du nom de chacune de ces femmes, au total, ce sont 15 articles différents qui abordent l'une ou l'autre de ces histoires. Malgré le fait que cette thématique ne soit pas prédominante dans le corpus, il apparaissait nécessaire, en raison des objectifs de cette recherche, de s'attarder à ces représentations.

D'une part, lorsque les médias rapportent ces histoires, ce sont les circonstances entourant la mort ou la disparition de ces dernières qui sont exposées. Abordant l'histoire de Tiffany Morrison, par exemple, on souligne que « le 18 juin 2006, la jeune femme est sortie avec des amies dans un bar de Lasalle. En fin de soirée, elle a pris un taxi pour rentrer à Kahnawake. On ne l'a jamais revue » (La Presse – site web, 2011, art. 19). D'autre part, ces histoires sont présentées comme des exemples de cas de cette indifférence et de ce traitement différencié de la part de la police, des médias et du gouvernement. En parlant de la disparition de Maysie Odjick et de Shannon Alexander, la journaliste s'exprime ainsi :

Personne ne sait si les deux filles ont fait une fugue ou subi un sort plus funeste. La seule chose qui ne fasse aucun doute, c'est qu'elles se sont jointes au nombre des centaines de femmes autochtones disparues et assassinées depuis 30 ans au Canada. Dans l'indifférence des médias, de la police et de la population générale (La Presse, 2011, art. 16).

À ce sujet, l'indifférence médiatique et les lacunes policières sont les éléments les plus rapportés en lien avec ces cas. En parlant de Tera Jolly, on souligne d'ailleurs : « en temps normal, cette histoire aurait fait les manchettes partout au Québec. Mais voilà, elle était autochtone, habitait le Grand Nord québécois. Alors personne n'a entendu parler de Tera Jolly » (La Presse, 2009, art. 3). De plus, en lien avec l'histoire d'Helen Betty Osborne, on précise que « la police savait que des hommes sillonnaient des rues de la ville en voiture pour y faire monter de jeunes filles autochtones, les saouler et avoir des relations sexuelles avec elles. Mais rien n'a été fait pour empêcher cette pratique » (La Presse, 2011, art. 18).

#### 4.2.5 Rapports et commissions d'enquête

De nombreux articles citent des rapports ou détaillent les constats et recommandations d'une commission d'enquête. Parfois présentés à titre d'évènement où l'on rapporte la tenue de cette commission, en cours ou à venir, ou encore le dépôt

d'un rapport actuel, ils sont aussi évoqués comme *sources de référence* pour appuyer les critiques à l'égard de ce traitement différencié envers les Autochtones. En effet, les rapports provenant de différentes organisations internationales (AI, ONU, HRW) ou gouvernementales (Rapport Oppal) sont une source d'information utilisée de façon prédominante par les journalistes pour aborder les thématiques nommées préalablement, telles que l'indifférence, voire l'inaction du gouvernement, de la police et des médias. Ainsi, malgré leurs usages différents (événement, source), ces rapports servent notamment à appuyer la critique des autorités canadiennes en matière de droits humains envers les Autochtones, incluant le taux de violence disproportionné que subissent les femmes.

De façon générale, les rapports cités exposent le mépris et la discrimination envers les Autochtones, principalement les femmes et les enfants. À ce sujet, on précise que « la situation des peuples autochtones au Canada n'est rien de moins qu'une « crise », selon un émissaire des Nations unies » (La Presse, 2013, art. 43). Qualifié de « bilan peu flatteur », on rapporte que « les conditions de vie des Premières Nations contrastent de manière saisissante avec celles de la majorité blanche » (La Presse, 2013, art. 43) et on fait état de certains constats.

Surpopulation dans des logements en piètre état dans les réserves du pays; un taux de suicide « alarmant » qui est cinq fois plus élevé que chez les jeunes Canadiens qui ne sont pas de descendance autochtone ; un risque huit fois plus élevé pour les femmes autochtones d'être assassinées que leurs consoeurs non-autochtones ; un taux d'incarcération disproportionnellement élevé (Le Devoir, 2013, art. 42).

Par ailleurs, en lien avec les histoires de disparitions et d'assassinats, les médias y réfèrent principalement en vue de condamner le Canada pour son inaction et son « manque de volonté politique » dans le dossier de la violence faite aux femmes autochtones (La Presse, 2011, art. 18). Plus précisément, on souligne le blâme d'AI face à « la réaction insuffisante de la police aux violences contre les femmes autochtones » (Le Devoir, 2010, art. 13) et on rapporte que l'ONU demande au

Canada de « prendre les mesures nécessaires pour remédier aux carences du système » (La Presse, 2011, art. 22). Puis, en lien direct avec la commission d'enquête portant sur le travail de la police dans le cas de Robert Pickton, on fait état des « erreurs policières » dans cette enquête et on souligne que des préjugés à « caractère systémique » expliquent ce traitement discriminatoire :

Après des mois d'enquête et plus de 80 témoignages, Oppal conclut que la disparition de dizaines de femmes a été ignorée par la police parce que celles-ci étaient prostituées, toxicomanes, autochtones et vivaient dans le quartier défavorisé - damné - Downtown Eastside de Vancouver. Bref elles ont été considérées comme des citoyennes de second ordre (Le Soleil, 2012, art. 32).

Enfin, quelques articles soulèvent certaines initiatives fédérales (sommet pancanadien, comités sociaux, rapports) présentées à titre de réponse gouvernementale au problème de violence que vivent les femmes autochtones. Sans présenter les détails, les médias précisent plutôt la réaction de la part des groupes de pression ainsi que les partis de l'opposition ou encore, prennent eux-mêmes position en critiquant ces initiatives. Par exemple, en référant à un rapport produit par un comité spécial (Chambre des communes) sur la violence faite aux femmes autochtones, on souligne que celui-ci est « décrié » par les organisations autochtones puisqu'il « ne fait qu'énumérer les actions déjà entreprises par les gouvernements pour lutter contre le phénomène » (La Presse, 2011, art. 22). Puis, en parlant directement de la création de ce comité spécial, une journaliste parle de « comité bidon » qui servait uniquement à « gagner du temps » (Le Devoir, 2014, art. 39) et à faire « baisser la pression en attendant que l'indifférence fasse à nouveau son œuvre » (Le Devoir, 2014, art. 48).

#### 4.2.6 Des données statistiques

Une autre thématique concerne la présentation de données statistiques, aussi utilisée par les médias comme *source de référence* pour appuyer les thématiques principales.

Ces statistiques proviennent parfois de rapports du gouvernement canadien (souvent provincial), d'organisations internationales (AI) ou encore elles sont citées du rapport de l'AFAC (2010). Elles proviennent aussi de propos rapportés des représentantes des associations ou groupes tels que *Sœurs par l'esprit*, l'AFAC ou JMMIW. Les mêmes statistiques sont répétées au fil des articles et abordent différents sujets touchant les conditions de vie des femmes autochtones en particulier, mais parfois également, des Autochtones en général.

La majorité des statistiques présentées visent à informer sur le taux élevé de violence qui touche les femmes autochtones en comparaison aux femmes allochtones et soulignent le risque particulièrement élevé pour ces dernières d'être victimes d'un assassinat (La Presse, 2013, art. 43). On affirme ainsi qu'elles « courent cinq fois plus de risques de mourir d'une mort violente que les autres Canadiennes » (La Presse, 2009, art. 3). De plus, quelques articles précisent le faible taux de résolution des meurtres en ce qui concerne les femmes autochtones. Sur ce plan, on rapporte que « la moitié des meurtres de femmes autochtones ne sont pas résolus » (Le Devoir, 2010, art. 13).

Des statistiques en lien avec l'industrie du sexe sont également soulevées par certains articles où l'on met de l'avant le taux élevé de femmes autochtones qui sont travailleuses du sexe. Il est nommé : « on sait aussi qu'à Vancouver, le tiers des prostituées sont d'origine autochtone – alors que les autochtones<sup>19</sup>, au total, ne représentent que 2% de la population de la ville » (Le Devoir, 2010, art. 10).

---

<sup>19</sup> Bien qu'il soit « (...) d'usage d'employer la lettre majuscule pour désigner les Autochtones (UMQ, 2006) lorsque le terme réfère à l'ensemble des personnes autochtones, il a été constaté que les médias ne respectent pas toujours cette règle. Il a néanmoins été décidé de ne pas modifier les citations des articles de sorte à refléter les termes par lesquels les médias les désignent.

Puis, en lien avec les conditions de vie en général, la problématique du manque de logement est soulevée ainsi que celle du haut taux de suicide qui est « 5 fois plus élevé chez les autochtones » (La Presse, 2013, art. 43). Enfin, en lien avec la représentation des Autochtones en milieu carcéral, on affirme que ceux-ci « représentent environ 23% des détenus fédéraux alors qu'ils ne représentent que 4% de la population canadienne » (Le Devoir, 2013, art. 39).

#### 4.2.7 Vigiles, Cérémonies, Événements

Un autre sujet abordé, est celui de la couverture des médias sur les divers événements en lien avec la violence faite aux femmes autochtones, tout comme aux femmes en général, soit les vigiles, cérémonies, rassemblements, ou marches commémoratives. Les articles qui portent sur cette thématique ont comme particularité d'accorder une grande place aux propos des présidentes ou représentantes des différentes organisations autochtones ou de femmes (AFAC, JMMIW, Fédération des Femmes du Québec (FFQ)). Celles-ci rappellent les constats ou revendications des groupes concernés en matière de violence faite aux femmes. C'est aussi dans ces articles que l'on rapporte généralement, bien que brièvement, la peine vécue par les familles de celles qui sont disparues ou qui ont été assassinées.

Les vigiles et marches organisés pour les femmes autochtones disparues ou assassinées sont présentées comme des « hommages aux victimes » (La Presse, 2009, art. 5). Globalement, on y souligne la demande d'un plan d'action national « qui reconnaît la violence à laquelle font face les femmes autochtones "parce qu'elles sont autochtones" » (La Presse, 2009, art. 5).

Par ailleurs, quelques articles s'attardent aussi à présenter certains rassemblements et cérémonies commémoratives organisées en lien avec la violence envers les femmes en général - la tuerie de Polytechnique (Le Devoir, 2009, art. 6), la Marche mondiale

des femmes (Le Devoir, 2010, art. 11), les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes (Le Devoir, 2012, art. 28). De façon générale, on y présente une énumération de constats sur la situation des femmes au Québec et au Canada :

Des femmes autochtones disparaissent encore en silence sans que tout soit mis en œuvre pour les retrouver. Environ 60% des femmes souffrant d'un handicap subissent de la violence au cours de leur vie. Et S.O.S. violence conjugale reçoit plus de 25 000 appels par an au Québec (Le Devoir, 2012, art. 28).

Il faut également souligner certaines des revendications des femmes en général, et autochtones en particulier, ainsi que certains éléments relatifs à la compréhension et à l'explication de la violence. Ceux-ci seront exposés dans les sections subséquentes.

#### 4.2.8 Compréhension et explication de la violence, de la réaction et du traitement des autorités

À quelques occasions, les articles mettent de l'avant certains éléments relatifs à la compréhension et à l'explication de la violence ou encore du traitement des autorités. Cette thématique découle majoritairement des articles qui réfèrent aux rapports et commissions d'enquête ou encore des suites de la couverture des cérémonies et vigiles qui portent sur la violence envers les femmes en général, et les femmes autochtones. Généralement, les représentantes des organisations féministes (FFQ) ainsi que celles des groupes autochtones (AFAC, FAQ) ou non-autochtones (JMMIW) sont les actrices citées par les journalistes pour aborder ce sujet.

D'abord, en citant la présidente de la FFQ, Alexa Conradi, on souligne que la violence peut prendre différentes formes : « elle peut être économique [...]. Elle peut être verbale, sexuelle, psychologique ou sociale » (Le Devoir, 2012, art. 28). En ce qui concerne les femmes autochtones, on dit que les causes de la violence sont « nombreuses et complexes » et s'expliquent par : « pauvreté, agressions sexuelles,

racisme, relations historiques troublées » (La Presse, 2009, art. 3). À ce sujet, on fait référence à l'analyse de M. Anaya (rapporteur spécial de l'ONU) qui nomme comme facteur déterminant « les bouleversements qu'ont subi les communautés en perdant leurs enfants et une part de leur culture à cause des pensionnats » (Le Devoir, 2013, art. 42).

Par ailleurs, alors qu'il est spécifié que les femmes disparaissent pour la plupart dans les centres urbains, on expose que les mauvaises conditions dans les réserves (pauvreté, logement, violence) sont des facteurs à prendre en considération afin d'expliquer les raisons pour lesquelles ces dernières quittent leurs foyers (La Presse, 2011, art. 18). Il est ainsi précisé que, selon AI, les inégalités sociales et économiques actuelles et historiques ont des impacts sur les situations de vie des femmes autochtones alors qu'elles sont entraînées « dans des situations où leur vie est beaucoup plus menacée, par exemple, dans le commerce du sexe » (La Presse, 2009, art. 3).

En ce qui concerne les nombreux cas de disparition qui ne sont jamais rapportés, on souligne, d'une part, « la méfiance qui règne souvent entre les autochtones et les corps policiers », puis d'autre part, le fait que « dans d'autres cas, les femmes disparues étaient seules au monde : personne n'était là pour s'inquiéter de leur absence » (La Presse, 2011, art. 17). Certains articles abordent le désintérêt et l'indifférence de la part des différentes instances (gouvernementales, policières) comme étant alimentés par le racisme et les préjugés à l'égard des femmes autochtones.

Alors qu'on aborde le traitement médiatique différencié, la question de la langue est invoquée comme explication potentielle au fait que les médias du Québec, majoritairement francophones, couvrent moins les nouvelles des femmes autochtones disparues et assassinées en raison du fait que plusieurs autochtones s'expriment surtout en anglais (Le Devoir, 2010, art. 13).

#### 4.2.9 Revendications et mobilisations autochtones

En ce qui concerne les revendications des femmes autochtones, autres que la demande d'un plan d'action national, un article qui cite les propos de Béatrice Vaugrante (AI) expose la situation en affirmant que celles-ci tournent autour de trois axes (Le Devoir, 2010, art. 13). Le premier étant de mettre en place des « refuges » pour protéger les femmes qui sont victimes de violence. Le deuxième, de s'attaquer au problème de pauvreté qui les touche spécifiquement. Finalement, le troisième porte sur l'importance de « travailler sur l'impunité des agresseurs » qui explique, en partie, pourquoi les femmes autochtones sont ciblées (Le Devoir, 2010, art. 13).

Enfin, deux articles abordent indirectement la mobilisation autochtone en ce qui a trait aux femmes autochtones disparues et assassinées. Une action de blocage des rails d'un train de la compagnie Via Rail est rapportée. Il faut noter que la nouvelle porte davantage sur les inconvénients pour la compagnie ainsi que sur les plaintes des « passagers frustrés » (La Presse, 2014, art. 49). On cite le mécontentement des passagers qui se positionnent contre cette action : « Sophie, une autre passagère, était sensiblement du même avis. "Les autochtones devraient choisir d'autres moyens de pression. On n'a rien à voir avec leurs revendications", a-t-elle dit, exaspérée » (La Presse, 2014, art. 49).

#### 4.2.10 Synthèse des thématiques du corpus général

En définitive, alors que le corpus aborde le sujet général des disparitions et assassinats de femmes autochtones, on soutient que ces dernières sont touchées par un taux de violence disproportionné par rapport aux femmes de la population générale. À cet effet, on traite de l'indifférence des autorités (gouvernementales, policières) tout comme celle des médias et on souligne le traitement différencié dans la régulation de ces histoires de violence. De plus, une thématique importante abordée

concerne la mise en place d'une enquête publique nationale qui est demandée par plusieurs acteurs-trices, notamment des organisations autochtones, mais également des organisations internationales et de défense des droits. Cette enquête est présentée comme le moyen nécessaire pour faire la lumière sur ce phénomène.

Par ailleurs, la couverture médiatique s'intéresse aussi aux rapports et aux commissions d'enquêtes nationales et internationales sur le sujet. À cet égard, elle présente les critiques à l'égard du gouvernement conservateur de Stephen Harper. On y souligne également les principaux constats et recommandations générales proposés dans ces rapports en vue de mettre fin à la violence qui touche ces femmes. Enfin, d'autres thématiques sont présentes dans le corpus et concernent l'organisation de vigiles, cérémonies et événements en vue de rendre hommage à ces femmes disparues ou assassinées, mais également pour dénoncer la violence faite aux femmes autochtones et aux femmes en général. Certains articles soulignent aussi des éléments permettant de comprendre et d'expliquer la violence qui les touche, mais également l'indifférence et le traitement différent qui leur est réservé. Finalement, quelques articles abordent des revendications autochtones et soulignent leur mobilisation à l'égard de la violence qui touche les femmes de leurs communautés.

#### 4.3 Corpus spécifique: sources médiatiques et emplacement

En ce qui a trait à l'ensemble des articles se rapportant à l'histoire de Tiffany Morrison, 14 articles ont été recensés. À cet effet, le tableau 4.3.1 démontre que ceux-ci regroupent une variété de sources telles que : les « quotidiens » (Le Journal de Montréal), la « presse-Web » (Journal de Montréal / Journal de Québec), les « sites d'informations régionales », la « presse et les sites d'informations locales » et enfin, une « agence de communiqués de presse ».

Tableau 4.3.1 Sources médiatiques : Tiffany Morrisson

Sources	Quotidiens	Presse Web	Presse et sites d'informations locales	Sites d'informations régionales	Agence de communiqués	Total
<b>Nombre d'articles</b>	5	4	2	2	1	14

Pour ce qui est de l'histoire médiatique de Kelly Morrisseau, 83 articles ont été recensés. Tel que le présente le tableau 4.3.2, cet ensemble se répartit entre différents types de sources médiatiques: les « quotidiens » (Le Droit / Le Journal de Montréal / La Presse), la « presse-Web » (Cyberpresse / La Presse (site Web) – Le Droit), les « sites d'informations régionales », « la presse et les sites d'informations locales » ainsi qu'une « agence de communiqués ».

Tableau 4.3.2 Sources médiatiques : Kelly Morrisseau

Sources	Quotidiens	Presse Web	Presse et sites d'informations locales	Sites d'informations régionales	Agence de communiqués	Total
<b>Nombre d'articles</b>	37	16	8	20	2	83

#### 4.4 Évolution chronologique des articles sur les cas spécifiques des femmes

La présente section fera état dans un premier temps de l'évolution chronologique des articles pour chacune des femmes. Dans un deuxième temps, afin de dresser un portrait représentatif de chacun de ces corpus spécifiques, lesquels malgré leurs similarités présentent certaines particularités, il sera question de s'intéresser à ce qui apparaît comme étant l'élément explicatif de la production d'un nouvel article. Cette étape s'est avérée nécessaire puisque qu'il a été constaté que même si les articles

portent sur les femmes ou abordent leurs histoires d'une certaine façon, ces dernières ne sont pas toujours l'objet central de ces documents. Ainsi, il s'agit de relever dans les articles le but de celui-ci, ou du moins de répondre aux questions : *Sur quoi porte la nouvelle? Dans quel contexte aborde-t-on l'histoire de cette femme ?* Sans s'attarder au contenu de ces thématiques – qui seront développées dans la section subséquente – il s'agira de dresser un certain portrait de l'évolution chronologique des articles sur les histoires de ces femmes. Ceci permettra de soulever, en l'occurrence, une partie du contexte entourant leur mise en discours, une analyse qui sera développée au chapitre suivant.

#### 4.4.1 L'histoire médiatique de Tiffany Morrison

Il a été mentionné qu'une recherche dans la base de données a permis de recenser 14 articles portant, de près ou de loin, sur l'histoire de Tiffany Morrison. Ceux-ci ont été répertoriés sur une période de 4 ans, soit entre le 4 juin 2010 – 4 jours suivant la découverte de son corps – et le 10 mai 2014, date à laquelle la collecte de données a été finalisée. À ce sujet, il importe de préciser que bien que Tiffany Morrison ait été déclarée disparue en 2006, ce n'est qu'en 2010, alors que son corps a été retrouvé, que les médias se sont intéressés à couvrir cette nouvelle. Puis, comme le démontre le tableau 4.4.1, c'est en 2012 que les médias se sont davantage intéressés à couvrir son histoire.

Tableau 4.4.1 Évolution chronologique : Tiffany Morrison

<b>Année</b>	2010	2011	2012	2013	2014	<b>Total</b>
<b>Nombre d'articles</b>	2	2	8	1	1	14

Par ailleurs, bien que ces articles abordent l'histoire de cette femme, il a été constaté que tous ne s'intéressent pas à l'histoire de cette femme pour les mêmes raisons. Il y a 12 articles qui abordent l'histoire de Tiffany Morrison comme sujet principal. Ceux-ci portent donc majoritairement sur les démarches d'enquête à la suite de la découverte du corps de cette femme et une forte majorité s'attarde à la récompense offerte. Les deux autres articles<sup>20</sup> rapportent l'histoire de Tiffany Morrison à titre d'exemple de femmes autochtones assassinées et traite plus globalement de la violence envers les femmes autochtones en général.

#### 4.4.2 L'histoire médiatique de Kelly Morriveau

Tel que mentionné précédemment, la recherche dans la base de donnée a permis de faire une recension de 83 articles médiatiques qui font mention, de près ou de loin, à l'histoire de Kelly Morriveau. Ces articles ont été répertoriés sur une période de 8 ans, soit entre le 12 décembre 2006 – deux jours suivant la découverte de son corps – et le 11 décembre 2014, soit le dernier article produit avant la date de fin de la collecte de données.

Comme l'indique le tableau 4.4.2, c'est en 2006 et 2007 que les médias se sont davantage attardés à couvrir cette histoire, ceux-ci regroupant plus de la moitié des articles. La classification chronologique permet aussi de constater que pendant trois ans, soit pour 2008, 2009 et 2010, aucun article n'a fait mention de l'histoire de cette femme.

---

<sup>20</sup> (L'Écho du Nord, 2013, TM, art.13), (Le Soleil de Châteauguay, 2014, TM, art.14)

Tableau 4.4.2 Évolution chronologique : Kelly Morriveau

Année	2006	2007	2011	2012	2013	2014	Total
Nombre d'articles	13	39	3	10	15	3	83

De ce nombre, il a été constaté que 63 articles ont comme sujet principal l'histoire de violence vécue par Kelly Morriveau. Ceux-ci portent majoritairement sur l'évolution de l'enquête au fil des années et soulignent le travail effectué par la police dans ce dossier.

Le reste rapporte ainsi l'histoire de cette femme, parfois de façon très succincte, dans des articles qui abordent différents sujets. Tout d'abord, 10 articles<sup>21</sup> portent sur le travail du sexe et abordent différents enjeux comme la demande d'un moratoire sur les pratiques policières « anti-prostitution », l'invalidation de certains articles de lois par la Cour suprême, l'identification d'une série d'homicides de travailleuses du sexe et de meurtres non-résolus de femmes « prostituées ». Dans ce contexte, Kelly Morriveau est nommée à titre d'exemple de travailleuse du sexe violentée et dont le meurtre est non-résolu.

Par la suite, 6 articles<sup>22</sup> soulignent le nom de Kelly Morriveau en quelques mots alors qu'il est question d'aborder soit les histoires d'autres cas de violence ou encore celles d'auteurs de meurtres qui pourraient être des suspects potentiels dans l'enquête de cette femme.

---

<sup>21</sup> (Le Droit, 2007, KM, art. 10), (Le Droit, 2011, KM, art. 55), (Le Droit, 2012, KM, art. 56), (SRC Gatineau/Ottawa – site Web, 2013, KM, art. 66), (La Presse - site Web – Le Droit, 2013, KM, art. 67, 72, 73, 79), (Le Droit, 2013, KM, art. 68, 80).

<sup>22</sup> (Le Droit, 2007, KM, art. 14), (Le Droit, 2011, KM, art. 53, 54), (SRC Manitoba – site Web, 2012, KM, art. 58), (La Presse - site Web – Le Droit, 2013, KM, art. 76), (ICI Radio-Canada, Ottawa-Gatineau – site Web, 2014, KM, art. 81).

Enfin, deux articles<sup>23</sup> abordent plus globalement la violence envers les femmes autochtones et présentent l'histoire de Kelly Morriseau comme un exemple de femme violentée.

#### 4.5 Corpus spécifique : Mise en commun des principales thématiques abordées

S'attardant au contenu des articles de chacune des histoires médiatiques des femmes, les principales thématiques abordées ont été mises en commun. Tout d'abord, la *démarche d'enquête* se présente comme thème majeur, voire central, abordé par les médias dans le cadre de ce corpus. Plus précisément, cette thématique principale regroupe plusieurs sous-thèmes se rapportant à cette démarche d'enquête et au travail de la police : *Découverte du corps : point de départ à l'enquête ; Évolution de l'enquête et travail de la police ; Récompense offerte ; Derniers éléments connus avant la disparition/mort ; Causes présumées de la mort ; Identification du suspect/tueur ; Liens avec d'autres histoires de violence : des dossiers similaires*. Par la suite, se présentent certains thèmes secondaires qui permettent d'élargir la compréhension de ces histoires : *Traitement différencié de la part de la police et des médias ; Compréhension et explication de la violence, de l'indifférence et du traitement différencié ; Présentation de données statistiques ; Phénomène de disparitions et assassinats ; Violence envers les travailleuses du sexe ; Vigiles, cérémonies, événements ; Revendications et mobilisation autochtone*. Enfin, une dernière thématique qui s'intitule *Portrait des femmes : un amalgame de « caractéristiques » personnelles* s'attarde aux détails présentés par les médias pour produire un portrait des femmes. Ces thématiques seront détaillées dans les sections suivantes.

---

<sup>23</sup> (Le Droit, 2007, KM, art. 45), (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 49)

#### 4.5.1 Démarche d'enquête

Les différentes étapes de l'intervention policière structurent la majorité de la production de nouveaux articles se rapportant à l'histoire des femmes. Comme il sera constaté, le cas de Kelly Morriseau est particulièrement révélateur d'une couverture centrée sur la démarche d'enquête. En ce qui concerne Tiffany Morrison, bien que les informations présentées dans son cas demeurent plutôt sommaires quant au travail effectué par la police, la démarche d'enquête se présente néanmoins comme une thématique importante.

##### 4.5.1.1 Découverte du corps : point de départ à l'enquête

Tout d'abord, la découverte des corps des femmes s'avère être le point de départ de l'enquête. Ainsi, les premiers articles sont centrés sur certaines informations relatives à cette découverte telles que la date et l'heure, le lieu physique et géographique (« boisé de Kahnawake », « entrée du parc de la Gatineau »), ainsi que le moyen d'identification (« dentaire ») dans un cas. On y rapporte des détails spécifiques en ce qui a trait à l'état dans lequel le corps a été retrouvé. De façon générale, ces informations sont présentées par les médias de façon factuelle.

Pour le cas de Tiffany Morrison par exemple, il est nommé que « son corps a été découvert à 14h34 le lundi 31 mai, en bordure de la voie de desserte des routes 132/138, direction est, près d'Adirondack Junction. Elle a été identifiée au moyen de sa fiche dentaire » (CNW TELBEC, 2010, TM, art. 1). Puis, pour Kelly Morriseau, il est souligné que « la victime a été découverte agonisant dans le stationnement P-3 de la Promenade de la Gatineau attenante au boulevard Gamelin, dans le secteur Hull. Un marcheur a trouvé la victime, complètement nue, présentant de nombreuses blessures causées par armes blanches » (Le Droit, 2011, KM, art. 53).

Par ailleurs, c'est aussi à ce moment qu'on précise le traitement du dossier par les corps policiers. Pour le cas de Tiffany Morrison par exemple, on explique que « les enquêteurs de la police ne traitent plus le dossier comme une disparition, mais comme une enquête criminelle » (CNW TELBEC, 2010, TM, art. 1). Puis pour Kelly Morrissette, on y précise qu'il s'agit d'un « meurtre » et que la police « relatera la chronologie des événements qui ont mené à l'agression armée » (Cyberpresse, 2006, KM, art. 1).

#### 4.5.1.2 Évolution de l'enquête et travail de la police

En ce qui a trait à Tiffany Morrison, les premiers articles soulignent que la démarche d'enquête est sous la responsabilité des Peacekeepers de Kahnawake qui ont procédé à l'identification du corps. On y précise que « depuis la découverte du corps de la victime, les Peacekeepers de Kahnawake tentent d'obtenir des informations qui pourraient mener à l'arrestation du meurtrier » (Patrouille TVA, 2012, TM, art. 5). On ajoute également que « toute personne ayant de l'information au sujet de Mme Morrison peut communiquer avec la ligne confidentielle d'information des Peacekeepers de Kahnawake » (Patrouille TVA, 2012, TM, art. 5). Enfin, un article spécifie que la Sûreté du Québec a pris le relais de l'enquête en 2011 et que les informations entourant ce meurtre peuvent être communiquées via leur ligne d'informations (Le Soleil de Châteauguay, 2014, TM, art. 14).

En ce qui concerne Kelly Morrissette, la quasi-totalité des articles produits durant les deux premières années portent directement sur les différentes démarches policières reliées à l'enquête. Ces articles qui sont généralement très courts, visent à expliciter le travail effectué par la police. Les titres sont d'ailleurs révélateurs de cette thématique centrée sur le travail de la police:

« Kelly Morrissette : la police a découvert certains indices » (Le Droit, 2006, KM, art. 5)

« La police recherche un informateur » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 18)

« Meurtre de Kelly Morrissette : l'enquête se poursuit six ans plus tard » (SRC Gatineau/Ottawa – site web, 2012, KM, art. 57)

« Kelly Morrissette : la police de Gatineau fera certaines rencontres » (Info07 Outaouais – site web, 2013, KM, art. 70)

D'ailleurs, dès 2006, la production de nouveaux articles sur Kelly Morrissette portent sur: la découverte d'indices / les recherches par l'escouade canine de la Police de Gatineau et les plongeurs de la Sûreté du Québec / l'utilisation d'un hélicoptère pour la recherche d'indices / l'installation d'un poste de commandements et la mise sur pied d'une ligne téléphonique / l'exécution de l'autopsie, de différents prélèvements ainsi que de tests biologiques et toxicologiques. Même chose pour l'année 2007 alors que la majorité des articles abordent cette même thématique en ajoutant de nouveaux éléments à l'enquête tels que : l'attente de résultats d'expertise / la recherche d'un informateur / la présence de nouveaux suspects / de nouveaux éléments suite à des analyses et des interrogatoires / des tests d'ADN pour 10 suspects. De plus, toujours en lien avec la démarche d'enquête, un élément fortement abordé et menant à la production de plusieurs articles est le dévoilement par la police d'« un portrait-robot du présumé meurtrier de Kelly Morrissette » (Cyberpresse, 2007, KM, art. 43). À ce sujet, on dit que « les enquêteurs espèrent qu'un ou des citoyens reconnaissent l'individu et le dénoncent aux forces pour qu'il fasse ensuite face à la justice » (Le Droit, 2007, KM, art. 40).

#### 4.5.1.3 Récompense offerte

Enfin, il est constaté que pour les deux cas, le sujet de l'offre de récompense est aussi une information souvent abordée par les médias. En ce qui concerne Tiffany Morisson notamment, un nombre important d'articles portent sur ce sujet. En effet,

alors que les médias soulignent en 2011 que « sa famille offre une récompense de 10 000\$ pour toute information qui permettrait d'identifier le meurtrier » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 3), une suite d'articles en 2012 font état de dons ayant fait augmenter la récompense. On ajoute également : « un mois à peine après avoir augmenté la récompense à 25 000\$, la famille de Tiffany Morrison a reçu un don anonyme de 50 000\$, faisant grimper le montant à 75 000\$ pour toute information qui permettrait de résoudre le meurtre de cette résidente de Kahnawake » (TVA Nouvelles – site web, 2012, TM, art. 7).

Puis, pour le cas de Kelly Morrissette, un bon nombre d'articles portent particulièrement sur l'offre de la récompense et soulignent l'évolution du montant. On y annonce d'abord que Échec au crime et l'Assemblée des Premières Nations fourniront un montant de 2000 \$ chacun pour aider à la résolution de ce meurtre. Puis, on nomme que « la récompense a grimpé à 14 000 \$ » en raison d'une somme de 10 000\$ offerte par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) (Le Droit, 2007, KM, art. 30).

#### 4.5.1.4 Derniers éléments connus avant la disparition/mort

Une autre thématique abordée dans de nombreux articles permet de présenter les dernières informations connues sur les « allées et venues » des femmes quelques heures avant leur mort, ou avant leur disparition, le cas échéant. Généralement, ces informations sont présentées comme provenant de la police et s'inscrivent dans le lots d'éléments se rapportant à la démarche d'enquête.

Dès lors, dans le cas de Tiffany Morrison on y précise que « selon les policiers, la jeune femme se serait rendue le 18 juin 2006 au bar Haraiki, à Lasalle. Un homme de Kahnawake affirme avoir partagé un taxi avec elle vers la réserve et selon lui, il serait sorti du taxi en premier » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 3). Puis, pour le

cas de Kelly Morrissette, les médias rapportent que : « la jeune autochtone, résidente du secteur Vanier, avait été aperçue en train d'embarquer dans une auto blanche ou grise dans le secteur du chemin de Montréal, à Ottawa » (Le Droit, 2011, KM, art. 53).

#### 4.5.1.5 Causes présumées de la mort

Pour le cas de Kelly Morrissette, quelques articles tentent d'apporter des explications sur les causes qui seraient à l'origine de sa mort. Ce sont majoritairement par l'entremise de propos rapportés par des représentants du corps policier que ces différentes hypothèses sont avancées.

Premièrement, le lien avec le monde de la prostitution est nommé comme premier élément explicatif. À cet effet, on affirme par exemple : « La police croit qu'il est possible que l'auteur du drame soit un client lié à la prostitution » (Le Droit, 2006, KM, art. 4). Deuxièmement, s'ajoute le contexte des drogues et stupéfiants comme explication possible à la violence subie. En effet, certains propos rapportés soutiennent que les liens avec ce qui est nommé « ce monde interlope » pourraient permettre d'expliquer pourquoi ce meurtre a été commis : une dette de drogue.

La police sait que Kelly Morrissette était reliée au monde de la prostitution et, par le fait même, des stupéfiants. Elle tente de savoir si le meurtre a été motivé par son implication dans ce monde interlope. Avait-elle une dette envers quelqu'un ? Est-ce que quelqu'un a agi par vengeance? (Le Droit, 2007, KM, art. 33).

Puis, l'aspect de la folie, mais également la possibilité d'un incident isolé sont soulevés comme éléments explicatifs potentiels: « Présentement, les enquêteurs n'écartent aucune possibilité pour expliquer le meurtre sordide. Un psychopathe ? Une dette de drogue? Un incident isolé? "Tout est sur la table", lance le lieutenant Le May » (Le Droit, 2007, KM, art. 16).

Dans le cas de Tiffany Morisson, l'histoire médiatique ne présente pas d'explication entourant les causes de sa disparition ou de sa mort. Le seul élément mentionné est le fait que « la cause du décès n'a pas encore été déterminée » (Le Journal de Montréal, 2010, TM, art. 2).

#### 4.5.1.6 Identification du suspect/tueur

Au fil des articles portant sur Kelly Morriseau, les médias rapportent également une description du « présumé auteur de cet homicide », celui qu'on l'on nomme comme « l'homme du portrait-robot ». Il est donc précisé que « l'individu recherché mesure entre 1 m 72 et 1 m 77, et pèserait entre 82 et 91 kilos. L'homme, âgé de 24 à 30 ans, possède une stature athlétique. Il s'exprime en français et en anglais sans accent. Au moment du meurtre il avait les cheveux blonds, courts et ondulés » (Nouvelles Télé-Radio, 2007, KM, art. 41). Les médias ajoutent que « la police est également en mesure d'identifier le véhicule du suspect. Il s'agit d'une voiture de quatre portes de marque Oldsmobile datant des années 1985 à 1990 » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 42). Ce type d'information figure ainsi comme sujet principal de plusieurs articles.

#### 4.5.1.7 Liens avec d'autres histoires de violence : des dossiers similaires

Il arrive quelques fois que les médias proposent des liens avec d'autres histoires de violence. Cette thématique est présente uniquement dans le cas de la couverture portant sur Kelly Morriseau. De façon générale, ces articles traitent de la démarche d'enquête, des similitudes entre certains dossiers et des possibilités de rapprochements quant à la recherche de coupables. D'ailleurs certains d'entre eux portent spécifiquement sur les cas d'autres femmes ou encore sur des « tueurs » présumés ou accusés et c'est dans ce contexte qu'ils rapportent le nom de Kelly Morriseau comme un exemple de femme violentée.

Tout d'abord, le premier rapprochement proposé entre le meurtre de Kelly Morrissette et celui d'une autre femme violentée concerne la similarité des dossiers en raison du peu d'indice disponible : « Le meurtre pourrait s'apparenter à celui d'Ardeth Wood, non pas à cause du modus operandi, mais parce que les pistes sont minces » (Le Droit, 2007, KM, art. 16). Puis, d'autres liens concernent le fait qu'il s'agit de « meurtres » ou « dossiers » « non-résolus » et où les « meurtriers courent toujours ». En ce qui a trait à Valérie Leblanc et Kelly Morrissette, par exemple, il est précisé qu'il s'agit de « deux agressions graves commises sur le territoire ces dernières années » et que ces femmes ont été « assassinées dans des circonstances nébuleuses » (Le Droit, 2013, KM, art. 75). Cette idée de meurtres non élucidés est également soulevée en spécifiant qu'il s'agit de femmes « prostituées » ou « travailleuses du sexe ». Par exemple, alors que certains articles portent sur l'identification par la police d'« un schéma d'homicides visant des travailleuses du sexe » (Le Droit, 2011, KM, art. 55) et où « un prédateur sexuel » est recherché (Le Droit, 2012, KM, art. 56), on dresse une énumération de cas non-résolus de meurtres de femmes, dont Kelly Morrissette :

Début septembre, le corps de Leanne Lawson a été retrouvé sans vie dans un stationnement de l'avenue King Edward, dans la Basse-Ville d'Ottawa. Fin août 2010, Jennifer Stewart a été retrouvée poignardée à mort dans un stationnement du secteur Vanier. Kelly Morrissette a subi le même sort dans un stationnement du parc de la Gatineau, en 2006. Aucun des meurtres n'a encore été élucidé (Le Droit, 2011, KM, art. 55).

D'autre part, toujours en rapport avec la démarche d'enquête, certains liens sont présentés en raison du fait que les femmes sont des « victimes » d'un suspect ou meurtrier et que ce dernier pourrait être l'auteur du meurtre de Kelly Morrissette. Ainsi, alors que les médias nomment les noms de Caroline Sinclair, Tania Nepinak et Loma Blacksmith, on stipule que le « décès [de Kelly Morrissette] présente des similitudes avec les homicides de Winnipeg » (SRC Manitoba – site web, 2012, KM, art. 58) et que la police tente de faire certains liens avec le dossier de « l'homme accusé du meurtre de trois femmes autochtones » (SRC Gatineau/Ottawa – site web,

2012, KM, art. 63). Ces comparaisons prennent fin 6 mois plus tard, alors que « l'enquête de la police a permis d'établir qu'aucun lien n'a pu être fait entre les deux dossiers » (SRC Gatineau/Ottawa – site web, 2012, KM, art. 64).

#### 4.5.2 Traitement différencié de la part de la police et des médias

Une minorité d'articles soulignent certains éléments critiques à l'égard de la démarche d'enquête, de l'offre de récompense offerte ou encore du traitement médiatique. Dans certains cas, les médias réfèrent aux histoires spécifiques des femmes, mais sans les lier au phénomène alors que dans d'autres cas, elles sont présentées comme exemples de ce traitement différencié qui s'applique aux femmes autochtones disparues et assassinées en général. Ces critiques proviennent majoritairement de propos rapportés de la part de membres de la famille ou des représentants-es autochtones.

Tout d'abord, en lien avec le travail de la police, en ce qui a trait à Tiffany Morrison, un nombre restreint d'articles référant aux longs délais des enquêtes soulignent que « l'enquête piétine » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 3). Puis, pour le cas de Kelly Morrissette, un premier article affirme que la famille « s'est plainte de la lenteur à laquelle l'enquête policière progresse » (Le Droit, 2007, KM, art. 44) et un autre ajoute que ces délais témoignent du « peu de sérieux des autorités dans leurs efforts pour résoudre de tels crimes » (Cyberpresse, 2007, KM, art. 49).

Quant à l'offre de compensation par la police pour tenter de résoudre l'histoire de Kelly Morrissette, quelques articles rapportent les critiques formulées par la famille en lien avec la différence des montants offerts pour les « meurtres de deux autres jeunes femmes d'Ottawa » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 23). Il est dit que :

La récompense de 4 000\$ représente 46 000\$ de moins que celle qui était offerte par la police d'Ottawa pour retracer le meurtrier d'Ardeth Wood et 96 000\$ de moins que la compensation offerte par la police et la chaîne de restauration rapide Wendy's pour identifier le tueur de Jennifer Teague (Le Droit, 2007, KM, art. 27).

Enfin, toujours en comparaison à ces deux cas, ces mêmes articles soulignent que Kelly Morrissette n'a pas eu droit au même traitement médiatique. À ce sujet, il est nommé que « lors d'un point de presse tenu jeudi matin, les membres de la famille de Kelly Morrissette ont livré leurs états d'âme sur ce meurtre. Ils se demandent pourquoi ce crime n'a pas attiré plus de couvertures médiatiques » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 23). Finalement, un article sur le cas de Tiffany Morrison rapporte les propos d'une représentante de JMMIW qui s'attarde au traitement médiatique en général et qui souligne que « dans le cas de femmes autochtones disparues ou tuées, il arrive souvent que les médias n'en parlent tout simplement pas lorsqu'il s'agit de femmes autochtones » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 4).

#### 4.5.3 Compréhension et explication de la violence, de l'indifférence et du traitement différencié

Quelques articles, bien que minoritaires, présentent aussi certains éléments qui permettent d'expliquer la violence vécue par les femmes autochtones en général, mais également les raisons derrière le traitement différencié auquel elles sont confrontées.

Ainsi, lorsqu'il est question d'expliquer la violence, un article souligne que selon l'AFAC les causes sont nombreuses : « racisme, pauvreté, discrimination, ou encore protection inadéquate et insuffisante par les services de police et du gouvernement » (L'Écho du Nord, 2013, TM, art. 13). Dans le même ordre d'idée, un second article précise que « les médias, les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes autochtones contribuent au problème de violence chez ces femmes » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 4). À ce sujet, l'alcoolisme est nommé à titre de préjugé

« encore bien présent ». Rapportant les propos de Maya Rolbin-Ghanie (JMMIW), il est soulevé : « Des commentaires du genre, "elle avait sûrement des problèmes d'alcool", on en entend encore aujourd'hui" » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 4). Par ailleurs, il est rapporté que lorsque les médias font état des statistiques « révélant le nombre de cas de violence dans les réserves », ils contribuent à donner « une image négative des communautés » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 4). Or, on met l'accent sur le fait que : « pourtant la majorité des disparitions ou des meurtres ont lieu dans les villes et non pas dans les réserves ; 60% des cas connus impliquaient des hommes non-autochtones alors que 13 % des cas connus avaient lieu dans les réserves » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 4).

Puis, en ce qui concerne précisément le traitement différencié, quelques rares articles précisent que l'identité autochtone, voire le racisme qui en découle, combiné au « style de vie » des femmes peut expliquer cette différence de traitement médiatique : « "On déteste dire que le racisme existe toujours mais peut-être que si elle n'était pas une femme d'origine indienne, peut-être que si elle avait eu un style différent...", a quant à elle exprimé Roxanne Morrisseau pour expliquer le peu d'attention médiatique qu'a reçu le meurtre de sa cousine » (La Revue du samedi - Gatineau, 2007, KM, art. 28). Par ailleurs, en comparaison avec « deux autres cas qui ont eu lieu dans les dernières années dans la région d'Ottawa, qui ont eu vraiment beaucoup de publicité », il est écrit que « l'Assemblée des Premières Nations se demande si les choses auraient pu être différentes si Kelly Morrisseau n'avait pas été d'origine autochtone » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 23).

Enfin, en rapport spécifique aux représentations médiatiques envers les femmes autochtones, un article aborde l'angle des causes structurelles en soulignant la nécessité de questionner les conditions sociales qui vulnérabilisent les femmes et influencent leurs choix.

Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas pertinent de mentionner la vie "désordonnée" d'une personne qui a été assassinée. Toutefois, les questions éclairantes à se poser sont celles qui analysent les conditions sociales - la pauvreté, la discrimination, les mauvais traitements dans l'enfance - vraisemblablement à l'origine de ces problèmes de comportement (Le Droit, 2007, KM, art. 15).

#### 4.5.4 Présentation de données statistiques

Il arrive quelques fois que les médias présentent certaines statistiques en vue de souligner le haut taux de violence qui touche les femmes autochtones. Ces statistiques proviennent majoritairement de propos rapportés de la part de représentants-es d'organisations comme la GRC ou l'AFAC. De façon générale, il est soulevé que ces dernières sont « plus à risque », ayant « 3,5 fois plus de chances d'être la cible d'actes de violence que les femmes non-autochtones » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 4). Puis, on souligne que « les jeunes femmes autochtones sont cinq fois plus susceptibles que les autres Canadiennes de mourir d'un acte violent » (L'Écho du Nord, 2013, TM, art. 13).

#### 4.5.5 Phénomène de disparition et assassinat

En ce qui concerne le fait de lier ces histoires de violence aux multiples disparitions et assassinats, de rares articles proposent de tels liens. De façon générale, ceux-ci soulignent le nombre de cas répertoriés et ce, présentés en parallèle au nombre de dossiers non-résolus. De plus, certains précisent que ces cas sont souvent ignorés par les autorités (gouvernementales, policières), par les médias et la population. Les femmes sont ainsi présentées à titre d'exemple de femmes autochtones assassinées.

Pour Kelly Morrisseau, quelques rares articles font mention du fait que « son cas n'est pas isolé » (Le Droit, 2007, KM, art. 27). De façon générale, cette information

provient de propos rapportés par des représentants-es autochtones comme par exemple le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine: « Nous estimons que 500 femmes autochtones sont disparues depuis 30 ans sans que l'on puisse retrouver leurs meurtriers » (La Presse Canadienne, 2007, KM, art. 26). Même chose pour Tiffany Morrison alors qu'il est souligné qu'elle figure parmi « plus de 1000 cas de filles ou de femmes autochtones assassinées ou disparues au Canada » (Le Soleil de Châteauguay, 2014, TM, art. 14).

#### 4.5.6 Violence envers les travailleuses du sexe

Tel que mentionné précédemment, quelques articles abordant l'histoire de Kelly Morrissette portent sur le sujet général des travailleuses du sexe et abordent certains enjeux qui les touchent, dont la violence. Ces articles qui ne portent pas directement sur cette femme sont majoritairement construits de sorte à rapporter les propos des représentants-es de groupes de défenses des droits pour les travailleuses du sexe ou encore de représentants policiers. Dans ce contexte, les noms de certaines femmes sont rapportés à titre d'exemple de femmes violentées. Bien que ceux-ci soient minoritaires, quelques articles soulignent que ces femmes font face à un taux de violence élevé. En référant à des rapports gouvernementaux, on rapporte que « les femmes qui pratiquent la prostitution sont extrêmement vulnérables à la violence, laquelle n'est souvent pas rapportée », mais également que « les statistiques sur le taux d'homicide des travailleuses du sexe sont presque certainement inférieures aux données véritables » (Le Droit, 2006, KM, art. 10).

Enfin, dans le cadre de certains articles qui portent sur l'invalidation par la Cour suprême du Canada de trois articles de loi interdisant la prostitution, on souligne qu'il s'agit d'une avancée pour les travailleuses du sexe. On précise que selon Frédérique Chabot, porte-parole de POWER, « "le jugement démontre que ces lois contribuaient à la violence que subissaient les travailleuses du sexe" », mais également qu'il

importe de mettre en place des stratégies pour appuyer et protéger les femmes (La Presse – site web – Le Droit, 2013, KM, art. 79).

#### 4.5.7 Vigiles, cérémonies, événements

Une thématique présente dans quelques articles aborde les vigiles et les cérémonies organisées soit en la mémoire des femmes, soit plus globalement en ce qui concerne la violence faite aux femmes autochtones en général ou encore, pour le cas précis de Kelly Morriveau, la violence envers les travailleuses du sexe. Comme le contenu des articles portant sur les femmes disparues et assassinées est similaire dans le cas des deux femmes, la présentation de cette thématique ne fera pas de distinction marquée pour chacune d'elle.

Dans le cas des événements portant sur les femmes autochtones violentées, disparues et assassinées, c'est notamment dans le cadre de ces articles que les médias rapportent la souffrance vécue par la famille. Ainsi, parlant de « témoignages émouvants », on mentionne que: « les larmes aux yeux, un toutou entre les mains, les enfants de Kelly Morriveau ont assisté, samedi soir, à la cérémonie de leur défunte mère » (La Presse Canadienne, 2006, KM, art. 7). Par ailleurs, on y présente aussi le déroulement de ces événements et la spécificité autochtone de ceux-ci: « Ils ont procédé à une cérémonie autochtone avec chants en mohawk et rituel avec de la sauge. Une minute de silence a été respectée et des chandelles ont été allumées » (L'Écho du Nord, 2013, TM, art. 13). De plus, on rapporte les propos de différents acteurs-trices présents-es lors des événements tels que des représentants-es de l'AFAC ou AI, des membres de la communauté autochtone, des citoyens-nes ou encore des représentants policiers ainsi que politiques. Ces derniers dénoncent la violence faite aux femmes autochtones, mais soulignent également leur indignation face à ces gestes : « "La vie est sacrée pour nous autres. Je trouve horrible qu'on perde nos jeunes femmes de cette façon-là.

Kelly Morrisseau était enceinte de 7 mois [...] -- Annie St-Georges, résidente de la réserve de Kitigan Zibi » (SRC Gatineau/Ottawa – site web, 2012, KM, art. 59).

Par ailleurs, dans le cadre d'événements qui portent plutôt sur la violence faite aux femmes en général, on présente la 29<sup>e</sup> marche annuelle des femmes sans peur la nuit. Nommant que cette marche nocturne est « hantée par la mort de Kelly Morrisseau », il est dit que l'événement « avait en trame de fond l'assassinat de la jeune mère autochtone » (Le Droit, 2007, KM, art. 45). Enfin, en ce qui a trait à la violence envers les travailleuses du sexe, Kelly Morrisseau est nommée lors d'une vigile dans le cadre de « la 10<sup>e</sup> Journée mondiale pour mettre fin à la violence faite aux travailleuses du sexe » (Le Droit, 2012, KM, art. 65).

#### 4.5.8 Revendications et mobilisation autochtone

Pour le cas de Kelly Morrisseau, de rares articles soulignent l'engagement des femmes et des filles autochtones pour contrer la violence qui les touche. Il est écrit que « un an après le meurtre d'une jeune mère autochtone à Gatineau, les femmes autochtones demandent la fin de la violence dont elles sont victimes » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 49). De plus, dans ce même article, on met de l'avant le fait que « l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) met sur pied une campagne nationale pour sensibiliser les jeunes femmes à la violence, dans l'espoir d'éviter d'autres drames » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 49).

#### 4.5.9 Portrait des femmes : un amalgame de caractéristiques personnelles

Lorsque les médias s'attardent aux femmes comme individus, les informations rapportées sont plutôt restreintes. De façon générale, ces informations sont de l'ordre de l'énumération de ce qui apparaît comme des caractéristiques personnelles. Les

premiers articles sont ceux qui présentent le plus d'informations descriptives sur les femmes et accordent davantage d'espace pour les représenter. Ces articles contiennent généralement à eux seuls tous les éléments descriptifs nommés sur ces dernières. Pour le reste du corpus, les caractéristiques fluctuent pour en nommer parfois quelques-unes, parfois plusieurs. C'est comme si toutes les informations descriptives avaient été nommées au début de la couverture de presse et que la suite se contentait de proposer des amalgames différents entre les éléments. Pour cette thématique, il sera d'abord question de présenter les éléments communs à la description de ces femmes. Ensuite, certaines spécificités seront exposées pour chacune d'entre elles.

#### 4.5.9.1 Des victimes de meurtre

Les femmes sont globalement présentées comme victimes d'un acte criminel. Cette idée est appuyée par l'usage du qualificatif « victime » alors que tout au long des articles se présentent très souvent des énoncés qui rappellent ce statut : « la victime du meurtre », « l'identité de la victime », « la victime est soupçonnée de... ».

#### 4.5.9.2 Des jeunes femmes

Sur un autre plan, les médias précisent qu'elles étaient de jeunes femmes. L'âge est d'ailleurs un élément prédominant mis de l'avant plan lorsqu'il est question de dresser le portrait de ces dernières. En ce qui concerne Tiffany Morrison, une bonne partie des articles soulignent qu'elle avait 24 ans au moment de sa disparition alors que pour Kelly Morriveau, la majorité des articles précisent qu'elle était âgée de 27 ans.

#### 4.5.9.3 Autochtones

En ce qui concerne le fait de nommer l'identité autochtone, ceci se fait soit directement ou indirectement. Ce qui est considéré ici comme indirect se rapporte au fait que cette identité n'est pas nécessairement explicitement nommée, mais que certains éléments présentés permettent de l'identifier. Par exemple, sans dire qu'elle est autochtone, certains articles précisent que Tiffany Morrison est « résidente de Kahnawake » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 3). Même chose lorsque ces histoires sont liées à la violence faite aux femmes autochtones. Ainsi, en ce qui concerne Tiffany Morisson, l'identité autochtone est presque toujours nommée, soit directement ou indirectement. Dans son cas, on souligne aussi parfois qu'elle était de la nation « Mohawk » (Le Journal de Montréal, 2010, TM, art. 2). Pour Kelly Morriveau, l'origine autochtone est nommée dans un bon nombre d'articles de manière directe ou indirecte et ceux-ci se limitent à la présenter comme une « jeune femme et/ou mère autochtone ».

#### 4.5.9.4 Mères de jeunes enfants

Les médias soulignent également que les deux femmes sont mères de jeunes enfants. En ce qui concerne Kelly Morriveau, cette caractéristique est souvent rapportée. On souligne qu'elle était « mère de trois enfants, âgés de douze, quatre et deux ans » (Le Droit, 2006, KM art. 4). De plus, certains articles précisent qu'elle était « enceinte de sept mois » au moment de sa mort (La Presse Canadienne, 2006, KM art. 7). Dans le cas de Tiffany Morrison, un seul article confirme qu'elle était mère d'une fille de 4 ans (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 3).

#### 4.5.9.5 Comportements et pratiques « à risque »

Certaines informations sont aussi mentionnées par les médias en ce qui a trait aux habitudes de vie des femmes ou à certains de leurs comportements. Plusieurs de ces éléments sont abordés dans le cas de Kelly Morrisseau et ce, dès les premiers articles produits à son sujet. Tout d'abord, dans la plupart des articles, les médias soulignent qu'elle « s'adonne à la prostitution » (Cyberpresse, 2006, KM, art. 1). Puis, précisant le rapport aux drogues et à l'alcool, on la présente à l'occasion comme ayant des problèmes de consommation. À ce sujet, on interroge le propriétaire du dépanneur qui dit qu'« elle prenait beaucoup d'alcool » (Le Droit, 2006, KM, art. 2) puis les médias soulignent qu'elle était « connue comme une consommatrice de drogues dures » (Cyberpresse, 2006, KM, art. 12).

En ce qui concerne Tiffany Morrison, peu d'informations sont révélées mis à part le fait qu'elle fréquentait un bar de Lasalle et qu'elle a partagé un taxi « avec un homme de la communauté » de Kahnawake (Le Journal de Montréal, 2010, TM, art. 2).

#### 4.5.9.6 Antécédent judiciaire et éviction

Finalement, pour le cas de Kelly Morrisseau, quelques articles traitent de son passé criminel alors qu'elle « avait eu des démêlées avec la justice à Ottawa » (Le Droit, 2006, KM, art. 2). À ce sujet, on dit qu'« elle avait été accusée de deux chefs de voies de faits armés au mois de mai 2005 » et que « le 11 août dernier, elle avait obtenu une sentence suspendue assortie d'une probation de 12 mois pour ces deux chefs d'accusation » (Cyberpresse, 2006, KM, art. 1). Par ailleurs, les médias ajoutent qu'elle aurait été expulsée de son appartement : « selon nos informations [...] Elle avait été évincée de son appartement situé au 113 de la rue Lavergne, à Vanier, au mois de mars dernier » (Le Droit, 2006, KM, art. 2).

## CHAPITRE V

### ANALYSE DU DISCOURS ET DISCUSSION

Ce dernier chapitre analyse et discute le discours portant sur les représentations des femmes autochtones disparues ou assassinées. Celui-ci ayant été dégagé des articles abordant les histoires des femmes, il vise à répondre à la question de recherche : *Comment les femmes autochtones violentées, principalement celles qui sont disparues ou assassinées, sont-elles représentées à travers le discours médiatique francophone et quels sont les enjeux politiques d'une telle représentation?*

Pour ce faire, ce chapitre sera divisé en trois parties. Dans un premier temps, il s'agit d'exposer l'analyse ayant été effectuée selon les principes de Michel Foucault dans *L'Ordre du discours* (1971). Celle-ci a mené au regroupement des données en trois ensembles discursifs qui révèlent l'articulation du discours sur les femmes autochtones comme violentées, disparues ou assassinées.

Dans un deuxième temps, les enjeux matériels de ce discours seront analysés et discutés à la lumière des perspectives théoriques de l'intersectionnalité, mais également en s'inspirant des principes des théories critiques de la communication.

Enfin, la dernière partie de ce chapitre propose de faire le pont entre le discours médiatique et l'intervention sociale. Des pistes de réflexions critiques seront explorées quant aux impacts d'un tel discours sur les femmes, en lien avec les pratiques et discours en travail social.

## 5.1 Présentation des femmes autochtones

Une analyse foucauldienne a permis de regrouper le discours médiatique sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées en trois ensembles discursifs. Pour chacun des ensembles les régularités et les discontinuités du discours ont été dégagées, ainsi que certaines procédures discursives en ce qui a trait aux représentations des femmes autochtones comme sujet, mais également quant à la compréhension de la violence.

1. « De mauvaises femmes »
2. « La violence comme événement imprévisible »
3. « Analyse et solution policière »

Au sens où l'entend Foucault (1971), ces ensembles contribuent à la (re)production d'un « régime de vérité ». Celui-ci réfère aux types de discours régulateurs et dominants que chaque société « accueille et fait fonctionner comme vrais » par l'entremise de différents mécanismes et instances qui sanctionnent ou valorisent certains « énoncés » (Foucault, 1977, p. 158). Dans cette perspective, l'analyse s'est ainsi intéressée à la « volonté de vérité » (Foucault, 1971, p. 19), soit ce à quoi le discours s'attarde pour produire la vérité.

### 5.1.1 « De mauvaises femmes »

Un premier ensemble discursif s'organise autour de la représentation des femmes autochtones comme « De mauvaises femmes ». Cet ensemble se divise en trois sous-sections. La première s'intitule « Des femmes marginales », la deuxième, « Des victimes vulnérables, mais toujours coupables », et enfin la troisième est nommé « Des victimes dont la mort n'est pas pleurée ».

#### 5.1.1.1 Des femmes marginales

Dans le corpus, la « vérité » (Foucault, 1971) se rapporte à présenter les femmes comme de « mauvaises femmes », en ce sens que le discours les construit comme des sujets cumulant les statuts sociaux indésirables. En effet, alors que l'on dresse le portrait de ces dernières, une régularité discursive est de s'attarder à leur style de vie que l'on présente comme marginal. Plus précisément, l'analyse permet de démontrer que la « volonté de vérité » (*Ibid.*, p. 19) concerne les pratiques des femmes, des pratiques jugées comme déviantes.

Ainsi, alors que l'on vient à peine de trouver leur corps violenté, le discours s'intéresse à certains éléments tels que le rapport des femmes à la prostitution et leur consommation de drogues et d'alcool. Présentées comme « prostituées », « toxicomanes » et « alcooliques » ou encore comme « fréquentant les bars », ces dernières se voient donc restreintes à une représentation qui se limite à détailler certains éléments de leur mode de vie, des éléments socialement associés au désordre social. Illustrant ce propos, un article (Le Droit, 2006, KM, art. 2) va même jusqu'à employer le sous-titre « Amochée » en référence à l'une d'elles, soutenant un discours misérabiliste à leur égard. Ainsi, globalement, le discours construit le sujet femme autochtone comme des personnes déviantes et marginales.

En renforçant l'idée que les femmes sont de mauvaises citoyennes, le discours s'intéresse à certains éléments caractérisant négativement les femmes. Par exemple, on souligne les accusations passées « d'agression armée », spécifiant le « bris de probation » (Le Droit, 2006, KM, art. 2) ou encore le fait d'avoir été expulsée d'un appartement (Cyberpresse, 2006, KM, art. 1). De plus, en lien avec le fait qu'elles soient mères, l'analyse révèle que certains énoncés qui qualifient le rapport aux enfants et la famille les représentent de façon défavorable. En effet, malgré certaines irrégularités, elles sont globalement qualifiées comme de jeunes mères absentes. Dans

un cas, on souligne qu'il s'agit d'une mère incapable de s'occuper de ses enfants, cette dernière ayant « perdu la garde [de ceux-ci] au profit de la société de l'aide à l'enfance », mais également qu'elle entretient une relation conflictuelle avec le père de ceux-ci (Le Droit, 2006, KM, art. 2).

Il apparaît tout de même que le discours présente quelques discontinuités qui mettent en lumière la présence de « bons » éléments qui caractérisent ces femmes. À cet égard, un énoncé se démarque du discours régulier lorsqu'il est précisé que Kelly Morisseau « était aussi une mère qui rêvait d'un avenir meilleur pour ses 3 enfants » (La Presse, 2011, art. 16). Ainsi, pour la première fois, cette femme est décrite comme une mère impliquée et soucieuse du sort de ses enfants. De surcroît, un article précise les projets d'avenir de Tiffany Morrisson qui désirant « s'établir et avoir un emploi », suivait « un cours d'entrepreneuriat pour démarrer sa propre entreprise » (Le Journal de Montréal, 2011, TM, art. 3).

Par ailleurs, l'analyse cerne des critiques quant aux fait de s'attarder aux pratiques des femmes et à ce qui est présenté comme des « failles ». À cet effet, un article intitulé « Les médias et Kelly Morisseau » (Le Droit, 2007, KM, art. 15) révèle une irrégularité discursive en ce qui concerne la représentation médiatique des femmes. En questionnant notamment la validité des sources utilisées, on y dénonce le fait que les journalistes se sont attardés-es à la présenter comme une prostituée, consommatrice de drogues :

De nombreux reportages ont mis l'accent sur sa vie « désordonnée », sur les drogues qu'elle aurait consommées. Dans un des articles, on parle de son implication dans le monde de la prostitution, conclue sur la seule foi de la conjecture d'un homme ayant aperçu Kelly Morisseau tôt le matin dans la rue (Le Droit, 2007, KM, art. 15).

À un autre niveau, l'analyse révèle une conception binaire du sujet femme alors que la régularité du discours dans la représentation de celles-ci concerne un amalgame mère/prostituée. Il apparaît que ce partage binaire confirme les archétypes dits

féminins se rapportant aux rôles sexuels historiquement associés aux femmes, soit les étiquettes sexistes qui opposent les figures de la *vierge* et de la *pute*, celles de la femme pure et respectable, versus l'être contaminé.

#### 5.1.1.2 Des victimes vulnérables, mais toujours coupables

Les régularités qui se dégagent de l'analyse privilégient une interprétation particulière en ce qui a trait à la représentation des femmes comme victimes. Tout d'abord, de façon générale, il apparaît que le discours les positionne comme victimes en ce sens qu'elles sont construites comme des agentes passives face à leur situation. En effet, l'analyse révèle que globalement, les femmes ne sont pas présentées comme des sujets qui réfléchissent et qui agissent, mais plutôt comme subissant les effets de la violence, de la pauvreté, de la prostitution, etc. En lien avec ce discours misérabiliste on souligne : « Kelly Morrissette avait fui la pauvreté, la drogue et la violence des rues de Winnipeg. Tout cela l'avait rattrapée à Ottawa. À 27 ans, elle se prostituait pour survivre » (La Presse – site web, 2011, art. 19).

Dans cette perspective, une régularité concerne les femmes comme victimes face à la violence. L'identité autochtone mène ces dernières à être d'emblée caractérisées comme des personnes vulnérables, et ce, souvent sans qu'une explication soit donnée. Certains énoncés vont même jusqu'à parler d'elles comme des « proies faciles » ciblées par les « prédateurs sexuels » (La Presse, 2011, art. 16). À cet effet, un consensus est présent dans le discours à savoir que ces dernières constituent un groupe « plus à risque » en matière de violence. Ainsi, une régularité est de souligner les taux de violence élevés qui touchent ces dernières comme catégorie, et ce, en comparaison avec les femmes non-autochtones. À titre d'exemple, il est précisé qu'elles « risquent cinq fois plus de mourir de façon violente que les autres Canadiennes » (La Presse, 2011, art. 16). Néanmoins, cette comparaison se limite

souvent à l'exposition de cette différence, sans y préciser les causes historiques et sociales qui pourraient expliquer cette disparité.

L'analyse met également en lumière un partage vrai/faux (Foucault, 1971, p.16) en ce qui a trait à la représentation des femmes comme victimes. Ce partage délimite l'opposition binaire vulnérable/coupable. La régularité selon laquelle les femmes sont des victimes vulnérables oppose ainsi un sujet sans-défense dans son essence, à un sujet coupable d'adopter des comportements à risque. Cette conception binaire apparaît agir comme procédure d'exclusion du discours (*Ibid.*, p. 11) et, par conséquent, semble avoir des effets dans la compréhension et l'explication de ces histoires de violence.

En lien avec la régularité qui affirme que les femmes ont des pratiques dites marginales, le discours s'attarde à leur implication dans les milieux jugés à risque lorsqu'il est question d'expliquer les actes de violence. On soutient ainsi que c'est soit parce qu'elles seraient tombées sur un « mauvais client » ou encore parce qu'elles auraient une « dette de drogues » que les femmes ont été violentées. Qualifié de « monde interlope », certains énoncés soutiennent également le travail du sexe comme allant nécessairement de pair avec le monde des drogues et des stupéfiants.

La police sait que Kelly Morrisseau était reliée au monde de la prostitution et, par le fait même, des stupéfiants. Elle tente de savoir si le meurtre a été motivé par son implication dans ce monde interlope. Avait-elle une dette envers quelqu'un ? Est-ce que quelqu'un a agi par vengeance? (Le Droit, 2007, KM, art. 33)

Cette tendance à souligner les comportements dits à risque des femmes se présente également alors que le discours précise que les femmes ont été vues en train de monter à bord d'une voiture (d'un potentiel client) ou encore à prendre un taxi (partagé avec un homme de la communauté) le soir à la sortie d'un bar.

Par ailleurs, une régularité observée est celle de présenter le contexte de « prostitution » comme une difficulté en matière d'enquête. Dès les premiers articles, on souligne

que cela représente un défi pour la recherche du coupable, le profil du meurtrier étant difficile à établir. Puis, au fil du temps, alors que le meurtrier n'a toujours pas été arrêté, cette idée est à nouveau renforcée: « "C'est certain que cela représente des défis importants pour nous. Déjà, quelqu'un qui sollicite une prostituée, il ne s'en vantera pas, encore moins quelqu'un qui a tué une prostituée", reconnaît Jean-Paul Lemay » (ICI Radio-Canada, 2014, KM, art. 82). Ainsi, non seulement les pratiques des femmes expliquent la violence qu'elles subissent, mais en plus elles rendent difficile le travail de la police pour trouver le coupable.

Des discontinuités sont cependant observées lorsqu'il s'agit d'expliquer la violence qui touche les femmes en vertu de leurs habitudes de vie jugées à risque. À cet égard, un article signé par la *Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes* présente un discours critique et souligne l'importance de parler de violence faite aux femmes non pas en lien avec les comportements de ces dernières, mais bien parce qu'elles sont femmes: « une femme n'a pas à abuser des drogues pour être battue ou tuée ; il n'est pas nécessaire qu'elle travaille dans la rue pour être exposée au viol » (Le Droit, 2007, KM, art. 15). Par ailleurs, bien que de façon générale, le discours accorde peu d'attention aux facteurs sociaux et aux causes structurelles derrière ces crimes, ainsi qu'à leur maintien, certaines discontinuités exposent néanmoins la présence de tensions discursives en ce qui a trait à la compréhension et à l'explication de ces actes. On y précise que le racisme et les stéréotypes socialement associés au style de vie des femmes sont des éléments explicatifs à la violence qu'elles subissent, mais également à l'indifférence généralisée (autorités gouvernementales et policières) qui les touche.

#### 5.1.1.3 Des victimes dont la mort n'est pas pleurée

En dernier lieu, il s'avère pertinent de souligner le caractère impersonnel des couvertures médiatiques lorsqu'il est question d'aborder la souffrance vécue par les

proches des femmes. En effet, une irrégularité discursive concerne le fait de nommer que ces femmes étaient aimées et qu'ainsi leur mort laisse dans le deuil famille et amis-es. À ce sujet, toujours dans le cadre de l'article écrit par la *Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes* quelques énoncés se distinguent du corpus et abordent brièvement l'idée de la souffrance, de la perte vécue par les proches des femmes: « Sa famille et ses amis pleurent la perte tragique de sa vie, et son partenaire est en deuil » (Le Droit, 2007, KM, art. 15). De plus, un énoncé précise que « les travailleurs sociaux et de la santé pleurent, non pas seulement à cause de la terrible façon dont sa vie a pris fin, mais à cause de la banalité avec laquelle l'affaire a été traitée » (Le Droit, 2007, KM, art. 15), exposant ainsi une critique à l'égard d'une couverture médiatique impersonnelle.

#### 5.1.2 « La violence comme événement imprévisible »

Un second ensemble discursif a été nommé « La violence comme événement imprévisible » et il se déploie en quatre sous-sections : la première, « Un crime horrible, mais imprévisible », la deuxième « Un incident isolé », la troisième, « Un dangereux individu dont les femmes doivent se méfier » et finalement la quatrième, « Une folie meurtrière ».

##### 5.1.2.1 Un crime horrible, mais imprévisible

Lorsque les médias ont abordé la violence subie par les femmes, la « vérité » (Foucault, 1971) du discours concerne la violence comme événement imprévisible. L'analyse révèle qu'une régularité est d'exposer le caractère soudain et inexplicable du geste, laissant ainsi croire que ces actes sont presque impossibles à prévenir. À ce sujet, la majorité des articles soutiennent un discours où l'on s'attarde majoritairement à décrire le crime vécu et où on se centre uniquement sur la violence

physique de l'acte. Pour ainsi dire, la « volonté de vérité » (Foucault, 1971, p.19) sur la violence envers les femmes autochtones se rapporte à la criminalité du geste posé.

Il faut également noter que la tendance discursive est de mettre l'emphase sur la teneur dramatique et spectaculaire du geste de violence commis. D'une part, faisant ressortir le caractère fatal et la nature criminelle de ces actes, le choix des termes pour les définir tourne essentiellement autour de « meurtre », « homicide », « crime », « assassinat », et en moins grande importance on parle d'« agression armée ». À ce sujet, une irrégularité du discours est d'aborder l'incident comme un « drame », un « décès » ou une « fin ». De plus, bien que la présentation de ces histoires demeure généralement factuelle, voire impersonnelle, certains énoncés soulignent l'horreur et l'incompréhension face à ces événements en les qualifiant comme étant : « crapuleux », « sordide », « brutal », « tragique », « grave ». Dans cette optique, on soulève d'ailleurs le caractère « inhumain » d'un tel geste. Il est rapporté : « "Je trouve ça horrible qu'une personne puisse faire un tel geste. Ça n'est pas humain" » (SRC Gatineau/Ottawa – site web, 2012, KM, art. 59).

D'autre part, une régularité est de présenter une description imagée, détaillée et explicite de la scène du crime, soulignant les marques de violence physique ainsi que les souffrances vécues par les femmes au moment de leur mort. Ainsi, une stratégie médiatique de sensationnalisme est observée dans la couverture de ces histoires. En effet, on s'attarde à l'état dans lequel le corps de la victime a été retrouvé et on y rapporte les blessures infligées en soulignant la présence de sang, le nombre de coups donnés, etc. : « retrouvée complètement nue, agonisante, assaillie de coups de couteau » (Le Droit, 2012, KM, art. 61), « le corps dénudé et ensanglanté [...] retrouvé gisant » (ICI Radio-Canada Ottawa/Gatineau – site web, 2014, KM, art. 82), « baignant dans son sang, sur l'asphalte glacé » (La Presse, 2011, art. 16). Puis, rapportant l'idée de souffrance, on souligne :

Des résultats d'autopsie plus complets ont confirmé que la victime avait beaucoup souffert avant de mourir au bout de son sang. Kelly Morrisseau a reçu une bonne douzaine de coups à l'arme blanche et montrait plusieurs blessures défensives. Aucun organe vital n'a été touché et la victime est morte au bout de son sang (Le Droit, 2006, KM, art. 5).

#### 5.1.2.2 Un incident isolé

Compte tenu des régularités concernant cette centration du discours sur le caractère imprévisible de ces gestes de violence, la compréhension de ces histoires comme « incidents isolés » est mise à l'avant plan. À cet effet, la « vérité » (Foucault, 1971) concerne la violence comme événement singulier, en ce sens que chacun de ces actes criminels est présenté comme le résultat de situation unique, dont la gestion demeure individuelle. Soutenant un discours d'investigation, la majorité des articles abordent ainsi ces événements sous l'angle de l'évolution de l'enquête et du travail de la police. Ce faisant, la « volonté de vérité » (Foucault, 1971, p.19) se rapporte à la démarche d'enquête policière dans la résolution de ces actes criminels, une résolution qui passe par l'arrestation de l'individu coupable.

La recherche « du meurtrier » ou du « responsable du meurtre » se présente donc comme une préoccupation principale dans le corpus. Au fil des articles, on souligne ainsi que malgré le travail de la police, « l'enquête n'a toujours pas permis de trouver son assassin » (SRC Ottawa/Gatineau – site web, 2012, KM, art. 63). Ce coupable, que l'on présente comme un individu masculin est donc le responsable de cette violence et doit ainsi être arrêté pour que justice se fasse et que ce « dossier » soit réglé. À titre d'exemple, alors qu'on dévoile le portrait-robot d'un présumé meurtrier, on précise que « les enquêteurs espèrent qu'un ou des citoyens reconnaissent l'individu et le dénoncent aux forces de l'ordre pour qu'il fasse ensuite face à la justice » (Le Droit, 2007, KM, art. 40). Globalement, le discours soutient ainsi l'idée

que ces crimes sont des gestes de violence singulière, dont la responsabilité est le propre de certains individus qui doivent répondre de leurs actes.

L'analyse révèle également que peu d'associations entre ces crimes et la violence faite aux femmes autochtones ou aux femmes en général sont présentes dans le discours. Lorsque des liens sont proposés, la régularité porte sur les similitudes des crimes et la possibilité pour les autorités policières de lier ou non, certains dossiers entre eux, en vue de retrouver le coupable. Par conséquent, ces liens sont motivés par la recherche d'indices pour faire avancer les enquêtes. Par exemple, on souligne : « le cas [...] serait complexe parce qu'il pourrait s'agir d'un incident isolé, rendant impossibles les comparaisons avec d'autres crimes dans un passé plus ou moins récent » (Le Droit, 2007, KM, art. 16).

On compare ainsi des actes criminels parce qu'il s'agit de « dossiers similaires » en vertu du type d'événement soit, des homicides de femmes dont les corps sont retrouvés dans l'espace public. On y précise, par exemple, qu'il s'agit de « crimes violents », de meurtres « commis dans des circonstances nébuleuses », que les femmes ont été retrouvées « nues », qu'elles étaient des travailleuses du sexe. De plus, la majorité des liens proposés s'attardent au fait qu'il s'agit pour la plupart de « dossiers non-résolus ». À cet effet, la résolution des meurtres ou la confirmation que les crimes ne sont pas l'œuvre du même responsable mettent souvent fin aux comparaisons entre ces actes de violence.

Néanmoins, l'analyse a permis de rendre compte de certaines discontinuités qui mettent en tension une vision uniquement singulière de ces actes. En effet, certains articles du corpus présentent un discours qui permet d'élargir la compréhension de ces histoires en contextualisant ces événements par rapport à la violence élevée vécue par les femmes autochtones, plus précisément les disparitions et les assassinats, mais également celle vécue par les travailleuses du sexe et les femmes en général. À ce sujet, on souligne par exemple que des « centaines de femmes autochtones [...] d'un

bout à l'autre du pays » sont tuées ou disparaissent « dans l'indifférence des médias, de la police et de la population en général » (La Presse – site web, 2011, art. 19).

### 5.1.2.3 Un dangereux inconnu dont les femmes doivent se méfier

Compte tenu de cette centration du discours envers la recherche du coupable pour que cesse la violence, on s'inquiète du fait que le meurtrier soit en liberté et que, par conséquent, les femmes ne puissent retrouver leur sentiment de sécurité. La régularité du discours se rapporte à la crainte reliée au fait « qu'une personne dangereuse sillonne toujours les rues de la région » (Le Droit, 2007, KM, art 27). Mettant l'accent sur ce climat de peur, le sous-titre d'un article précise d'ailleurs « Peur à Vanier » (Le Droit, 2007, KM, art. 45). Ceci est également appuyé dans le corpus par l'utilisation de témoignages de résidentes du quartier qui nomment cette crainte reliée au fait que le « meurtrier court toujours ». Par exemple, on précise : « Je regarde partout pour voir si je ne verrais pas le tueur. J'ai peur de marcher seule le soir. Je ne sentirai pas en sécurité tant qu'il ne sera pas arrêté » (Le Droit, 2007, KM, art. 45). Ainsi, globalement, cette peur est présentée comme étant dirigée vers un dangereux inconnu, dont les femmes doivent se méfier.

Par ailleurs, une régularité du discours concerne aussi l'idée que les femmes doivent craindre la violence commise par des meurtriers en série. Alors qu'on précise que « la police s'inquiète car de récents indices pourraient permettre de croire qu'une série d'homicides seraient liés entre eux » (2011, KM, art. 55), on soutient ainsi l'idée que ces actes de violence qui étaient considérés séparément au préalable, deviennent désormais plus inquiétants puisqu'ils proviendraient du même individu. Ainsi, c'est suite à cette possibilité de meurtres en séries que l'on souligne que la police s'est engagée à informer les femmes travailleuses du sexe pour « les prévenir du danger qui les guette », et ce, tant qu'elle n'aura pas réussi à arrêter ce dangereux criminel (Le Droit, 2011, KM, art. 55).

Certaines discontinuités sont cependant observées quant à l'idée que l'arrestation d'un « prédateur » permette aux femmes d'être en sécurité. En effet, alors qu'on affirme qu'un individu a été « inculpé des meurtres de deux prostituées » (La Presse – site web – Le Droit, 2013, KM, art. 67), on souligne également que cette arrestation n'est pas suffisante pour enrayer la menace de violence qui touche les femmes et particulièrement celle qui touche les travailleuses du sexe :

L'arrestation de Marc Leduc a soulagé les organismes d'aide aux travailleuses du sexe, comme le Minwaashin Lodge. Mais l'effort de sensibilisation doit continuer, a plaidé Castille Troy, la directrice générale du centre d'aide pour femmes autochtones du centre-ville. « Il y a toujours des prédateurs au dehors. Ce n'est pas parce que la police a arrêté un individu que c'est fini » (Le Droit, 2013, KM, art. 68).

Sur un autre plan, des irrégularités sont aussi identifiées face à cette idée que les femmes doivent se méfier de la violence commise par de menaçants étrangers. En effet, dans le cadre d'un article on précise que la violence « se produit plus souvent derrière des portes closes que dans des parcs » (Le Droit, 2007, KM, art. 15). Ainsi, non seulement dans cet exemple on précise que la violence envers les femmes concerne plus souvent des « agresseurs » connus de la victime, mais également, il semble qu'on remet en cause le caractère imprévisible de ces gestes.

#### 5.1.2.4 Une folie meurtrière

Les régularités qui se dégagent de l'analyse privilégient une interprétation particulière en ce qui a trait à l'explication de ces crimes. En lien avec la « vérité » (Foucault, 1971) du discours sur la violence comme acte singulier et son caractère imprévisible, la régularité s'intéresse aux causes individuelles pour expliquer la mort de ces femmes. Dans cette optique, la « volonté de vérité » (Foucault, 1971, p. 19) se rapporte à la santé mentale du meurtrier. En effet, alors que l'on tente de comprendre ce qui a pu mener un individu à commettre ce crime, on s'attarde aux présumés

problèmes psychologiques de celui-ci. En parlant d'un « psychopathe » (Le Droit, 2007, KM, art. 16) ou encore d'un « meurtrier fou qui tenait à tuer quelqu'un » (Le Droit, 2007, KM, art. 33), le discours met de l'avant l'aspect de la *folie* comme explication logique à ce geste de violence commis. Ainsi, en lien avec le fait de nommer le caractère « inhumain » d'un tel geste (SRC Gatineau/Ottawa – site web, 2012, KM, art. 59), la régularité du discours présente cet individu comme un être pathologique et irrationnel.

### 5.1.3 « Analyse et solution policière »

Un dernier ensemble discursif concerne le rôle des autorités policières comme réponse sociale à la violence. Face à l'instauration d'un « régime de vérité » (Foucault, 1971) en ce qui a trait à la compréhension et à l'explication de ces crimes, il est constaté que la perspective policière (et judiciaire) est prioritaire dans la gestion de ceux-ci. En effet, en lien avec cette centration du discours sur la démarche d'enquête et cette volonté de trouver le coupable, on soutient que c'est la responsabilité de la police de faire face et d'enrayer la violence et par conséquent, c'est elle qui détient la « vérité » (*Ibid.*) sur ces histoires/situations.

#### 5.1.3.1 La police « experte » en matière de criminalité

Tout d'abord, la régularité du discours est de présenter les solutions policières comme réponse unique en matière de contrôle de ces actes criminels. En effet, alors qu'il est précisé que le meurtrier est toujours en liberté, les solutions présentées relèvent soit d'un meilleur travail de la police ou encore d'une augmentation des effectifs, et ce, toujours dans la finalité de trouver le coupable. Par exemple, on suggère : « "Il devrait y avoir plus de policiers qui patrouillent les rues à Vanier pour retrouver le meurtrier" [...] avoue une autre résidente de Vanier » (Le Droit, 2007, KM, art. 45)

De plus, alors qu'on cherche à documenter ce qui est arrivé le jour de l'incident ou encore qui sont ces femmes, le discours met de l'avant certains-nes acteurs-trices considérés-es comme des personnes de référence. La régularité à cet égard concerne la police comme « experte » en la matière, amenant les journalistes à s'y référer afin de recueillir leurs informations. En effet, dans de nombreux articles, on rapporte les propos de représentants policiers en vue de confirmer les informations sur le crime ou sur les femmes elles-mêmes. Ainsi, le corps policier est perçu comme ayant le pouvoir de déterminer le « vrai » problème dans ces situations de violence, les causes explicatives et les solutions en matière de criminalité. Dans cette perspective, la voix de la police est présentée comme la parole de « vérité » sur ces situations et semble ainsi agir à titre de procédure de raréfaction du discours (Foucault, 1971, p. 28).

Illustrant cette parole de vérité, une procédure du discours a été constatée. Ainsi, lors des premiers articles on interroge des gens qui disent connaître la victime afin d'aller chercher de l'information sur la femme elle-même ou encore sur les circonstances entourant le meurtre. De surcroît, les informations rapportées sont d'abord présentées comme des faits potentiels. Puis, une fois confirmées par la police, ces informations sont présentées comme des faits véridiques dont la source n'est plus nécessaire. Pour l'implication dans la prostitution par exemple, on souligne d'abord que la femme est « soupçonnée de s'y adonner » (Cyberpresse, 2006, KM, art. 1). Ensuite, une fois ces informations confirmées par la police, le discours aborde cette femme comme « connue pour ses liens avec le monde de la prostitution » (Le Droit, 2007, KM, art. 50) ou encore directement comme « prostituée ».

#### 5.1.3.2 Une autorité difficilement critiquable

Globalement, la régularité présente un discours favorable en ce qui concerne le travail de la police. En effet, malgré certaines discontinuités, on soutient que la police fait tout en son pouvoir pour trouver le coupable. Ceci se constate d'une part, alors que

l'on expose toutes les démarches entreprises par cette dernière, témoignant ainsi de son implication dans la gestion de ces dossiers. Également, le ton soutenu par de nombreux articles est révélateur de cette vision favorable quant au travail de la police. Par exemple, on soutient que : « l'assassin de Kelly Morrissette court toujours malgré les efforts de la police » (Le Droit, 2007, KM, art. 16)

Par ailleurs, certaines irrégularités permettent de critiquer le travail de la police. De façon générale, le discours soutient une différence de traitement et ce, notamment en rapport à la lenteur des enquêtes ou aux montants des récompenses qui sont moindres en comparaison à celles offertes dans d'autres cas de violence. Ce faisant, on nomme que cette dernière ne fait pas son travail correctement puisqu'elle n'a pas réussi à arrêter le coupable.

Il importe également de souligner qu'une stratégie médiatique a été constatée, soit celle de faire répondre la police à la suite de ces critiques. Par exemple, en réponse à l'idée d'un traitement différencié dans le traitement des dossiers qui concernent les femmes autochtones, on précise que « les policiers rejettent formellement les reproches des milieux autochtones » (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 49) et on rapporte les propos de la police qui se défend d'effectuer son travail de la même façon :

Que ce soit n'importe quelle communauté au Canada, on travaille le dossier. Oui, c'est long, effectivement, c'est déplorable que personne n'ait été arrêté. Par contre, ce que je peux dire, c'est que la police met tout en oeuvre pour procéder à l'arrestation de ce suspect », soutient Roger Cloutier, de la police de Gatineau (SRC Ottawa, 2007, KM, art. 49).

Il semble d'ailleurs que cette stratégie médiatique met en lumière un « partage vrai/faux » (Foucault, 1971) dans la production du discours. Ce partage délimite des oppositions binaires policier/famille et impartial/déraisonnable. La parole policière faisant office de vérité, elle semble considérée comme impartiale et s'oppose à celle de la famille (et milieux autochtones) considérée comme partielle et déraisonnable. Ce partage « raison/folie » (Foucault, 1971, p. 12) semble agir comme une procédure

d'exclusion du discours (*Ibid.*, p. 11), ayant pour effet d'invalider le discours contestataire et limitant ainsi les possibilités de critiques sur le travail de la police.

Certains articles du corpus témoignent aussi qu'il semble parfois difficile, pour les médias eux-mêmes, de critiquer le travail de la police. Par exemple, un article intitulé « Précision » (*Le Droit*, 2012, KM, art. 62) a spécifiquement été écrit de sorte à modifier le ton, voire le propos d'un article précédent qui laissait sous-entendre que la police ne travaillait plus sur le dossier. D'ailleurs des excuses sont présentées à cet effet :

Une erreur s'est glissée dans un article paru hier, intitulé "Le meurtre de Kelly Morrissette à nouveau sous enquête". Le texte laissait entendre que l'enquête de la police de Gatineau sur le meurtre de Kelly Morrissette avait été fermée, alors que le dossier a toujours été actif. De nouvelles informations sont d'ailleurs vérifiées chaque année, a fait savoir le service de police. Toutes nos excuses (*Le Droit*, 2012, KM, art. 56).

En définitive, l'analyse ainsi exposée a permis de démontrer comment s'articule un « régime de vérité » (Foucault, 1971) concernant les représentations des femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées. Façonnant ainsi les imaginaires selon certaines logiques, le discours médiatique participe au maintien des discours hégémoniques et en l'occurrence, des stéréotypes dominants. La prochaine section permettra ainsi d'explorer davantage les effets matériels d'un tel discours.

## 5.2 Les effets matériels du discours

Une des idées principales soutenues dans le cadre de ce mémoire réfère notamment au fait que le discours extrait des représentations est porteur de sens, voire d'idéologie et que sa production est traversée par des rapports de pouvoir (Hall, 1997a; Althusser, 1995; Foucault, 1969). Ainsi, dans le cadre de cette section, il

s'agit d'esquisser une réponse aux questions suivantes : *Quels sont les enjeux politiques d'un tel discours ? Comment se déploient les rapports de pouvoir ? Comment le discours contribue-t-il au maintien de certaines « vérités » ?* Pour ce faire, une réflexion critique des principaux ensembles discursifs présentés ci-haut sera développée en les plaçant dans le contexte des discours hégémoniques (Collins, 2000) entourant la violence et les femmes autochtones. Cette réflexion s'attardera également aux impacts de certaines stratégies médiatiques identifiées. L'analyse sera notamment appuyée par les perspectives théoriques féministes de l'intersectionnalité<sup>24</sup>, tout en prenant en compte les principes de base de l'analyse critique du discours (ACD).

### 5.2.1 Une violence dépouillée de ses fondements structurels et raciaux

Alors qu'une analyse intersectionnelle est basée sur l'importance de prendre en considération les expériences de violence des femmes en regard de l'imbrication des rapports de pouvoir engendrés par le genre, la race, l'ethnicité, la classe, etc., il est constaté que le discours analysé porte peu d'attention à ces dynamiques de pouvoir dans la compréhension et l'explication de ces histoires. En effet, de façon générale, l'analyse démontre que ces actes sont très rarement considérés dans leur ensemble en ce sens qu'ils sont très peu liés au phénomène de violence qui touche les femmes en général et les femmes autochtones en particulier. Par ailleurs, lorsque le discours évoque des rapprochements entre différents cas de violence, ceux-ci sont généralement limités à une comparaison d'histoires de violence singulière et ce, sans considération du fait que toutes ces histoires s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus large soutenu par le colonialisme, le racisme et le sexisme, notamment. À ce sujet,

---

<sup>24</sup> En lien avec le cadre théorique développé dans ce mémoire, l'analyse se base sur les perspectives intersectionnelles telles que développées par Collins (2000) et Anthias (2005), mais également sur les écrits de Jiwani (2006, 2009) et Jiwani et Young (2006) qui dans leurs travaux s'inspirent d'une pensée féministe intersectionnelle.

Jiwani (2006, p. 68) rappelle l'importance de situer la violence envers les femmes autochtones dans son contexte, un contexte structuré par la violence et la domination du « power of Whiteness » qui se traduit par une pression à l'assimilation et ce, en passant notamment par l'exclusion et la marginalisation de certains groupes.

#### 5.2.1.1 Une violence subjective

De façon générale, il a été démontré que le discours présente la violence comme résultant de crimes imprévisibles, réduits à des actes singuliers et découlant des actions de quelques individus pathologiques masculins. Cette compréhension mise de l'avant par les médias peut être associée à ce que Žižek (2008) nomme la violence « subjective ». En effet, les cas de meurtres sont le parfait exemple de ce que l'auteur qualifie de violence « visible », soit une forme de violence qui est produite par un agent identifiable (*Ibid.*). En s'attardant au caractère singulier et imprévisible de ces actes, le discours évoque ainsi l'idée que ces *attaques* viennent perturber le climat social dit normal et considéré comme pacifique (*Ibid.*) et occulte en l'occurrence que ces actes font partie du phénomène de violence dirigée vers les femmes autochtones.

Dans cet ordre d'idée, l'analyse a démontré que la couverture médiatique proposée s'inscrit dans une recherche de sensationnalisme où la présentation d'une description détaillée de la scène du crime invoque une tendance à souligner « les aspects les plus crus et scabreux créant un effet d'amplification » (Dorvil, Kirouac et Dupuis, 2015, p. 153). À cet effet, Greer (2007, p. 26) souligne que la façon de dépeindre les crimes dans les médias est déterminée par des « news values », soit des « critères qui influencent, souvent implicitement, la sélection, la production et la priorisation des événements ». Ainsi, cette tendance à présenter en détail les aspects macabres des événements « place à la fois le lecteur dans une position de voyeur par rapport au corps de la victime tout en cherchant à solliciter chez lui des émotions d'horreur et d'incompréhension, voire de colère et de révolte face à l'acte commis » (Dorvil,

Kirouac et Dupuis, 2015, p. 154). Tout comme le soutient Žižek (2008, p. 9), cette stratégie médiatique fait écho à ce caractère exceptionnel où l'on présente ces gestes de violence (subjective) comme des « explosions prétendument irrationnelles ».

Ces pratiques discursives confirment le discours dominant selon lequel ces actes sont imprévisibles et en conséquence, limitent la compréhension de la violence. En effet, ces gestes sont (pour la plupart) prévisibles, en ce sens qu'ils sont des séries d'évènements de violence sexiste et raciste provenant notamment d'un manque de mesures sociales et communautaires. À ce sujet, la recherche menée par FAQ (Boileau *et al.*, 2015, p. 18) souligne l'importance de considérer ces meurtres et disparitions comme inscrits dans le contexte historique de colonisation et parle ainsi d'une

chaîne historique d'effacement où s'entremêlent les disparitions des femmes qui ont perdu leur statut indien, les disparitions au sein des pensionnats, puis celles des enfants adoptés, et ayant engendré des traumatismes qui ont contribué progressivement à la fragilisation du tissu social des communautés autochtones.

Ainsi, proposer une telle compréhension contribue à occulter la nature systémique de la violence faite aux femmes en général, tout comme aux femmes autochtones en particulier (Media Action, 2013).

#### 5.2.1.2 Extraire le mal

L'analyse a permis de démontrer que le discours positionne ces actes de violence comme des problèmes individuels. En effet, cette attention médiatique portée vers la recherche du coupable - ce *fou* qu'il faut arrêter pour que les femmes soient en sécurité - renforce l'idée que la réponse sociale à la violence vécue par les femmes passe par l'arrestation et la judiciarisation des auteurs responsables. Ainsi, cette action qui est singulière présente une solution individuelle qui vise à extraire le mal

une fois que celui-ci a frappé. Pour ainsi dire, il s'agit d'une intervention qui se produit après coup. Ce faisant, ce type de discours a pour effet de limiter les possibilités d'action, notamment préventives, en matière de lutte contre la violence. À cet effet, il importe de souligner que les principaux acteurs responsables de ces interventions (service de police, système judiciaire) ont été critiqués par le mouvement des femmes autochtones comme faisant partie du problème. Différentes organisations (AFAC, FAQ, AI, ONU) ont d'ailleurs fait état du traitement discriminatoire subi par les femmes autochtones dans leur rapport face aux autorités policières et judiciaires.

Jiwani et Young (2006, p. 908) soulignent également que ce « discursive move » employé par les médias, présentant les agresseurs comme les seuls prédateurs, agit stratégiquement ayant pour effet de nier la violence structurelle et par conséquent, d'écarter une analyse qui prend en compte la nature persistante de la violence contre les femmes autochtones. Comme le font remarquer les auteures, les journalistes s'intéressent très peu au fait que ces hommes abusent de femmes dévalorisées par la société (*Ibid.*). En effet, il est bien rare que le discours questionne le fait que ces hommes sentent qu'ils peuvent agir avec violence dans certaines zones (quartier défavorisé, travail du sexe, ...) et envers certains *corps* (autochtones, pauvres, toxicomanes, travailleuses du sexe, ...) en toute impunité (*Ibid.*).

### 5.2.1.3 Psychologiser et naturaliser la violence

L'analyse permet aussi de constater que le discours est traversé par une compréhension particulière de la victime et de l'agresseur. En effet, alors que ces gestes sont ainsi réduits aux actions d'hommes présentés comme des individus masculins pathologiques, les victimes sont pour leur part, présentées comme naturellement susceptibles de vivre de la violence en raison de leurs identités sociales (autochtone, prostituée, toxicomane, etc.). Comme le soulignent Jiwani et Young

(2006), les femmes sont d'ailleurs présentées comme blâmables pour leur victimisation (cet élément sera développé plus loin dans le texte). Une telle représentation stéréotypée de la victime conjugée à celle de l'agresseur ayant une masculinité déviante opère comme mécanisme du pouvoir patriarcal et raciste.

Plus précisément, le discours psychologisant employé par les médias pour caractériser les meurtriers, confirme la couverture unidimensionnelle que reçoivent les femmes victimes de violence où ces histoires sont réduites aux actions d'hommes construits comme des créatures monstrueuses, voire des êtres *dérangés* qui ont violé l'ordre social normatif (Jiwani et Young, 2006). Cette stratégie discursive qui tend à confirmer le caractère imprévisible de ces gestes a aussi pour effet de limiter les possibilités d'action face à la violence. À ce sujet, Jiwani et Young (2006) soulignent qu'un tel discours mettant l'accent sur l'irrationnalité et la pathologie individuelle du criminel contribue à créer un effet de distorsion sur la réalité de ces crimes. Parler de folie pour expliquer la violence commise a pour effet d'occulter l'enjeu réel derrière ces actes, soit celui d'un acte de violence genré et raciste. De plus, en présentant ainsi le meurtrier comme un individu hors-norme, le discours soutient que ce *fou* n'est pas comme nous. Par conséquent, comme le soutiennent les auteures (2006), ce type de discours permet d'expliquer ce geste qui apparaît comme incompréhensible et contribue ainsi à une déresponsabilisation sociale face à la violence ou du moins au maintien du statut quo.

#### 5.2.1.4 Une critique complaisante des forces de l'ordre

L'analyse a démontré que les autorités policières sont présentées comme sujet expert dans la compréhension, l'explication et la gestion de la violence faite aux femmes autochtones. Ainsi, en lien avec la compréhension de cette violence comme étant subjective, il en résulte que ces acteurs sont présentés comme responsables face au rétablissement de ce climat social dit non-violent.

Cette centration du discours sur l'évolution de l'enquête et le travail de la police (qu'il soit critiqué ou valorisé) a pour effet, encore une fois, d'occulter le sujet réel de la violence qui touche les femmes autochtones, mettant ainsi dans l'ombre toute la question de la prévention, mais également l'importance de la prise en compte des causes structurelles (racisme, sexisme, classisme, colonialisme, etc.) pourtant à la base même de ces actes de violence. Dans cette perspective, il semble qu'une telle couverture centrée sur le travail des forces policières a comme impact de limiter les paramètres de discussion, les différents points de vue sur la criminalité, mais également les stratégies alternatives pour la contrôler. Ainsi, comme le soutient Sacco (1995), présenter constamment les solutions policières comme la seule voie possible pour répondre à la violence c'est aussi réitérer que la façon actuelle de répondre à ces crimes est la plus efficace. À ce sujet, on ne peut passer sous silence la relation historiquement chargée entre les autorités policières et les communautés autochtones où les premiers ont servi, et servent encore, de défenseurs de l'État nation colonialiste. Ce faisant, le discours ignore la violence utilisée par les forces de l'ordre envers les femmes autochtones en particulier ou encore envers les communautés autochtones en général.

Enfin, il est constaté que de façon générale, le travail des autorités est présenté de façon favorable, malgré la présence de quelques critiques qui permettent d'exposer certaines inégalités structurelles. Tout comme le mentionnaient Jiwani et Young (2006), ces critiques demeurent mineures par rapport à une représentation hautement « chargée » des victimes. Il semble que la présence de certains énoncés contestataires fasse écho à ce que Barthes (2010) nomme le principe d'inoculation. Selon cet auteur, ce procédé discursif a pour effet de donner l'illusion d'une certaine neutralité du discours et ce, en exposant la présence d'une petite dose de discours oppositionnels (« *opposing stories* »). Ainsi, bien que globalement, le discours sur la violence ait permis la présence de certains discours contestataires, il importe de rappeler que l'interprétation offerte par le discours dominant est souvent plus intelligible puisque

celui-ci relève du sens commun dont parlait Harding (2005), un sens commun forgé par des connaissances historiquement sédimentées.

### 5.2.2 Le contrôle de l'image

L'analyse permet de mettre en relief le fait que lorsque les médias s'attardent à interpréter la vie de ces femmes, le discours expose un portrait limité et fortement stéréotypé. Leurs histoires sont marquées par un déni de leurs réalités complexes et diversifiées alors que ces dernières sont réduites à leur statut de victimes et présentées comme passives face à leurs expériences. À ce sujet, Jiwani et Young (2006) précisent que ces représentations ainsi mises de l'avant par les médias pour parler des femmes autochtones sont marquées par des « silences stratégiques » (traduction libre). Ce qui se présente comme un « discours du déni » (Jiwani, 2006, traduction libre), notamment par rapport à qui sont ces femmes, mais également en ce qui a trait aux conditions sociales, économiques et politiques qui influencent leur vie, a pour effet de limiter la compréhension de ces histoires, autant sur le plan personnel que structurel. Plus précisément, en termes de mécanismes de pouvoir, Collins (1990, p. 68 dans Hancock, 2016, p.167) parle de la « construction sociale des images » (traduction libre) comme une part du travail idéologique de domination « that are designed to make racism, sexism and poverty appear to be natural, normal, and an inevitable part of everyday life ».

#### 5.2.2.1 Une vulnérabilité naturelle

L'étude du discours tend à démontrer que les femmes autochtones sont présentées comme des victimes vulnérables à la violence et ce, souvent sans même s'attarder au contexte social, économique, politique ou historique qui s'y rattache. En effet, bien que certaines discontinuités (ex. présentation de statistiques, lien avec le phénomène

de disparitions et assassinats, critiques d'un traitement différencié, etc.) permettent d'ouvrir une voie potentielle vers une compréhension plus globale de ces actes, il en résulte que la représentation limitée des femmes qui s'ensuit permet difficilement de dépasser les effets d'un discours essentialisant. Souligner que les femmes autochtones sont plus touchées par la violence que les femmes non-autochtones, ou encore que les travailleuses du sexe sont plus vulnérables à la violence, mais ceci en reproduisant un discours qui occulte la prise en compte des différents systèmes d'oppression raciste et sexiste, a pour effet de renforcer l'idée selon laquelle la vulnérabilité des femmes s'explique par son caractère personnel (comportements dits à risque, style de vie), plutôt que structurel. On parle ainsi de la femme vulnérable et non du contexte social, politique et économique (post)-colonialiste qui maintient celle-ci dans un contexte de vulnérabilité. En construisant les femmes comme naturellement susceptibles de vivre de la violence, le discours contribue à la déresponsabilisation sociale et collective en matière de lutte contre la violence (Jiwani et Young, 2006).

#### 5.2.2.2 Des stéréotypes historiquement ancrés

La représentation des femmes autochtones met également de l'avant certains éléments précis, rendant hypervisibles des aspects de leur vie (jeune, mère, autochtone, prostituée, toxicomane, criminelle, etc.) et ce, au détriment de d'autres éléments. Ainsi, comme le soutiennent plusieurs auteures (Gilchrist, 2010; Jiwani et Young, 2006; Collins 2000), les représentations des femmes autochtones sont réduites à des stéréotypes historiquement ancrés, inventés et renforcés en vue de servir le pouvoir du colonisateur.

Dans cette perspective, il importe de souligner que la violence symbolique/idéologique s'opère à travers les stéréotypes, notamment sexistes et racistes. Ceux-ci se définissent comme des croyances partagées par rapport à des caractéristiques personnelles, souvent associés aux traits de personnalité et aux

comportements que l'on attribue par exemple aux femmes et aux hommes, mais également entre différents groupes sociaux et ce, « de manière exclusive et opposée » (Descarries et Mathieu, 2010, p.10). Ainsi, soutenant des images « simplifiées et figées », des « prêts-à-penser » (*Ibid.*, p. 7), les stéréotypes véhiculent une vision négative et ont une fin discriminatoire. Plus particulièrement, il importe de souligner les différentes oppositions binaires (good women/bad women, vierge/putain, princesse indienne/squaw) qui marquent la représentation des femmes. Celles-ci s'inscrivent dans cet historique des représentations stéréotypées à l'égard des femmes en général et des femmes autochtones en particulier et caractérisent certains dispositifs du pouvoir patriarcal et raciste.

Ainsi, le discours met en opposition la bonne femme à la mauvaise femme (good woman/bad woman). Cette conception est particulièrement liée à l'archétype vierge/putain qui se présente comme une tendance médiatique dans la couverture des crimes sur les femmes, notamment ceux reliés à la sexualité (Greer, 2007). À ce sujet, Greer (2007) mentionne que cette représentation a pour effet d'entretenir les stéréotypes patriarcaux prévalant en matière de féminité et de masculinité, des stéréotypes qui contribuent notamment à l'appropriation de la sexualité des femmes et au contrôle sur leur corps.

Par rapport aux femmes autochtones, Anderson (2009, p. 105) parle d'une construction négative de l'identité de ces dernières alors que ces archétypes féminins ont été transposés sous le couvert de la « princesse indienne » et de la « squaw » :

« In terms of female identity, the Native woman must endure the western framework of virgin-whore, which was translated to princess-squaw and slapped on top of the complex understanding of Native womanhood that had existed for tens of thousands of years. This his-story continues to interfere with the lives of contemporary Native woman ».

Elle ajoute que dès les premiers contacts avec les Européens, ces dernières ont été confrontées aux impacts de cette « [...] pensée dichotomique occidentale, où tout est

soit bon ou mauvais ; foncé ou pâle ; pur ou corrompu » (Anderson, 2009, p. 105, traduction libre). De plus, elle précise quatre stéréotypes auxquels les femmes autochtones sont confrontées depuis les débuts de la colonisation : « Drunken squaw », « Dirty Indian », « Easy », « Lazy » (*Ibid*, p. 99). Ceux-ci font particulièrement écho à la représentation médiatique proposée des femmes autochtones comme prostituées et toxicomanes et contribuent à la violence coloniale.

À ce sujet, les féministes noires et autochtones (Collins, 2000; Crenshaw, 2005; Smith, 2005) ont par ailleurs souligné l'importance de considérer que les représentations des femmes de couleur et autochtones ont été construites en opposition aux femmes blanches et ainsi reléguées à une position sociale située en marge de celles-ci (Anthias, 2005). En effet, dans ce modèle dichotomique la représentation de la bonne femme est attribuée à la femme blanche de classe moyenne que l'on associe généralement à la pureté, la vulnérabilité, la virginité. La féminité blanche, en tant que construction idéologique, est ainsi présentée comme modèle naturel et universel et est constamment mis en opposition avec celui de la mauvaise femme ayant une sexualité déviante, une représentation d'ailleurs historiquement associée aux femmes autochtones et de couleur. Ainsi, en dévaluant les femmes pauvres et racialisées, le discours re-produit et sert à réaffirmer les frontières par rapport à ce qui est caractérisé comme une féminité appropriée. Comme le souligne Collins (2000, p. 132) : « [...] devalued jezebel makes pure White womanhood possible ».

### 5.2.2.3 Une sexualité déviante

Collins (2000) et Smith (2005) rappellent que les femmes autochtones (et de couleur) ont historiquement été construites comme des femmes hypersexuelles. Leur représentation à titre de prostituée et l'étiquette sociale qui lui est historiquement associée renforce le stéréotype de ces femmes ayant une sexualité déviante. Le

stigmaté de *la prostituée* renferme lui aussi tout un historique de représentation sociale et marque la sexualité des femmes en général :

Selon les époques socio-historiques, les contextes, les points de vue idéologiques, "la prostituée" est toujours l'Autre radicale, la différente : moralement dépravée, physiquement tarée, psychologiquement carencée, sexuellement anormale, juridiquement déviante ou criminelle, médicalement vecteur de contagion, personnellement mineure, socialement traumatisée par la violence et la misère, menace à l'ordre public. Assignée à une identité. La prostituée ne peut être, dans cette optique, qu'une femme atteinte (Stella, s.d., s.p.).

Par ailleurs, tout comme le mentionne Dorlin (2003, p. 5) en référant à G. Pheterson (2001, p. 143), le stigmaté de la « putain » fonctionne comme un mécanisme de contrôle puissant des femmes qui passe notamment par une « condamnation de toute transgression "des codes discriminatoires en matière de genre", de toute infraction vis-à-vis des traits assimilés ou réputés "féminins" ». Élément central des dynamiques de l'exclusion sociale des travailleuses du sexe, ce stigmaté agit aussi comme facteur de contrôle passant par la « [...] menace potentielle planant sur toutes les femmes revendiquant une autonomie personnelle, économique, géographique, sexuelle » (Stella, s.d., s.p.). Par conséquent, cette centration du discours sur la représentation des femmes autochtones comme travailleuse du sexe renferme toute une charge sociale et politique, mais également historique, ayant des impacts dans la façon de percevoir les réalités des femmes et les situations de violence vécue.

#### 5.2.2.4 Blâmer les victimes

Dans cet ordre d'idées, Jiwani et Young (2006) soulignent que cette tendance médiatique à présenter une explication de la violence qui met l'accent sur les pratiques dites marginales des femmes et leurs soit disant mauvais comportements sans interroger le contexte social, politique, économique et historique, a pour effet de rendre les femmes responsables de la violence qu'elles subissent, ou du moins

responsables de s'être mises dans des situations considérées à risque. Ce que les auteures nomment « "blaming the victim" approach » consiste ainsi à présenter les femmes comme coupables de faire le mauvais travail, d'être au mauvais endroit, de fréquenter les mauvaises personnes (Jiwani et Young, 2006, p. 901). Ces dernières se voient ainsi blâmées pour leur victimisation.

Ainsi, les informations rapportées par les médias visent à répondre à certaines questions particulières sur la situation des femmes et leurs fréquentations. En effet, il a été constaté que le discours s'est intéressé à certains éléments tels que ; *Que faisait-elle le soir de sa disparition? Avec qui était-elle? Avait-elle bu ou consommé des drogues? Quel type de « mauvaise » décision a-t-elle prise? Dans sa vie, quel genre de personne était-elle?* Comme le mentionne l'initiative Media Action (2013), présenter un discours qui s'attarde à ce type de questions a comme impact de suggérer implicitement, parfois même explicitement, que les femmes autochtones méritent d'être harcelées, abusées, tuées, à cause des lieux ou des personnes qu'elles fréquentent, voire de leurs habitudes de vie considérées à risque.

#### 5.2.2.5 Construire l'Autre à l'extérieur des frontières du respectable

Tout comme le démontrent certaines auteures (Gilchrist, 2010; Jiwani, 2006, 2009; Jiwani et Young, 2006), représenter les femmes autochtones disparues ou assassinées en s'attardant à leurs identités socialement dévaluées comme femme pauvre, consommatrice de drogues et travailleuse du sexe mènent ces dernières à glisser, sur le plan symbolique, à l'extérieur des critères de ce que la société définit comme la bonne victime, celle socialement digne d'être sauvée. En effet, par le renforcement des stéréotypes qui prédominent à l'égard des femmes autochtones et, en ce sens, la réaffirmation de certaines catégories sociales (Anthias, 2005), l'analyse permet de constater que le discours est engagé dans cette vision qui positionne ces dernières comme étant à part du reste de la société. Ces femmes ainsi négativement

représentées correspondent à cet Autre marginal auquel on ne s'identifie pas. D'ailleurs, tout comme le soutient Anthias (2005), les discours hégémoniques ont aussi pour effet d'homogénéiser les groupes en affirmant que les membres partagent des caractéristiques communes et similaires. Celles-ci déterminent d'ailleurs les frontières par rapport à qui fait partie d'un tel groupe et qui en est exclu.

Enfin, la représentation limitée et stéréotypée comme construction d'une image figée des femmes autochtones en tant que victimes et mauvaises femmes telle qu'elle se présente dans le discours est loin d'être inoffensive. Tel que le soutient Collins (2000), les stéréotypes raciaux (et sexuels) sur l'identité des femmes autochtones (et de couleur) ne sont pas seulement imposés au groupe concerné, mais contribuent à la dévaluation et à un certain contrôle des identités et des corps. En effet, les stéréotypes (et stigmates) contribuant à la marginalisation des femmes ne relèvent pas seulement de l'univers idéologique/symbolique mais les exposent à diverses formes de violence et d'abus. C'est pourquoi « l'effet du stigmate ressenti ou de la crainte de discrimination est énorme dans la vie » des femmes (Stella, s.d., s.p.). En explorant de façon plus nuancée la complexité des mécanismes d'oppression et comment celle-ci se manifeste dans la réalité, Anthias (2005) précise que les discours sur le genre et la race, etc. créent des divisions sociales et des hiérarchies sociales qui limitent à des degrés divers les conditions de vie des femmes. En effet, les discours ainsi construits sur la base d'une catégorisation et d'une normalisation de certains groupes sociaux ont pour impact de limiter l'accès de certaines populations spécifiques aux ressources sociales, économiques et politiques (Harper, 2014). La prochaine section permettra d'explorer comment se transpose cette matérialité du discours dans la vie des femmes autochtones et plus particulièrement dans les pratiques et discours d'intervention sociale.

### 5.3 Discours médiatiques et travail social

Le traitement discursif des histoires de violence, qu'il s'agisse de cas précis ou du phénomène global, peut certes avoir des impacts sur la perception de cette problématique au sein de la population générale, des différents-es intervenants-es, et par conséquent, sur les personnes concernées. En effet, la façon dont les médias dépeignent les femmes autochtones mérite réflexions, particulièrement en ce qui a trait aux impacts d'une telle couverture dans la vie de ces dernières. Alors que Foucault (1971) parlait de matérialité du discours, Althusser (1995) soulignait que celui-ci constitue le sujet, permettant de penser le rapport à soi et aux autres. Dans le cadre de cette dernière section, quelques réflexions critiques seront proposées quant aux enjeux du discours médiatique sur la situation des femmes autochtones et ce, en lien avec les discours et les pratiques d'intervention sociale.

#### 5.3.1 L'intervention comme pratique normalisante

Au fil des années, diverses thématiques considérées comme des problèmes sociaux prioritaires ont été mises à l'agenda des institutions publiques et des organisations non-gouvernementales. Comme le soutient Bourgeault (2003, p. 97), ces problèmes sociaux tiennent « eux-mêmes à des déviances qu'on souhaiterait, si on ne peut les éviter, corriger ou tout simplement pallier ». On constate d'ailleurs que la pratique d'intervention en général est façonnée par des rapports de pouvoir qui se déploient, entre autres, par la formation de catégories de personnes qui sont ciblées par certaines mesures sociales et programmes sociaux. Les groupes suivants en sont des exemples parfaits : les femmes, les Autochtones, les travailleuses du sexe, les personnes ayant des problèmes de consommation, les personnes sans domicile fixe, etc. À cet effet, l'auteur mentionne que l'intervention sociale passe par un :

[...] processus d'identification et de catégorisation (et de stigmatisation), puis de mise à l'écart, qu'on ne saurait soustraire à une réflexion critique qui donnera à voir les effets pervers de politiques et de pratiques pourtant bien intentionnées de bien-être social et de protection, de soutien et de réinsertion sociale (Bourgeault, 2003, p. 98).

Ce que Bourgeault (2003, p. 99) soulève c'est que sous-jacent à la construction de certaines problématiques sociales se présente « une vision de la personne humaine et de la société dont les référents ne sont pas explicités », mais imposent tout de même un chemin à suivre, voire une « normalité » qui apparaît comme prescriptive. Par conséquent, cette « normalité » ainsi exposée « juge et condamne » non pas seulement « l'abus, la déviance, la délinquance, la violence... », mais également la personne elle-même (*Ibid.*).

L'attention semble porter davantage ou plus souvent sur les phénomènes observés que sur leurs causes ; et sur les personnes elles-mêmes, jugées et classées comme déviantes, plus sur des situations aberrantes qui pourraient être jugées elles-mêmes anormales et appelant des redressements (*Ibid.*, p. 99).

La compréhension critique de l'intervention que propose Bourgeault fait particulièrement écho au traitement médiatique observé à l'égard des femmes autochtones. En effet, tel que soulevé dans l'analyse, le discours s'est attardé aux gestes de violence plutôt qu'aux causes derrière de tels actes. De plus, alors que le discours responsabilise les femmes pour leurs conduites jugées à risque et les présente comme des victimes déviantes et vulnérables, cela apparaît renforcer la construction des femmes autochtones violentées comme des objets désignés pour l'intervention sociale.

### 5.3.2 Le discours et les pratiques en travail social

Les pratiques et les théories en travail social sont profondément façonnées par les contextes social, économique, politique dans lesquels ceux-ci prennent place, des

contextes qui évoluent et se transforment sans cesse (Healy, 2014). Healy (2014, p. 1) souligne l'importance pour les travailleurs-ses sociaux-les d'être engagés-es dans l'influence de ces contextes et dans la remise en question des politiques organisationnelles qui sont discriminatoires et qui interfèrent dans cette visée de « positive health and welfare outcomes for the people with whom we practise ».

Dans cette perspective, les discours hégémoniques forgent les relations de savoir/pouvoir et déterminent ainsi les formes de connaissances qui sont valorisées dans certains champs comme celui du travail social (Healy, 2014). « Discourses constitute our understanding of service user needs and shape what is regarded as 'appropriate' ways of understanding and responding to those needs, as well as legitimating some kinds of knowledge and practice while devaluing others » (*Ibid.*, p. 4). En effet, ces discours teintent la façon de voir et de considérer les personnes avec qui l'on intervient, ils teintent la compréhension des situations et des besoins. Tout comme le mentionne Harper (2013, 2014), certains narratifs sociaux finissent par être intégrés dans les politiques sociales, forgeant aussi le discours et les pratiques des intervenants-es.

Plus concrètement, les discours dominants servent de ressources pour les intervenants-es dans leurs interventions alors qu'il est question de théoriser leur pratique et de faire sens des événements que vivent les personnes qu'ils et elles rencontrent (Harper, 2013, 2014). Évidemment, il importe de souligner que ces derniers-ères peuvent activement adopter, transformer ou encore contester les discours. Tout comme le mentionne Healy (2014), les intervenants-es peuvent remettre en question certaines de ces idées dominantes en incluant par exemple des discours alternatifs dans la compréhension des besoins et dans leurs façons de répondre aux problématiques rencontrées. À cet égard, « simply choosing not to accept dominance ideas and pointing out contradiction can work to resist, challenge

and change this dominant meanings systems » (Fook, 2002, p. 89 dans Healy, 2014, p. 5).

### 5.3.2.1 Travail social et pratiques colonisatrices

En conjuguant l'intervention sociale et le sujet autochtone, il est impossible de passer sous le silence le rôle historiquement chargé des travailleurs-ses sociaux-les et en l'occurrence leur mauvaise réputation auprès des communautés. Alors que l'assimilation des peuples autochtones (le régime des pensionnats, Loi sur les Indiens) a été la façon privilégiée par le gouvernement canadien pour *intégrer* ces communautés à la société dominante (AFAC, s.d.), c'est sous cette idéologie que les pratiques des intervenants-es sociaux-les ont été valorisées, contribuant ainsi à l'oppression de ces peuples (Sinclair, 2009). À ce sujet, Sinclair (2009, p. 20-21) souligne : « Social Work has negative connotations to many Indigenous people and is often synonymous with the theft of children, the destruction of families, and the deliberate oppression of Aboriginal communities ». L'intervention sociale s'inscrit ainsi dans un contexte historique social, politique, économique qui teinte sa compréhension constamment (ré)interprétée par les mémoires collectives et individuelles.

### 5.3.3 La construction des femmes autochtones comme objet d'intervention

Mensah (2007) souligne qu'une praxis d'intervention a été développée au fil des années autour de la catégorie « femme ». En matière de discours sociaux sur la violence faite aux femmes, la violence conjugale notamment, les pratiques du mouvement féministe ont réussi à « convaincre le public et les gouvernements que ce phénomène était un problème dont devait se saisir les décideurs et les fournisseurs de services » (Loseke, 2007 dans Harper, 2014, p. 86). Les discours d'intervention qui

ciblent les femmes autochtones ne se situent pas à l'extérieur de ces discours (hégémoniques) normalisants, mais contribuent certainement, à certains niveaux, à les renforcer.

### 5.3.3.1 Le couple victime / agresseur – une interprétation limitée

Le discours sur la violence qui a été analysé confirme une tendance à mettre en scène deux acteurs principaux, soit une victime passive, susceptible de vivre de la violence en raison de sa vulnérabilité personnelle, confrontée à un agresseur construit comme un monstre. Harper (2014, 2013) souligne qu'une telle conception se retrouve dans le discours d'intervention à propos des femmes victimes de violence conjugale<sup>25</sup>. Cette représentation ainsi associée à ces « deux personnages » en vient à représenter les catégories sociales de population qui seront visées par les mesures sociales et les programmes sociaux (Harper, 2014). Ce compte-rendu classique en matière de violence, lequel se présente comme narratif dominant, apparaît questionnable sur le plan de l'intelligibilité d'un tel modèle pour les femmes autochtones.

Harper (2013, 2014) questionne la capacité de ce narratif classique lorsqu'il est question de rendre compte de la complexité des situations vécues. Elle souligne qu'une telle représentation de la violence risque d'occulter des dimensions essentielles à prendre en compte dans la compréhension de ces situations, notamment par rapport au fait de s'intéresser à tout ce qu'une personne a vécu et comment elle a agi dans ces conditions. En effet, certains éléments apparaissent comme fondamentaux : *Comment les femmes voient-elles leur situation? Est-ce qu'elles se considèrent comme victimes? Quels moyens mettent-elles en place pour se protéger?*

---

<sup>25</sup> Bien que dans ce cas-ci l'auteure se soit attardée aux narratifs culturels par rapport à la violence conjugale et les femmes immigrantes, il est postulé que l'analyse des enjeux d'un tel discours sur les pratiques d'intervention en violence peut se transposer à la violence vécue par les femmes autochtones.

*Quelles ressources auraient-elles besoin pour faire face aux situations vécues? Pourquoi quittent-elles leurs réserves? Quel est leur rapport à l'agresseur (blanc, autochtone)?* De plus, sur le plan structurel, il semble qu'un tel narratif permet difficilement de reconnaître la spécificité du racisme et du colonialisme dans la compréhension de ces histoires.

Dès lors, il devient difficile « de mesurer et de comprendre ce que c'est pour ces femmes [...] que de composer avec la violence [coloniale, raciste, sexiste] au quotidien, de résister à ses effets et de se protéger contre ses dommages » (Harper, 2014, p. 87). Ainsi, il est possible de penser qu'une telle conception binaire (victime / agresseur) se présente comme une limite importante à un changement social qui soit favorable à la compréhension des réalités complexes et diversifiées des femmes autochtones.

#### 5.3.3.2 La victime vulnérable et coupable – vers un discours de protection

La représentation des femmes autochtones comme victimes vulnérables (et coupables) à la violence en raison de leur identité autochtone et de leurs comportements et pratiques jugés à risque est présent dans le discours d'intervention. Harper (2014) souligne qu'un tel discours a pour effet de stigmatiser les femmes, mais également leur culture et leur communauté et ce, en leur apposant involontairement une étiquette de « clientèle à problèmes ». Ces dernières qui présentent des caractéristiques communes en raison de leurs soi-disant mauvaises pratiques, semblent ainsi se voir définies par ces comportements socialement considérés comme marginaux, sans considération des contextes historiques, politiques, économiques qui forment la vie et influencent les choix de ces dernières.

De ce fait, une telle compréhension limitée de la réalité des femmes autochtones semble renforcer un discours de protection et de gestion du risque à leur égard où

l'intervention sociale est ainsi structurée du « point de vue dominant, voire exclusif, de l'expert, chercheur ou praticien » (Bourgeault, 2003, p. 94). Il a été démontré que dans le corpus, le « discours vrai » (Foucault, 1971, p. 17) sur les histoires de violence appartient aux autorités policières, perçues comme les acteurs les mieux placés pour comprendre, expliquer et *gérer* la violence et ce, selon une approche uniquement centrée sur la criminalisation des individus coupables. Une telle perspective limite l'inclusion du point de vue des personnes autochtones dans la définition du problème et de ses solutions, et en l'occurrence sur la définition de leurs besoins. Occulter<sup>26</sup> ainsi la voix des personnes concernées paraît renforcer une intervention basée davantage sur la « prise en charge » plutôt que sur la « prise en compte » (Karsz, 2011).

Globalement, une telle perspective protectionniste limite les possibilités de discours ainsi que les pratiques d'intervention en matière de violence, et plus spécifiquement de violence envers les femmes autochtones. Cette idée que l'on doit protéger les femmes autochtones vulnérables renforce également cet historique des représentations des Autochtones comme inaptes à s'autodéterminer et dépendants de l'État (Harding, 2005). En opérant une telle généralisation, le discours ne permet pas de considérer l'agentivité des femmes, de bénéficier de leurs savoirs et de leur capacité à mieux définir le problème (Karsz, 2011).

---

<sup>26</sup> Évidemment, il n'est pas question ici de nier que les Autochtones participent à la définition des problématiques qui touchent les membres de leurs communautés. Ces femmes et ces hommes ne sont pas absents-es des discours qui les concernent et participent à leur construction. Néanmoins, l'analyse produite dans le cadre de cette recherche a démontré que leur voix est encore peu entendue dans les médias francophones (au Québec).

## CONCLUSION

En partant du constat que les recherches offrent généralement une compréhension limitée de ce qui apparaît comme une « culture » de la violence envers les femmes autochtones, ce mémoire visait à explorer une dimension généralement peu abordée en matière de violence, soit la dimension idéologique, et plus spécifiquement les pratiques discursives. C'est pourquoi il s'avérait pertinent d'explorer et de réfléchir aux représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées et d'examiner le discours qui en découle. Cette recherche a donc été motivée par le désir de comprendre comment certains discours du quotidien qui semblent banals, peuvent contribuer à la perpétuation des différentes formes de violence qui touchent ces femmes.

Ce travail de recherche s'est inspiré des perspectives féministes de l'intersectionnalité (Collins, 2000; Anthias, 2005), mais également des théories critiques de la communication (Hall, 1997a, 1997b). Ces ancrages théoriques ont permis, d'une part, de soutenir une analyse qui reconnaît la multiplicité et l'imbrication des rapports de pouvoir engendrés par le genre, la race, l'ethnicité, la classe, etc., dans la compréhension des expériences de violence, et d'autre part, de parler en termes de rôle idéologique et politique des discours médiatiques. Il s'agissait de répondre à la question de recherche suivante : *Comment les femmes autochtones violentées, principalement celles qui sont disparues ou assassinées, sont-elles représentées à travers le discours médiatique francophone et quels sont les enjeux politiques d'une telle représentation?*

Le premier objectif de cette recherche était de dresser un portrait des représentations médiatiques portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées en faisant ressortir les principales thématiques abordées dans 147 articles répertoriés.

Cette première analyse était constituée de deux corpus : un général et un spécifique. Le premier corpus portait sur le phénomène général des disparitions et assassinats alors que le corpus spécifique s'intéressait aux histoires médiatiques au sujet de Kelly Morrissette et de Tiffany Morrison, deux femmes autochtones retrouvées assassinées et dont les meurtres – à ce jour – sont toujours non résolus.

L'analyse du corpus général a permis de rendre compte que lorsque les médias abordent le phénomène de disparitions et d'assassinats, les thématiques abordées informent sur le haut taux de violence qui touche les femmes autochtones et soulignent le traitement différencié et discriminatoire auquel celles-ci sont confrontées de la part des autorités (gouvernementales et policières) et des médias. À cet égard, la mise en place d'une enquête publique est présentée comme le moyen de faire la lumière sur ce phénomène. Par ailleurs, on constate que les médias traitent peu les histoires singulières des femmes. Les thématiques tournent essentiellement autour de : rapports et commissions d'enquête comme critique des autorités, statistiques précisant les mauvaises conditions de vie; vigiles, cérémonies et événements en mémoire des femmes; éléments explicatifs de la violence et du traitement différencié; mobilisation et revendications autochtones.

L'analyse du corpus spécifique pour sa part, a révélé que lorsque les médias s'attardent aux histoires individuelles des femmes, la couverture est centrée sur les différentes étapes de la démarche d'enquête et le travail de la police en lien avec celles-ci. Les autres thèmes abordés concernaient : la critique d'un traitement différencié de la part de la police et des médias; le phénomène de disparitions et assassinats; la violence envers les travailleuses du sexe; les vigiles et cérémonies en mémoire des femmes; les statistiques sur les taux de violence; les éléments explicatifs sur la violence et la différence de traitement. Bien que ces thématiques secondaires permettent d'élargir la compréhension des histoires des femmes, il en ressort que ces

articles parviennent difficilement à contextualiser ces cas spécifiques par rapport à la violence vécue par les femmes autochtones en général.

Le deuxième objectif était de dégager et de reconstruire le discours porté par l'ensemble de ces représentations médiatiques. Pour ce faire, une analyse du discours a été effectuée selon les principes développés par Michel Foucault (1971). Il a été question de relever les régularités et les discontinuités, mais également certaines procédures discursives. Trois ensembles ont été exposés et mettent en lumière l'articulation du discours médiatique portant sur les femmes autochtones violentées, disparues ou assassinées.

L'ensemble discursif « de mauvaises femmes » permet de voir que le discours médiatique, en rendant visible certains aspects de leur vie, construit les femmes autochtones comme des sujets cumulant des positions sociales indésirables. Soutenant un discours misérabiliste, elles sont présentées comme déviantes et marginales. L'analyse met également en lumière une tension dans la représentation de ces femmes à titre de victimes alors qu'on les présente comme vulnérables à la violence, en raison de leur identité autochtone, mais aussi coupables d'adopter des comportements et pratiques jugés à risque (travail du sexe, consommation de drogues et alcool, etc.).

Le second ensemble « une violence imprévisible » met en lumière un discours qui aborde la violence des femmes autochtones sous l'angle de la criminalité, en s'attardant au caractère singulier et imprévisible des gestes commis. Centré sur la démarche d'enquête, le discours suggère que la résolution de ces crimes passe par une solution individuelle, soit l'arrestation du coupable. La violence est entendue et expliquée comme provenant de dangereux individus pathologiques masculins dont les femmes doivent se méfier.

Le dernier ensemble discursif « analyse et solution policière » permet de confirmer que les forces de l'ordre sont présentées comme sujet expert en matière de régulation de la violence. Ces acteurs, lesquels sont considérés comme ayant le pouvoir de déterminer le « vrai » problème dans ces histoires, sont ainsi perçus comme la source de référence quant aux causes explicatives et aux solutions à mettre en place pour contrer la violence. En effet, la réponse judiciaire étant privilégiée (et intégrée socialement) dans le cas des femmes autochtones disparues ou assassinées, elle apparaît comme tributaire de cette logique discursive centrée sur le travail de la police.

Le troisième objectif visait à développer une critique de ce discours en analysant les enjeux matériels sur la situation des femmes autochtones ainsi que sur les discours et les pratiques en travail social.

Dans un premier temps, l'analyse a permis de démontrer comment les pratiques discursives employées par les médias contribuent à la marginalisation des femmes autochtones et à la banalisation de la violence faite aux femmes en général. En effet, centré sur la part subjective, c'est à dire une forme de violence exercée par un agent identifiable (Žižek, 2008), le discours réduit ces cas aux actions individuelles d'hommes pathologiques monstrueux qui abusent de femmes que l'on présente comme naturellement vulnérables à la violence. De ce fait, le discours occulte les fondements structurels et raciaux (colonialisme, racisme, sexisme, etc.) de la violence qui touche les femmes autochtones et agit à titre de mécanisme patriarcal et raciste. Le cadre dominant actuel se voit ainsi réifié (Jiwani et Young, 2006).

L'analyse a également démontré comment l'usage de stéréotypes historiquement ancrés (racistes et sexistes) agit à titre d'un « contrôle de l'image » où ces femmes sont réduites à des représentations qui les caractérisent comme des victimes « amochées », des êtres hypersexuels et blâmables pour leur victimisation. Tout comme le soutenaient Jiwani et Young (2006), l'identité raciale associée à la prostitution

mène les femmes autochtones au dernier rang de l'ordre moral et renforce l'idée comme quoi la mort de celles-ci est naturelle, ou du moins inévitable. En les positionnant ainsi à part du reste de la société, les médias contribuent à leur marginalisation.

Dans un deuxième temps, une réflexion critique a permis de s'attarder aux liens entre le discours médiatique et les pratiques d'intervention sociale. Le discours d'intervention passant par un processus de catégorisation, de normalisation et de marginalisation (Bourgeault, 2003), il est soutenu que la représentation des femmes autochtones à titre de victimes vulnérables et déviantes, en fait des sujets désignés pour l'intervention sociale. Cette recherche postule d'ailleurs qu'une telle représentation stéréotypée des femmes renforce un discours de protection et de gestion du risque à leur égard. Cela contribue à une prise en charge des individus qui tend à occulter leur agentivité et leurs capacités à déterminer le problème de la violence qui les concerne, et ce faisant, les solutions et les besoins en matière d'intervention sociale (Karsz, 2011).

Pour compléter cette recherche, il est nécessaire de souligner certaines limites à l'étude, s'ajoutant ainsi à celles rapportées au chapitre 3. En premier lieu, il faut reconnaître que ce mémoire est un regard culturel sur les représentations médiatiques des femmes autochtones, porté par une étudiante universitaire non autochtone. Il importe donc de souligner que cette étude s'inscrit dans des rapports sociaux de pouvoir, en ce sens que ma position comme femme blanche comporte des privilèges qui teintent mon interprétation des messages médiatiques analysés tout comme ma compréhension générale de la situation. Ainsi, l'analyse discursive effectuée a certes exigé de faire des choix qui, en l'occurrence, ont laissé dans l'ombre d'autres éléments. Ceux-ci auraient pu orienter différemment la présentation des résultats. En deuxième lieu, il importe également d'insister sur le fait que la « catégorie » femme autochtone ne doit pas être comprise comme homogène et figée, mais plutôt comme

en constante transformation et renvoyant à des femmes qui vivent des expériences complexes et diversifiées.

Il est entendu que le discours dégagé du corpus ne permet pas de savoir qui étaient ces femmes, ni ce qu'elles représentaient pour les gens qui les aimaient, soit leurs proches, leurs amis-es, mais également les membres de leur communauté. Cette recherche ne prétend pas pouvoir proposer ce qui devrait être dit sur ces femmes, mais soumet plutôt une réflexion critique sur la manière dont certains discours du quotidien peuvent contribuer à la violence raciste, sexiste, colonialiste par le renforcement de discours hégémoniques.

À la lumière des constats issus de cette recherche, certaines questions demeurent et méritent réflexion. Par exemple, il serait pertinent de s'intéresser à la façon dont les femmes perçoivent et interprètent ce discours. Comment elles négocient les représentations médiatiques et culturelles en général? Si elles avaient la parole dans les médias, que diraient-elles sur leurs réalités? Par ailleurs, au plan du travail social, il serait intéressant de réfléchir davantage au rôle que jouent les intervenants-es dans la (re)production de certains discours dominants et discriminatoires à l'égard des Autochtones, mais également aux façons dont ceux-ci transforment ce regard sur ces femmes et les membres des communautés.

J'aimerais terminer en soulignant une préoccupation majeure : celle de l'importance de nous questionner comme société, mais également comme chercheurs-euses et intervenants-es sur nos discours culturels, sur les normes qui régissent ces discours et leurs impacts potentiels dans la (re)production des inégalités sociales. Au-delà des objectifs de cette démarche, j'espère par le fait même que ce mémoire contribue, si non à initier, du moins à alimenter ce questionnement.

## ANNEXE A

### QUESTIONS GUIDANT L'ANALYSE

#### **GENRE**

Quelle conception des rapports sociaux de sexe?  
Quelle conception/rôle de la femme sous-tendent ces discours?  
Quelle conception de la « victime »?  
Quelle conception de l'« agresseur »?

#### **RACE**

Comment parle-t-on de la race? De l'identité socio-culturelle?  
Comment sont représentées les femmes autochtones?  
Comment sont représentés les Autochtones en général?

#### **COLONIALISME**

Comment parle-t-on du rapport à l'Histoire?  
Colonisation? Impérialisme?  
Traumatisme des pensionnats?  
Droits territoriaux?

#### **VIOLENCE**

Comment parle-t-on de la violence? (physique, sexuelle, verbale, psychologique,...)  
Quelle définition de la violence sous-tendent ces discours?  
Quelle place pour la violence structurelle?

#### **STRATÉGIES DISCURSIVES**

Logique de négation (*strategic silence*)  
Déni du racisme  
Déni de la violence structurelle  
Visibilité stéréotypée

ANNEXE B  
TABLEAU REPRÉSENTATION (KM)

	Victime	Femme	Jeune	27 ans	Origine autochtone	Résidente de Vanier	Bacalante	Mère de 3 enfants	Prostituée	Tosicomane	Évincée de son appartement	Démêlée avec la justice
2006												
1	x	x		Âgée de 27 ans	x		la victime du meurtre (...) était bel et bien enceinte lorsqu'elle a été poignardée (...).	(...) sa famille de trois enfants.	La victime est soupçonnée de s'être adonnée à la prostitution pour faire vivre sa famille de trois enfants (...).		Elle avait été évincée de son appartement situé au 113 de la rue Lavergne, à Vanier au mois de mars dernier.	(...) avait eu des démêlés avec la justice à Ottawa. (...) avait été accusée de deux voies de fait armées au mois de mai 2005. (...) avait obtenu une sentence suspendue assortie d'une probation de 12 mois pour ces deux chefs d'accusation
2	x	x		Elle allait avoir 28 ans le 4 janvier prochain	x			C'était une autochtone qui avait 3 enfants. Elle avait une fille de 13 ou 14 ans et deux garçons âgés entre deux et quatre ans. Après avoir été expulsée de son appartement, elle a perdu la garde de ses enfants, au profit de la Société de l'aide à l'enfance (Yosief Tekle, proprio du	« Elle vivait de la rue (prostitution) » (Yosief Tekle, proprio du dépanneur)	« Elle consommait beaucoup d'alcool et prenait sûrement des drogues. Elle avait parfois l'air amochée. » (Yosief Tekle, proprio du dépanneur)	Après avoir été expulsée de son appartement (...)	(...) avait eu des démêlés avec la justice à Ottawa. (...) avait été accusée de deux voies de fait armées au mois de mai 2005. (...) avait obtenu une sentence suspendue assortie d'une probation de 12 mois pour ces deux chefs d'accusation  Le 5 janvier prochain, elle devait justement comparaître en cour pour bris de probation.

ANNEXE C  
TABLEAU VIOLENCE (KM)

	Rapport de la victime à l'acte de violence	Façon de nommer l'acte de violence :	Liens autres meurtres	Façon de nommer le responsable de l'acte violence	Liens avec phénomène ou violence en général	Éléments en lien avec racisme	Éléments qui expliquent la violence
<b>2014</b>							
81	Le corps Kelly Morrissau, 27 ans, avait été retrouvé, en 2006, dans un stationnement (...)	Agressions graves	Deux agressions graves ne sont produites sur le territoire du parc ces dernières années. Le corps de Kelly Morrissau, 27 ans, avait été retrouvé, en 2006, dans un stationnement de la rue Gamelin, à l'entrée du parc de la Gatineau, dans le secteur de Hull. En 2011, le corps de Valérie Leblanc, 18 ans, qui étudiait au Cégep de l'Outaouais, avait été retrouvé par des étudiants, près de la piste cyclable située derrière le campus Gabrielle-Roy, la aussi dans le secteur de Hull.				
82	<p>Kelly Morrissau était retrouvée agonisante dans un stationnement (...)</p> <p>Le 10 décembre 2006, le corps dénudé et ensanglanté de la jeune autochtone de 27 ans est retrouvé gisant dans un stationnement de la rue Gamelin.</p> <p>La femme, qui a été poignardée à plusieurs reprises, mourra lors de son transport à l'hôpital.</p>	Meurtre Drame	En décembre 2013, les enquêteurs ont cru qu'ils étaient parvenus à faire un lien entre plusieurs affaires de meurtres de prostituées à Ottawa. L'ADN de l'accusé est comparé à celui du présumé meurtrier de Kelly Morrissau, mais les résultats ne seront pas concluants.	<p>présumé meurtrier</p> <p>portrait-robot du suspect</p> <p>(...) quelqu'un qui a tué une prostituée.</p> <p>« C'est certain que cela représente des défis importants pour nous. Déjà, quelqu'un qui sollicite une prostituée, il ne s'en vantera pas, encore moins quelqu'un qui a tué une prostituée », reconnaît Jean-Paul Lemay.</p>			Les enquêteurs pensent qu'elle a été tuée par un de ses clients.

APPENDICE A  
INVENTAIRE DES ARTICLES REPÉRÉS : CORPUS GÉNÉRAL

No.	DATE	SOURCE	TITRE
1	2009/03/18	Le Devoir	Les autochtones demandent que la police s'occupe aussi de leurs disparues
2	2009/04/24	La Presse	Peu d'attention serait accordée aux femmes autochtones portées disparues
3	2009/05/18	La Presse	Femmes autochtones disparues ou assassinées – Une tragédie trop souvent silencieuse
4	2009/10/05	Le Droit	Vigile en mémoire des autochtones disparues
5	2009/10/05	La Presse	Hommage aux femmes autochtones
6	2009/12/07	Le Devoir	Polytechnique – 20 ans après le drame, mesurer le chemin parcouru
7	2010/02/16	Le Devoir	Ignatieff dépose sa liste d'épicerie
8	2010/05/28	Le Devoir	Amnistie n'est pas tendre envers le Canada
9	2010/06/26	La Presse	La situation des jeunes autochtones est « totalement inacceptable » selon un rapport
10	2010/08/09	Le Devoir	Affaire Pickton – Tout revoir
11	2010/10/16-17	Le Devoir	Les femmes se disent déçues – La ministre défend le « bilan positif » de la lutte pour l'égalité
12	2010/11/09	La Presse (blogues)	582 femmes ?
13	2010/11/20	Le Devoir	À la recherche des femmes autochtones disparues – 580 ont disparues ou ont été assassinées au Canada depuis 30 ans
14	2011/07/06	La Presse	Violence contre les femmes autochtones – Pas de plan d'action national
15	2011/07/09-10	Le Devoir	Une violence oubliée
16	2011/11/08	La Presse	Autochtones disparues ou assassinées – Les femmes jetables
17	2011/11/08	La Presse	Une enquête nationale réclamée
18	2011/11/08	La Presse	Mortes parce qu'elles étaient autochtones
19	2011/11/08	La Presse (site-web)	Des centaines de femmes tuées dans l'ombre
20	2011/11/08	Le Droit	Des centaines de femmes manquent à l'appel au Canada – Assassinées ou disparues dans l'indifférence
21	2011/11/09	La Presse	Disparition de deux adolescentes autochtones – Le ministre Kelley reconnaît des manquements
22	2011/12/14	La Presse	Disparitions et meurtres de femmes autochtones - L'ONU lance une enquête au Canada
23	2011/12/14	Le Soleil	Femmes autochtones – Épidémie de meurtres sous la loupe de l'ONU

24	2012/02/07	Le Devoir	Harper en Chine
25	2012/02/15	La Presse	Une marche pour les femmes autochtones disparues
26	2012/10/01	Le Devoir	Un sommet pancanadien sur les femmes autochtones assassinées et disparues.
27	2012/10/05	Le Droit	La flamme de l'espoir survit à l'indifférence
28	2012/11/26	Le Devoir	Douze jour d'action contre la violence faite aux femmes
29	2012/12/07	Le Devoir	Violence faite aux femmes - Trop de cas passés sous le silence
30	2012/12/18	Le Devoir	Meurtre en série de prostituées - Les préjugés de la police ont aidé Pickton
31	2012/12/19	Le Devoir	Affaire Pickton - Ce que l'on ignore
32	2012/12/20	Le Soleil	Honte au Canada
33	2012/12/22-23	Le Devoir	Femmes autochtones - Un air de déjà-vu
34	2013/02/14	Le Devoir	Des agents de la GRC auraient agressés des femmes autochtones
35	2013/02/16-17	Le Devoir	Elles méritent mieux
36	2013/02/17	Le Devoir	Violence contre les femmes - Sortir du cas par cas
37	2013/05/23	La Presse	Droit des autochtones - Le Canada de nouveau montré du doigt
38	2013/06/03	Le Devoir	Les autochtones promettent un été de mobilisation si Harper n'agit pas
39	2013/06/08-09	Le Devoir	Quand Ottawa piétine
40	2013/06/10	Le Devoir	Premières Nations, plus de consensus que d'opposition croit le ministre Valcourt
41	2013/10/04	ICI Radio-Canada – Ottawa-Gatineau (site web)	Femmes autochtones du Canada revient à la charge pour exiger une enquête nationale
42	2013/10/16	Le Devoir	Peuples autochtones – C'est la crise au Canada, dit le rapporteur spécial de l'ONU
43	2013/10/16	La Presse	La situation des autochtones au Canada - Une véritable « crise », estime un émissaire de l'ONU
44	2013/10/17	La Presse	L'indignation sélective
45	2013/10/27	Le Devoir	Travailler aux racines des pratiques sociales pour continuer à progresser
46	2013/12/19	La Presse	Droits de l'homme : Le Canada critiqué
47	2014/01/24	Le Devoir	La GRC rouvre tous les cas de femmes autochtones tuées ou disparues
48	2014/03/12	Le Devoir	Comptent-elles vraiment?
49	2014/03/20	La Presse	Blocage autochtone de près de 24 heures sur une voie ferrée
50	2014/03/20	Le Devoir	Via Rail : fin du blocage par les Premières Nations

**APPENDICE B**  
**INVENTAIRE DES ARTICLES REPÉRÉS : CORPUS SPÉCIFIQUE (KM)**

<b>No.</b>	<b>DATE</b>	<b>SOURCES</b>	<b>TITRES</b>
1	2006/12/12	Cyberpresse	« La femme retrouvée poignardée dans le Parc de la Gatineau était enceinte selon, sa tante »
2	2006/12/13	Le Droit	« La femme retrouvée poignardée dans le parc de la Gatineau était enceinte, selon sa tante »
3	2006/12/14	Journal de Montréal	Son tueur recherché
4	2006/12/14	Le Droit	Kelly Morrissette : le mystère demeure incomplet
5	2006/12/15	Le Droit	Kelly Morrissette : la police a découvert certains indices
6	2006/12/16	La Revue du Samedi (Gatineau)	Meurtre dans le parc de la Gatineau : La police avare de commentaires
7	2006/12/17	La Presse Canadienne	Une cérémonie est organisée en l'honneur d'une femme autochtone assassinée
8	2006/12/17	Cyberpresse	Témoignages émouvants pour Kelly Morrissette
9	2006/12/18	Le Droit	Témoignages émouvants pour Kelly Morrissette
10	2006/12/18	Le Droit	Prostitution : Ottawa sera poursuivi
11	2006/12/20	Le Droit	Un hélicoptère cherche des indices
12	2006/12/27	Cyberpresse	La police de Gatineau détient de « bonnes pistes » pour élucider le meurtre de Kelly Morrissette
13	2006/12/28	Le Droit	La police de Gatineau détient de « bonnes pistes » pour élucider le meurtre de Kelly Morrissette
14	2007/01/03	Le Droit	Les morts violentes en 2006
15	2007/01/15	Le Droit	Les médias et Kelly Morrissette
16	2007/01/26	Le Droit	L'assassin de Kelly Morrissette court toujours malgré les efforts de la police
17	2007/03/17	Le Droit	Meurtre de Kelly Morrissette : la police possède une description du tueur
18	2007/05/16	SRC Ottawa	La police recherche un informateur
19	2007/05/17	Le Droit	Témoin recherché
20	2007/05/19	La Revue du samedi (Gatineau)	Témoin important recherché
21	2007/06/06	SRC Ottawa	Une récompense pour les informateurs
22	2007/06/07	Canada NewsWire	Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations réclame l'aide du public pour élucider les circonstances entourant l'homicide de Kelly Morrissette
23	2007/06/07	SRC Ottawa	4000\$ pour un éventuel informateur

24	2007/06/07	Le Droit	Affaire Kelly Morrissette : Phil Fontaine offrira une récompense
25	2007/06/07	Nouvelles Télé-Radio	Une prime est offerte pour retrouver le meurtrier d'une femme autochtone
26	2007/06/07	La Presse Canadienne	Une prime est offerte pour retrouver le meurtrier d'une femme autochtone
27	2007/06/08	Le Droit	Récompense de 4000\$ pour des informations sur le meurtrier de Kelly Morrissette
28	2007/06/09	La Revue du samedi (Gatineau)	Récompense de 4000\$ pour une enquête qui piétine
29	2007/06/15	SRC Manitoba	Une prime pour retrouver l'assassin
30	2007/06/15	Le Droit	Kelly Morrissette : Récompense de 14 000\$
31	2007/06/20	La Revue du mercredi (Gatineau)	Récompense additionnelle pour des informations sur le meurtre de Kelly Morrissette
32	2007/06/20	Cyberpresse	Meurtre de Kelly Morrissette : de nouveaux témoins se manifestent
33	2007/06/21	Le Droit	De nouveaux témoins dans l'affaire Morrissette
34	2007/06/23	La Revue du samedi (Gatineau)	Du nouveau dans l'affaire Morrissette
35	2007/08/23	Cyberpresse	Nouveaux éléments dans l'enquête sur le meurtre de Kelly Morrissette
36	2007/08/24	Le Droit	Nouveaux éléments dans l'enquête sur le meurtre de Kelly Morrissette
37	2007/09/18	SRC Ottawa	La police publiera un portrait-robot
38	2007/09/18	Cyberpresse	Un portrait-robot du présumé meurtrier de Kelly Morrissette
39	2007/09/19	Cyberpresse	Un portrait-robot du présumé meurtrier de Kelly Morrissette
40	2007/09/19	Le Droit	Un portrait-robot du présumé meurtrier de Kelly Morrissette
41	2007/09/19	Nouvelles Télé-Radio	Gatineau - Quelques neuf mois après l'assassinat de Kelly Morrissette, la police de Gatineau a dévoilé mercredi le portrait-robot du présumé auteur de cet homicide
42	2007/09/19	SRC Ottawa	La police publie un portrait-robot
43	2007/09/19	Cyberpresse	Portrait-robot du présumé meurtrier de Kelly Morrissette
44	2007/09/20	Le Droit	Portrait-robot du présumé meurtrier de Kelly Morrissette
45	2007/09/21	Le Droit	Une marche nocturne hantée par la mort de Kelly Morrissette
46	2007/09/22	La Revue du Samedi (Gatineau)	Un portrait-robot dans l'affaire Morrissette
47	2007/09/22	Le Droit	Nouvelles informations sur le meurtre de Kelly Morrissette

48	2007/12/09	Cyberpresse	Une douleur qui reste vive
49	2007/12/10	SRC Ottawa	Plaidoyer pour mettre fin à la violence
50	2007/12/10	Le Droit	Un an après, toujours pas de suspect pour le meurtre de Kelly Morriseau - Une douleur qui reste vive
51	2007/12/20	Cyberpresse	Des tests d'ADN pour dix suspects
52	2007/12/21	Le Droit	Des tests d'ADN pour dix suspects
53	2011/08/25	Le Droit	Trop tôt pour relier le meurtre à d'autres enquêtes - Des dossiers non résolus refont surface
54	2011/09/09	Le Droit	Un coup de main aux forces de l'ordre
55	2011/12/10	Le Droit	Une série d'homicides à Ottawa liés La police invite les travailleuses du sexe à la prudence
56	2012/01/24	Le Droit	Opérations anti-prostitution à Ottawa - Les travailleuses du sexe demandent un moratoire
57	2012/06/26	SRC Gatineau/Ottawa	Meurtre de Kelly Morriseau : l'enquête se poursuit six ans plus tard
58	2012/06/27	SRC Manitoba (site web)	Le Québec, l'Ontario et l'Alberta s'intéressent au présumé meurtrier Shawn Lamb
59	2012/06/27	SRC Gatineau/Ottawa (site web)	Une veillée à la bougie à la mémoire de Kelly Morriseau
60	2012/06/27	La Presse (site web) – Le Droit	Poignardée près du parc de la Gatineau, le 10 décembre 2006 - Le meurtre de Kelly Morriseau à nouveau sous enquête
61	2012/06/27	Le Droit	Poignardée près du parc de la Gatineau, le 10 décembre 2006 - Le meurtre de KM à nouveau sous enquête
62	2012/06/28	Le Droit	Précision
63	2012/12/10	SRC Gatineau/Ottawa (site web)	Sixième anniversaire de la mort de Kelly Morriseau à Gatineau
64	2012/12/10	SRC Gatineau/Ottawa (site web)	Sixième anniversaire de la mort de Kelly Morriseau à Gatineau : l'enquête se poursuit
65	2012/12/18	Le Droit	Vigile pour les travailleuses du sexe à Ottawa
66	2013/02/07	SRC Gatineau/Ottawa (site web)	Meurtres de prostituées : la police d'Ottawa reverra ses dossiers non-résolus
67	2013/02/07	La Presse (site web) – Le Droit	Inculpé des meurtres de deux prostituées
68	2013/02/08	Le Droit	Marc Leduc, 56 ans, était déjà accusé d'agression sexuelle - Accusé d'avoir tué deux prostituées
69	2013/02/07	La Presse (site web) – Le Droit	Affaire Morriseau : Leduc est une priorité pour la police
70	2013/02/08	Info07, Outaouais (site web)	Kelly Morriseau : la police de Gatineau fera certaines rencontres
71	2013/02/08	Le Droit	Enquête sur le meurtre de Kelly Morriseau en 2006 – La police de Gatineau s'intéresse à Leduc
72	2013/02/27	La Presse (site web) Le Droit	Meurtre de Jennifer Stewart en 2010 à Ottawa - Un homme de 22 ans comparait aujourd'hui

73	2013/02/27	La Presse (site web) – Le Droit	Meurtre de Jennifer Stewart en 2010 - Un homme de 22 ans accusé
74	2013/02/28	Le Droit	Meurtres de prostituées non résolus
75	2013/02/28	Le Droit	Vérifications de routine à Gatineau
76	2013/12/10	La Presse (site web) – Le Droit	Affaire Morrissette : Marc Leduc toujours dans le collimateur de la police
77	2013/12/10	ICI Radio-Canada – Ottawa-Gatineau (site web)	Meurtre de Kelly Morrissette : la police de Gatineau attend les résultats d'un test d'ADN
78	2013/12/11	Le Droit	Sept ans après le meurtre de Kelly Morrissette – Leduc toujours dans la mire de la police
79	2013/12/20	La Presse (site web) – Le Droit	« Victoire totale » pour les travailleuses du sexe
80	2013/12/21	Le Droit	Une « victoire totale » pour les travailleuses du sexe
81	2014/06/19	ICI Radio-Canada – Ottawa-Gatineau (site web)	Une femme agressée sexuellement au parc de la Gatineau
82	2014/12/10	ICI Radio-Canada – Ottawa-Gatineau (site web)	Meurtre de Kelly Morrissette : les policiers refusent d'abdiquer
83	2014/12/11	104,7 fm Outaouais	Meurtre de Kelly Morrissette : le coupable court toujours... huit ans plus tard

APPENDICE C  
INVENTAIRES DES ARTICLES REPÉRÉS : CORPUS SPÉCIFIQUE (TM)

No.	DATE	SOURCES	TITRE
1	2010/04/06	CNW TELBEC	Peacekeepers mohawks de Kahnawake – Corps identifié
2	2010/06/05	Le Journal de Montréal	Les restes humains identifiés
3	2011/07/16	Le Journal de Montréal	10 000\$ pour identifier le tueur
4	2011/07/16	Le Journal de Montréal	Crimes violents – Les femmes autochtones plus à risque
5	2012/10/02	Patrouille TVA	Meurtre de Tiffany Morrison – Un don fait grimper la récompense à 25 000\$
6	2012/10/02	Le Journal de Montréal	25 000\$ pour aider à la résolution d'un meurtre
7	2012/11/14	TVA Nouvelles (réf. site web)	Kahnawake – Meurtre de Tiffany Morrison : 50 000\$ de plus pour la récompense
8	2012/11/15	Le Journal de Québec (réf. site web)	Tiffany Morrison – 50 000\$ de plus pour retrouver le meurtrier
9	2012/10/02	Le Journal de Québec (réf. site web)	La récompense à 25 000\$
10	2012/10/02	Le Journal de Montréal (réf. site web)	La récompense à 25 000\$
11	2012/11/02	Le Journal de Montréal (réf. site web)	50 000 \$ de plus pour la récompense
12	2012/11/02	Le Journal de Québec (réf. site web)	50 000 \$ de plus pour la récompense
13	2013/09/25	L'Écho du Nord (St-Jérôme)	À la mémoire des Sœurs par l'Esprit – Un 15 <sup>e</sup> arbre de la paix pour St-Jérôme
14	2014/05/10	Le Soleil de Châteauguay	A thousand cases of killed or missing native women – A Mohawk from Kahnawake among the victims

## BIBLIOGRAPHIE

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2012). *Les femmes autochtones au Canada : profil statistique d'après le Recensement de 2006*. Gouvernement du Canada. Récupéré le 22 juin 2016 de [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai\\_rs\\_pubs\\_ex\\_abwch\\_pdf\\_1333374752380\\_fra.pdf](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ai_rs_pubs_ex_abwch_pdf_1333374752380_fra.pdf)

Althusser, L. (1995). *Sur la reproduction*. Paris : Presse universitaire de France.

Amnistie Internationale (2009). *Assez de vies volées ! Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada : Une réaction d'ensemble est nécessaire*. Royaume-Uni : Amnesty International Publication.

Amnistie Internationale (2004). *On a volé la vie de nos sœurs. Discrimination et violence contre les femmes autochtones : Résumé des préoccupations d'Amnesty International*. Ottawa : Les éditions Francophones d'Amnesty International.

Anderson, K. (2009). The Construction of a Negative Identity. Dans K. Anderson (dir.) *A Recognition of Being : Reconstructing Native Womanhood* (p.99-112). Toronto : Sumach Press.

Angus, I. et S. Jhally. (1989). *Cultural Politics in Contemporary America*. New York : Routledge.

Anthias, F. (2008). Thinking Through the Lens of Translocational Positionality: An Intersectionality Frame for Understanding Identity and Belonging. *Translocations: Migration and Social Change*, 4(1), 5-20.

Anthias, F. (2005). Social Stratification and Social Inequality: Models of Intersectionality and Identity. Dans F. Devine et al. (dir.), *Rethinking Class: Culture, Identities and Lifestyles* (p. 24-45). New York: Palgrave Macmillan.

Armitage, P. (1992). Les Premières Nations, les médias et le pouvoir de l'opinion publique. *Anthropologie et Sociétés*, 16(3), 77-101

Association des femmes autochtones du Canada (2010). *Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'initiative Soeurs par l'esprit*. AFAC, Canada.

Association des femmes autochtones du Canada (2009). *Aboriginal women and economic security: Backgrounder*. Association des femmes autochtones du Canada, Ottawa. Récupéré le 23 septembre 2013 de <http://nwac.ca/files/download/Backgrounder-ECDEV.pdf>

Association des femmes autochtones du Canada (s.d.) Fiche. *Causes première de la violence envers les femmes autochtones et répercussions de la colonisation*. Récupéré le 30 août 2016 de <https://nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fact-Sheet-Root-Causes-of-Violence-Against-Aboriginal-Women-FR.pdf>

Baillargeon, N. (2007). Le modèle propagandiste des médias. *À Babord*, 18. (février-mars). Récupéré le 28 octobre 2013 de <http://www.ababord.org/spip.php?article261>

Barry A. O. (2002). Les bases théoriques en analyse du discours. Les textes de méthodologie. *Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie*, 1-35. Récupéré de <https://depot.erudit.org/id/002331dd>

Barthes, R. (2010). *Mythologies*. Paris : Éditions du Seuil.

Berman H. et Y. Jiwani (2002). *Dans le Meilleur Intérêt des Petites Filles*. Phase II Report. Alliance des cinq centres de recherche sur la violence. YWCA. Récupéré de [http://ywcacanada.ca/data/research\\_docs/00000065.pdf](http://ywcacanada.ca/data/research_docs/00000065.pdf)

Bilge, S. (2009). Théorisation féministe de l'intersectionnalité, *Diogenes*, 1 : 225, 70-88.

Boileau, A., Bergeron, A. et C. Lévesque (2015). *Naniawig Mamawe Ninawind. Debout et solidaire. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*. Femmes autochtones du Québec. Kahnawake.

Bommier-Pincemin, B. (1999). Caractérisation d'un texte dans un corpus : du quantitatif vers le qualitatif", A "Définir un corpus". Dans *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents* (p. 415-427). (Thèse de Doctorat en Linguistique). Université Paris IV Sorbonne

Bopp, M., Bopp, J. et P. Lane (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*. Fondation autochtone de guérison. Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison. Ottawa.

Bourgeault, G. (2003). L'intervention sociale comme entreprise de normalisation et moralisation : peut-il en être autrement? À quelles conditions?. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 92-105.

Bourque, P., Jaccound, M. et E. Gabriel (2009). Stratégies adoptées par les femmes autochtones dans un contexte de violence familiale au Québec. *Criminologie*, 42(2), 173-194.

Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). (2012). *L'État des connaissances sur la santé des Autochtones : examen de la santé publique autochtone au Canada*. Prince-George, Colombie-Britannique.

Charlton S., Giroux, D. et M. Lemieux (2013). *Comment les Québécois s'informent-ils?*. Centre d'étude sur les médias. Récupéré le 30 avril 2016 de <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/CommentQuebecois2013.pdf>

Chomsky, N. et H. S. Edward (1988). *Manufacturing Consent. The Political Economy of the Mass Media*. New York : Pantheon Books.

Collins Hill, P. (2000). *Black feminist thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment* (2<sup>e</sup> ed.). New York, London : Routledge.

Convention pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes (2012). *Guide des droits des femmes autochtones en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (2<sup>e</sup> ed.). Royaume-Uni : Forest Peoples Programme.

Corrin, C., Hugon, A. et C. Marro (1997). La violence masculine contre les femmes : résistance et recherche féministes. *Nouvelles Questions Féministes. Violence contre les femmes : Les stratégies des hommes*, 18(3/4), 9-47.

Crenshaw, W. K. (2005). Cartographie des marges : Intersectionnalité, politiques de l'identité et violence contre les femmes ». *Cahier du genre*, 39, 51-82.

Crenshaw, W. K. (1991). Mapping the Margins of Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.

Descarries, F. et M. Mathieu (2010). *Entre le rose et le bleu. Stéréotypes sexuels et construction sociale du masculin et du féminin*. Québec : Conseil du Statut de la femme.

Dorlin, E. (2003). Les puttes sont des hommes comme les autres, *Raisons politiques: le corps du libéralisme*. Presse de Science Po, 3(11), 117-132.

Dorvil, H., Kirouac, L. et G. Dupuis. (2015). Les représentations sociales comme déterminants de la stigmatisation : traitement médiatique de la « folie » au Québec de janvier 2009 à janvier 2015. Dans H. Dorvil, L. Kirouac et G. Dupuis (dir.), *Stigmatisation - Les troubles mentaux en milieu de travail et dans les médias de masse* (p. 137-174). Montréal : PUQ.

Dupuis, J. (2015, 22 octobre). *Abus de la SQ: les femmes brisent le silence*. Dans E. Marchand la série Enquête. Récupéré le 12 avril 2016 de <http://ici.radio->

[canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq?isAutoPlay=1](http://canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq?isAutoPlay=1)

Femmes Autochtones du Québec (2012). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*. Femmes autochtones du Québec Inc. Québec : Suzy Basile.

Flynn, C. (2010). *Femmes autochtones en milieu urbain et violence conjugale : Étude exploratoire sur l'expérience et les besoins en matière d'aide psychosociale selon des hommes et des femmes autochtones concernés par cette problématique*. (Mémoire de maîtrise). Université Laval, Québec.

Forte, A. J. (2004). Symbolic Interactionism and Social Work : A forgotten Legacy, Part 2. *Families in Society*, 85(4), 521-530.

Foucault, M. (1977). Entretien avec Michel Foucault. Dans Foucault, M., 2001 [1994], *Dits et Écrits II*, Paris, Gallimard, coll. Quarto.

Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Paris : Éditions Gallimard.

Foucault, M. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Collection Bibliothèque des histoires. Paris: Éditions Gallimard.

Gilchrist, K. (2010). "Newsworthy victims?" *Exploring differences in Canadian local press coverage of missing/murdered Aboriginal and White women*. [Article]. Récupéré le 22 février 2016 de <https://ipsmo.files.wordpress.com/2010/12/newsworthy-victims-gilchrist-2010-missing-murdered-aboriginal-women.pdf>.

Gingras, A. (1999). *Médias et démocratie. Le grand malentendu*. Canada : Presse de l'Université du Québec.

Green, J. (2007). Taking account of aboriginal feminism. Dans J. Green (dir.), *Making a space for Indigenous Feminism* (p. 20-32). Canada: Fernwood Publishing.

Greer, C. (2007). News Media, Victims and Crime. Dans P. Davies, F. Peter et C. Greer (dir.), *Victims, Crime and Society* (p. 20-49). New York : SAGE Publications

Habermas, J. (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.

Habilo Media (s.d.) *Représentations dans les médias des femmes autochtones disparues et assassinées*. Littératie numérique et éducation aux médias. Récupéré le

20 mai 2016 de <http://habilomedias.ca/diversite-medias/autochtones/representations-medias-femmes-autochtones-disparues-assassinees>

Hall, S. (1997a). Introduction. Dans S. Hall (dir.), *Representation : Cultural Representation and Signifying Practices* (p. 1-11). London: SAGE Publications Ltd.

Hall, S. (1997b). The work of representation. Dans S. Hall (dir.), *Representation : Cultural Representation and Signifying Practices* (p. 13-64). London: SAGE Publications Ltd.

Hall, S. (1980a). Introduction to Media Studies at the Center. Dans S. Hall, D. Hobson, A. Lowe et P. Willis (dir.), *Culture, Media, Language* (p. 117-121). London : Hutchison.

Hall, S. (1980b). Encoding/decoding. Dans S. Hall, D. Hobson, A. Lowe et P. Willis (dir.), *Culture, Media, Language* (p. 128-138). London : Hutchison.

Halseth, R. (2013). *Les femmes autochtones au Canada: Genre, déterminants socioéconomiques de la santé et initiatives visant à réduire l'écart en matière de bien-être*. Prince George (C.-B.) : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

Hancock, A-M. (2016). We are named by others and we are named by ourselves : Social Constructivism and Intersectionality-Like Thinking. Dans A-M., Hancock (dir.), *Intersectionality : An intellectual history* (p. 161-191). États-Unis : Oxford University Press.

Harding, R. (2005). The media, Aboriginal people and common sense. *The Canadian Journal of Native Studies*, 25(1), 311-335.

Harper, E. (2014). Les expériences des femmes immigrantes vivant de la violence dans un contexte conjugal. Ancrages théoriques entre l'intersectionnalité et les approches narratives dans la production de récits alternatifs. Dans Rinfret-Raynor M. et al. (dir.), *Violence envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 77-98). Montréal : Presse de l'Université du Québec.

Harper, E. (2013). Ancrages théoriques entre l'intersectionnalité et les pratiques narratives en travail social. Dans Harper E. et H. Dorvil (dir.), *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques* (p. 47-68). Montréal : PUQ.

Harper, E. (2012). *Regards sur l'intersectionnalité*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et sur la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et Relais-Femmes, Collection Études et analyses, 44, Montréal.

- Healy, K. (2014). *Social Work Theories in Context: Creating Frameworks for Practice* (2<sup>e</sup> ed.). Basingstock : Palgrave Macmillan
- hooks, b. (1981). *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*. Boston: South End Press.
- hooks, b. (1984). *Feminist Theory from Margin to Center*. Boston: South End Press.
- Human Rights Watch (HRW). (2013). *Ceux qui nous amènent : Abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et des filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada*. États-Unis. Récupéré le 20 janvier 2017 de [https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213fr\\_forinsertWebFull.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213fr_forinsertWebFull.pdf)
- Inter-American Commission on Human Rights (IACHR). (2014) *Missing and Murdered Indigenous Women in British Columbia, Canada*. Récupéré le 6 septembre 2016 de <http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/indigenous-women-bc-canada-en.pdf>
- Jiwani, Y. (2009). *Symbolic and Discursive Violence in Media Representations of Aboriginal Missing and Murdered Women*. Dans Weir D. et M. Guggisberg (dir.), *Violence in Hostile Contexts*. Oxford: Inter-Disciplinary Press.
- Jiwani, Y. (2006). *Discourses of Denial: Mediations of Race, Gender, and Violence*. Vancouver, Toronto: UBC Press.
- Jiwani, Y. et M. L. Young. (2006). Missing and Murdered Women: Reproducing Marginality in News Discourse. *Canadian Journal of Communications, Special issue on Sexuality*, 31(4), 895-917.
- Karsz, S. (2011). *Pourquoi le travail social?* (2<sup>e</sup> édition). Paris : Dunod.
- Loranger Saindon, A. (2007). *Médias, Innus et Allochtones*. L'image des Premières Nations dans les journaux de la Côte-Nord et ses effets sur les rapports interethniques. (Mémoire de maîtrise). Université Laval.
- Lykke, N. (2010). *Feminist studies: A guide to Intersectional Theory, Methodology and Writing*. New York : Routledge.
- May, M. V. (2015). *Pursuing Intersectionality, Unsettling Dominant Imaginaries*. New York : Routledge.
- Mayer, R. et J.-P. Deslauriers (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. Dans R. Mayer, F. Ouellet , M.-C Saint-Jacques et J. Turcotte (dir.), *Méthodes de*

*recherche et intervention sociale* (p.159-189), Boucherville, Québec : Gaëtan Morin éditeur.

Media Action. (2013). *Media representation of violence against women*. Represent. Video workshop. Récupéré le 14 février de <https://vimeo.com/57265971>.

Mensah, M.N. (2000). *L'anatomie du visible. Connaître les femmes séropositives au moyen des médias*. (Thèse de doctorat). Montréal, Université de Concordia.

Mensah, M.N. (2007). Féminismes, Études du genre et Analyse des rapports sociaux de sexe : Bilan et mises en scène pour l'intervention sociale. Dans H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux tome IV* (p. 97-117). Montréal : Presse de l'Université du Québec.

Oppal, W. (2012). *Forsaken : The report of the Missing Women Commission of Inquiry*. Colombie Britannique.

Montminy, L., Brassard, R., Jaccoud M., Harper E. et M.-P. Bousquet (2012). La violence conjugale et les femmes autochtones : état des lieux et des interventions. *Annexe 2 : Recension des écrits*. Université de Montréal.

ONU, CEDAW Committee. (2008). *Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women: Canada*, Récupérer le 24 février 2016 de <http://www.equalityrights.org/cera/wp-content/uploads/2010/03/CEDAW-2008-COs1.pdf>.

ONU, Human Rights Council. (2014). *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya*. Récupéré le 20 juin 2016 de <http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf>

Paillé, P. et A. Muchielli (2008). L'analyse thématique. Dans P. Paillé et A. Muchielli (dir.) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. (p. 123-145). Paris : Armand Colin.

Pearce, M. (2013). *An Awkward Silence : Missing and Murdered Vulnerable Women and the Canadian Justice System*. (Thèse de doctorat). Université d'Ottawa.

Petitclerc, A. (2009). Introduction aux notions de contexte et d'acteurs sociaux en Critical Discourse Analysis. Dans A. Petitclerc et P. Schepens (dir.), *Critical Discourse Analysis I. Les notions de contexte et d'acteurs sociaux*, Semen Revue de sémio-linguistique des textes et des discours (s.p.), 27.

Pharand, S. et J. Rousseau (2008). *Des services d'aide en violence conjugale : en réponse aux besoins des femmes autochtones*. Projet ISHKUTEU. Fédération de

ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Femmes Autochtones du Québec.

Radio-Canada. (2015). « Les Autochtones victimes d'un « génocide culturel », dit la juge en chef de la Cour suprême ». *ICI Radio-Canada* (Alberta), 29 mai. Récupéré le 2 juillet 2017 de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/723002/genocide-culturel-beverly-mclachlin-autochtones-premieres-nations>

Revel, J. (2009). *Le vocabulaire de Foucault*. Paris : Éditions Ellipses.

Rousseau, C. (2002). *Repenser la vulnérabilité chez les femmes immigrantes et réfugiées*. Actes du séminaire. Statut précaire d'immigration, dépendance et vulnérabilité des femmes à la violence : les impacts sur leur santé. J. Oxman-Martinez et N. Lapierre Vincent (dir.), Montréal : Centre d'études appliquées sur la famille, 18-25.

Sacco, V. (1995). Media Constructions of Crime, *Annals of the American of Political and Social Science*, Reactions to Crime and Violence, 539, 141-154. Récupéré le 28 mars 2016 de <http://www.umass.edu/legal/Benavides/Spring2005/397G/Readings%20397G%20Spring%202005/4Sacco.pdf>

Secrétariat aux affaires autochtones (2013). *Profils des nations*. Gouvernement du Québec. Récupéré le 23 mai 2014 de [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations\\_autochtones/profils\\_nations/profil.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/profils_nations/profil.htm)

Simeone, T. (2015). Peuples autochtones : terminologie et identité, *Notes de la Colline : Recherche et analyse de la Bibliothèque du Parlement du Canada*. Canada. Récupéré le 2 juin 2017 de <https://notesdelacolline.ca/2015/12/14/peuples-autochtones-terminologie-et-identite/>

Sinclair, R. (2009). Identity or Racism? Aboriginal Transracial adoption. Dans R. Sinclair, M. Hali et G. Bruyere (dir.), *Wicihitowin. Aboriginal Social Work in Canada* (p. 90-112). Halifax et Winnipeg : Femwood Publishing.

Smith, A. (2005). *Conquest: Sexual Violence and American Indian Genocide*. Cambridge, MA: South End Press.

Smith Tuhiwai, L. (2012). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples* (2<sup>e</sup> ed.). London et New York: Zed Books.

Statistique Canada. (2016). Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, *Femmes au Canada. Rapport fondé sur le sexe*. Produit no 89-503-X au

catalogue de Statistiques Canada. Ottawa : P. Arriagada. Récupéré le 12 août 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.htm>.

Statistique Canada. (2014). La victimisation chez les Autochtones au Canada. *Le Quotidien*. Produit no 11-001-X au catalogue de Statistiques Canada. Récupéré le 10 septembre 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160628/dq160628a-fra.pdf>

Statistique Canada. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Ottawa. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré le 8 septembre 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

Statistique Canada. (2012b). *Peuples autochtones*. Produit no. 11-402-X. Annuaire de Statistique Canada. Ottawa. Récupéré le 24 juin 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2012000/chap/ap-pa/ap-pa-fra.htm>

Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone (2011). Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites. Dans *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* (rapport 89-503). Ottawa: O'Donnell, V. et S. Wallace.

St-Denis, V. (2007). Feminism is for everybody: Aboriginal Women, Feminism and Diversity. Dans J. Green (dir.), *Making space for indigenous feminism* (p. 33-52). Canada: Fernwood Publishing.

Stella. (s.d.). *Stella et le débat sur la prostitution*. Récupéré le 24 juillet 2016 de [https://infokiosques.net/imprimersans2.php?id\\_article=726](https://infokiosques.net/imprimersans2.php?id_article=726).

Thompson, J. B. (1984). *Studies in the theory of ideology*. Berkeley: University of California Press.

Trudel, L., Simard, C. et N. Vornax (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire?. *Recherches qualitatives* [Hors-série], 5, 38-45.

Union des municipalités du Québec (UMQ). (2006). *Guide terminologique autochtone*. Québec. Récupéré le 11 juillet 2017 de [http://old.umq.qc.ca/uploads/files/pub\\_autres/Guide\\_terminologique.pdf](http://old.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/Guide_terminologique.pdf)

Valade, T. (2007). *Race and representation along the Highway of Tears : A comparative analysis of newspaper coverage of the disappearances of Lana Derrick and Nicole Hoar in Northern British Columbia*. C. Steenbergen, 5282950 WSDB 491.

van Dijk Teun A. (2001). Critical Discourse Analysis. Dans D. Schiffrin, D. Tannen et H. E. Hamilton (dir.), *The Handbook of Discourse Analysis* (p.352-371). USA : Blackell Publishing.

van Dijk Teun A. (1985). Introduction: The Role of Discourse Analysis in Society. Dans *Handbook of Discourse Analysis, 4, Discourse Analysis in Society*. Londres : Académie Press.

Žižek, S. (2008). *Violence : Six réflexions transversales*. Essai traduit de l'anglais par N. Perrony. La Laune, Vauvert : Au diable vauvert.